



ÉVALUATION FINALE
DU PROGRAMME D'APPUI A LA SECURITE URBAINE EN COTE D'IVOIRE (PASU)

RAPPORT FINAL

présenté par

Francis Kouami NEGUE

et

Colette ALLA

Décembre 2013

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE:

Ce document reflète les points de vue de leurs auteurs; il n'engage ni le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, ni le PNUD.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
<i>AVANT-PROPOS</i>	5
<i>RESUME EXECUTIF</i>	6
1. INTRODUCTION.....	10
1.1- OBJECTIF, BUT ET METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	10
1.1.1- Objectif et but de l'évaluation.....	10
1.1.2- Méthodologie	11
1.1.3- Contraintes et limites de l'évaluation	12
1.2- DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	13
1.2.1- Contexte.....	13
1.2.2- Portée du Programme	14
1.2.3- Cadre de résultats du Programme	14
1.2.4- Zones d'intervention	15
1.2.5- Stratégie de mise en oeuvre.....	15
1.2.6- Ressources financières du Programme	15
2. NIVEAUX D'ANALYSE: PRINCIPALES CONSTATATIONS/ REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	15
2.1- PERTINENCE	15
2.1.1- Adéquation du programme avec les priorités nationales et les besoins des bénéficiaires	15
2.1.2- Pertinence du PASU pendant et au terme de son exécution.....	17
2.1.3- Pertinence du Cadre de conception du Programme	18
2.2- EFFICIENCE	19
2.2.1- Situation de l'exécution financière du Programme	19
2.2.2- Rapport coût-efficacité	20
2.2.3- Gouvernance du Programme	21
2.2.4- Modalités de mise en oeuvre.....	22
2.2.5- Partenariat.....	22
2.2.6- Mobilisation de ressources	23
2.2.7- Suivi-évaluation.....	23
2.2.8- Communication et visibilité	24
2.3- EFFICACITE	24
2.3.1- Situation de l'exécution des activités	24
2.3.2- Analyse de l'atteinte des résultats	26
2.3.3- Facteurs d'incidence sur la performance non satisfaisante du PASU	26
2.3.4- Genre et Droits de l'Homme	28
2.4- ANALYSE DE L'IMPACT.....	28
2.4.1- Impact de l'approche préventive PASU et du dispositif communal de sécurité	28
2.4.2- Impact des microprojets	29

2.4.3- Amélioration du sentiment d'insécurité au sein des populations	30
2.5- DURABILITE	30
2.5.1- Situation de la pérennisation des acquis institutionnels du PASU	31
2.5.2- Situation de pérennisation des microprojets du PASU.....	31
3. CONCLUSIONS	32
4. LEÇONS APPRISSES	34
5. RECOMMANDATIONS.....	35
A- RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PERENNISATION.....	35
B- RECOMMANDATIONS RELATIVES A DES PROJETS SIMILAIRES	36
C- RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA FORMULATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE GOUVERNANCE LOCALE	37
ANNEXES	39
ANNEXE 1: TABLEAUX DE LA SITUATION DE REALISATION DES RESULTATS, DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES	40
TABLEAU 1: ANALYSE DE L'ATTEINTE DES PRODUITS ET EFFETS	40
Tableau 2: SITUATION DE L'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROGRAMME.....	44
Tableau 3: SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU PASU 2010-2013.....	49
ANNEXE 2: DEROULEMENT DE LA MISSION.....	52
ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	53
ANNEXE 4: LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	56
ANNEXE 5: OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	59
ANNEXE 6: TERMES DE REFERENCE.....	85

LISTE DES ABREVIATIONS

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ALPC	:	Armes Légères et de Petit Calibre
APO	:	Accord Politique de Ouagadougou
CCS	:	Comité Communal de Sécurité
CLEP	:	Comité Local d'Examen de Projet
CMS	:	Coordonnateur Municipal de Sécurité
ComNat	:	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre
CPAP	:	Plan d'Action de Programme Pays
CTB	:	Coopération Technique Belge
DDR	:	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion
DEX	:	Exécution Directe
DGDDL	:	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DPD	:	Demande de Paiement Direct
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FISU	:	Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LA MISSION:	:	Mission d'Evaluation Finale du PASU, phase nationale
NIM/NEX	:	Réalisation/Exécution Nationale
ONU HABITAT:	:	Programme des Nations Unies pour les Etablissements humains
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PASCOS	:	Projet d'Appui à la Sécurité et à la Cohésion Sociale
PASU	:	Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine
PBF	:	Peace Building Fund
PIDL	:	Programme Intégré de Développement Local et Participatif
PIP	:	Programme d'Investissement Public
PND	:	Plan National de Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	:	Document de Projet
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
SMART	:	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel
UE	:	Union Européenne
UFR	:	Unité de Formation et de Recherche
UNDAF	:	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UVICOCI	:	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

AVANT-PROPOS

Ce rapport récapitule les principaux constats, résultats et recommandations de la mission d'évaluation finale du Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine-Phase nationale, financé par les ressources du PNUD. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs.

Les consultants tiennent à remercier les nombreuses personnes rencontrées au cours de cette mission, en particulier le Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local et ses collaborateurs, le Président de l'UVICOCI et du FISU, Maire de Treichville, les Maires de Yopougon et d'Agou, le Directeur Général de la Police Nationale, le Directeur pays du PNUD, la Directrice pays adjointe Programme, la Conseillère et l'Analyste du programme gouvernance du PNUD, le Secrétaire Permanent de l'UVICOCI, leurs collaborateurs, les Comités Communaux de Sécurité et les Coordonnateurs Municipaux de Sécurité, la Coordonnatrice Nationale du PASU et son équipe, les personnes ressources du PASU qui ont, non seulement grandement facilité la mission, mais surtout ont permis de la réaliser dans des conditions transparentes et participatives.

Les différents interlocuteurs rencontrés se sont montrés concernés, disponibles et ont mis à la disposition de la mission l'information dont ils disposaient. Les matériaux fournis ont été d'une grande utilité pour conduire le travail.

Les analyses apportées en parfaite indépendance par les consultants constituent principalement des apports « vus avec le recul de l'extérieur », destinés avant tout à ressortir des enseignements pour de nouvelles initiatives en faveur des Collectivités locales en Côte d'Ivoire.

RESUME EXECUTIF

Le Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)/extension nationale, objet de la présente évaluation finale, est la 3ème phase de mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine démarré en 1998 par une phase pilote couvrant trois communes de la ville d'Abidjan et étendue en 2003 à l'ensemble des 13 communes du district d'Abidjan et à deux communes de l'intérieur du pays (Agou et Oumé) pour répondre aux impératifs de lutte contre l'insécurité résultant des effets induits par les crises militaro-politiques que la Côte d'Ivoire a connues depuis le coup d'état de 1999. L'approche du PASU s'attaque en amont aux vecteurs de l'insécurité afin de suppléer aux limites des capacités d'intervention des forces de sécurité publique et de réduire les peurs au sein des populations. Il s'agit pour les communes récipiendaires de définir et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies efficaces et durables de prévention de l'insécurité sur leurs territoires. La phase nationale 2010-2013 s'oriente dans une optique de consolidation des acquis des deux phases antérieures et de passage à l'échelle des résultats dans 20 nouvelles communes pour endiguer durablement le fléau de l'insécurité dans les communes de la République de Côte d'Ivoire.

La mise en oeuvre du programme a été affectée principalement par l'absence de financement et par le contexte pays caractérisé par l'accentuation de la crise sociopolitique et militaire qui courait depuis 2002 et qui a débouché en 2011 à un affrontement militaire consécutif au contentieux des élections présidentielles de 2010.

Pertinence: A l'instar des phases pilote et métropolitaine, le PASU reste pertinent dans ses objectifs et son approche d'intervention. Cette pertinence est constante pendant l'exécution et à la fin de la phase 3 avec le contexte nouveau de réforme du secteur sécuritaire de la Côte d'Ivoire et l'apparition de nouveaux défis en matière de sécurité communautaire relatifs à la circulation des armes légères et de petit calibre et à la cohésion sociale sur le territoire national. Le programme présente un bon tableau d'adéquation aux besoins des bénéficiaires en l'occurrence les communes et aux priorités nationales consignées dans les cadres stratégiques de développement du pays, notamment le DSRP 2009-2013 et le Plan National de Développement 2012-2015. Toutefois la conception du programme présente quelques faiblesses relatives i) à sa budgétisation ambitieuse dans un contexte où la lisibilité sur les possibilités de mobilisation de ressources n'étaient pas claires, ii) à l'absence de plan de financement, iii) à son cadre de résultats et de suivi-évaluation et iv) au dispositif de sa gouvernance.

Efficience: D'un coût total de 16 millions de dollars, le PASU n'a disposé pour sa phase 3 que de 15% de son budget. L'absence de ressources conséquentes mobilisées pour réaliser les activités concrètes au profit des bénéficiaires a conduit à un niveau de couverture des charges de fonctionnement de la coordination du projet très élevé soit 58% contre environ 42% pour les activités (réalisées à travers le PASCOS) sur les dépenses effectives au 30 juin 2013, ce qui donne de la phase 3 du PASU une situation d'efficience insatisfaisante au plan du rapport coût-efficacité. Aussi la mission relève-t-elle une absence de stratégie pertinente de mobilisation de ressources par les parties prenantes, une absence de recentrage et de repositionnement du PASU dans le nouveau contexte post crise électorale pour capter les ressources des PTF injectées dans le secteur de la sécurité principalement à l'Ouest du pays, une relative désaffection de certains élus locaux et maires vis-à-vis du PASU et des faiblesses dans la communication interne du PASU.

Efficacité: Le PASU phase 3 n'a pas réalisé les produits et les effets escomptés. Le nombre des activités exécutées est relativement faible par rapport aux prévisions faute de financement. Les interventions ont touché 8 nouvelles communes sur 20 prévues et aucune des 15 communes de la phase métropolitaine qui devaient recevoir des appuis de consolidation sur la période n'a bénéficié de concours du programme. Mis à part le financement du PASCOS qui a réalisé un microprojet de prévention de l'insécurité dans chacune des 4 communes de l'ouest (Man, Guiglo, Duekoué et Daloa), formé et équipé 200 policiers de cette région, les actions concrètes menées par le PASU sur la période 2010-2013 se limitent à l'organisation d'une dizaine de séminaires-ateliers, de participation à 3 forums nationaux, d'élaboration de 6 diagnostics communaux de prévention avec plans d'actions et de l'installation de 6 comités communaux de sécurité. Les principaux indicateurs significatifs de mesure des résultats présentent des niveaux de réalisation de leurs cibles de 10 à 23 % et tout le reste soit près de 55 indicateurs affichent 0% de taux de réalisation. Il en résulte qu'au plan de l'efficacité la performance du programme sur la période considérée est faible.

Impact: L'analyse de l'impact du PASU sur les 14 années de mise en oeuvre fait ressortir que le programme présente un bon tableau d'impact pour le dispositif institutionnel de prévention de l'insécurité mis en place, notamment les CCS et les CMS qui sont devenus des interlocuteurs essentiels pour les interventions en matière de

sécurité communautaire dans les communes et ont contribué à la gestion de la situation sécuritaire, à la pacification et à la cohésion sociale dans certaines communes pendant la crise post électorale de 2010. Sur le champ de l'impact des microprojets de prévention sociale et de prévention situationnelle, la mission relève que cet impact est réel mais variable selon le type de microprojet et d'une commune à l'autre mais que de façon générale l'impact est limité à un niveau micro c'est-à-dire aux groupes bénéficiaires directs et leur environnement immédiat. Quoique le PASU n'ait pas la prétention de répondre à tous les besoins des municipalités, le nombre de microprojets par commune en moyenne 2 à 4 dont certains sont à l'abandon ou n'ont jamais démarré, est assez faible pour pouvoir impacter significativement sur toute la commune. La mission estime que si la phase de consolidation qu'était la phase 3 avait été pleinement exécutée, cela aurait amélioré le champ d'impact des microprojets au niveau des communes. Par ailleurs, la plupart des microprojets présente des faiblesses liées à l'absence ou à l'insuffisance du suivi par les CCS et les services habilités des communes, à l'absence de dispositif d'appui-accompagnement des bénéficiaires des AGR, à l'absence de renforcement de capacités des bénéficiaires en organisation/structuration, leadership, gestion coopérative, gestion et entretien des infrastructures communautaires, à l'absence de sensibilisation à la culture d'auto développement, ...

Durabilité/pérennisation: La perspective de pérennisation des acquis du PASU après sa fermeture n'est pas certaine si des mesures idoines ne sont pas prises par les municipalités et la DGDDL à cette fin. D'une part, le statut professionnel des CMS ne dispose pas d'un cadre juridique et leur positionnement au sein du cadre organique des municipalités n'est pas clairement défini, ce qui rend leur position assez fragile et vulnérable. A cela s'ajoute la relative désaffection de certains élus locaux pour le PASU qui, une fois le rideau tiré pourront être enclins de remercier les CMS ou de les affecter à d'autres fonctions loin des objectifs de prévention sécuritaire des communes. Sur un autre plan, la situation de rémunération actuelle des CMS n'étant pas motivante alors qu'ils disposent d'une expertise avérée, le risque de les voir débaucher par d'autres institutions est grand, ce qui laissera un réel vide. D'autre part, les CCS sont actuellement dans une grande inertie en raison de l'absence de financement de leur fonctionnement par les municipalités et si rien n'est concrètement fait pour que les communes mettent à disposition des ressources sur leurs budgets à cette fin, la probabilité de leur existence après la clôture du PASU sera quasi nulle.

S'agissant des microprojets, leur état actuel en termes de gestion, de maintenance et d'entretien n'est pas rassurant. Des difficultés de gestion financière, de leadership, de maintenance et de gestion communautaire sont telles que si les municipalités ne prennent des dispositions pour leur suivi-encadrement, le taux d'abandon et d'échec augmentera.

Conclusion: Le PASU phase 3 reste pertinent dans ses objectifs mais est contre performant dans sa réalisation au plan de l'efficience et de l'efficacité. Il présente un bon potentiel d'impact pour les outils mis en place et est d'un impact limité aux groupes bénéficiaires pour les microprojets qui sont loin d'impacter significativement sur toute la communauté. S'agissant de la pérennisation, les perspectives ne sont pas assez certaines si des mesures appropriées ne sont prises. De même la durabilité des microprojets n'est pas acquise à terme après la clôture du PASU.

Enseignements: les principaux enseignements tirés de l'exécution du PASU concernent i) la pertinence des outils de prévention de l'insécurité mis en place; ii) la justesse de la mesure de pérennisation par la prise en charge prévue des CMS et le fonctionnement des CCS sur les budgets des municipalités récipiendaires; iii) la composition riche de diversité d'acteurs des CCS et la coopération des forces de sécurité et des populations dans la gestion de la sécurité communautaire; iv) la nécessité de plus de réalisme dans la conception et la budgétisation des programmes et projets.

Recommandations principales:

A- Recommandations relatives à la pérennisation

- L'Etat ivoirien et le FISU devront identifier des voies et moyens de capitaliser, de pérenniser et de passer à l'échelle les expériences réussies du PASU notamment le développement de stratégie préventive de la sécurité.
- i) Il s'agira d'une part, pour le FISU de concevoir un Programme national de 5 ans sur le développement de la sécurité communautaire dans les villes de Côte d'Ivoire que l'Etat ivoirien portera auprès des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire et dont la gestion sera confiée au FISU qui dispose déjà d'une

expérience en matière de gestion des projets. Le FISU pourra faire appel à l'expertise ivoirienne développée dans la coordination technique du PASU. Ce nouveau programme pourra reprendre les axes clefs de la phase 3 non exécutés notamment le développement d'une politique nationale de prévention sécuritaire et des actions prioritaires de sécurité communautaire du PND que la Comnat qui y est responsabilisée n'a pu encore réaliser.

ii) d'autre part, les municipalités pourront et devront elles-mêmes concevoir des projets spécifiques pour leurs territoires en matière de cohésion sociale et de sécurité communautaire utilisant l'approche préventive du PASU. Elles devront pour le financement des projets faire de la mobilisation dans le cadre de la coopération décentralisée et dans le cadre de partenariat avec le secteur privé à l'exemple du partenariat entretenu actuellement par la commune du Plateau avec la SOLIBRA. Les municipalités pourront également dans le souci d'efficacité et de réduction du coût de gestion s'associer dans la conception, la mobilisation de ressources et la mise en oeuvre de ces projets de sécurité communautaire. Les CMS recrutés par les mairies dans le cadre du PASU devraient pouvoir aider les communes dans cet exercice.

- Redynamiser dans les communes les comités communaux de sécurité mis en place, renforcer leur cadre juridique et pourvoir à leurs dépenses de fonctionnement sur les budgets des municipalités.
- Prendre par la DGDDL des mesures hardies de valorisation, d'encadrement juridique et organique de la fonction de Coordonnateur Municipal de Sécurité et reconsidérer leur rémunération à la hauteur du grade universitaire (Bac+4) et identifier des mécanismes de motivation qui permettent de les maintenir en poste après la fermeture du PASU de sorte à garantir la pérennisation des acquis du PASU. Il pourrait s'agir notamment de prendre un règlement obligeant à l'inscription d'un financement spécifique pour les CCS et les activités de sécurité dans les budgets communaux.
- Promouvoir par les communes le travail des CMS en formalisant entre les municipalités et les partenaires et projets qui utilisent leurs expertises des conventions amenant les demandeurs de service à pourvoir un tant soit peu à leurs besoins de fonctionnement (fournitures de bureau, frais de téléphone, primes de motivation, ...);
- Entreprendre avant la clôture du PASU une tournée conjointe DGDDL/FISU/PASU/PNUD de sensibilisation, d'information et de remobilisation des maires des 23 communes touchées par le PASU dont les 15 de la phase métropolitaine pour les convaincre de la pertinence et de la nécessité de financement des comités communaux de sécurité dont l'installation est inscrite comme action prioritaire dans le PND. Cette tournée s'impose également par la nécessité de sensibiliser, d'informer et d'impliquer les nouvelles équipes municipales issues des dernières élections locales afin qu'ils prennent bien le relais du PASU et pérennisent les acquis de sorte à éviter que la clôture du PASU ne marque l'arrêt de la prise en charge de la sécurité communautaire par l'approche préventive dans les municipalités touchées.
- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement par l'UVICOC et le FISU avec l'appui de la DGDDL pour l'institutionnalisation et le passage à l'échelle nationale de la démarche PASU en matière de sécurité préventive à travers la création d'une Agence Nationale d'Appui à la Sécurité Urbaine placée sous la tutelle du ministère en charge des collectivités locales et dont la mission sera de promouvoir et d'accompagner le développement de la police de proximité, d'appuyer et d'accompagner les mairies et les autres collectivités locales par l'expertise technique, juridique, financière et le renforcement continu de capacités en matière de sécurité préventive, l'implantation des comités communaux de sécurité sur le territoire national, de disposer d'une centrale de données sur la sécurité communautaire et de mettre en place un Observatoire de prévention de l'insécurité et de la délinquance dans le pays. L'agence servira de centrale qui appuie l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des stratégies de la Côte d'Ivoire en matière de sécurité urbaine préventive et coordonnera techniquement les interventions des PTF en matière d'appui à la sécurité urbaine préventive.
- Promouvoir un partenariat des collectivités locales avec le secteur privé pour le financement des initiatives locales de sécurité communautaire.
- Que le PNUD, dans le cadre de l'appui en cours à la police nationale à travers différents projets, apporte un soutien aux actions de développement et de promotion de la police de proximité.

B- Recommandations relatives à des projets similaires

- Il est essentiel que dans une optique de gestion axée sur les résultats, l'Unité programme du bureau pays du PNUD encourage les conseillers et analystes aux programmes et les équipes de projets à élaborer un dispositif de suivi évaluation en l'occurrence la Matrice de planification du suivi (cadre de mesure de rendement) pour formaliser et faciliter l'activité de suivi des progrès des résultats des programmes et projets afin de disposer d'une bonne lisibilité dans le pilotage et anticiper sur les difficultés et les échecs potentiels. Dans ce sens, il est

nécessaire que des programmes de grande envergure comme le PASU disposent de base de données et de responsables de suivi-évaluation. Des sessions de renforcement des capacités des différents acteurs en matière de gestion axée sur les résultats et sur les outils programmatiques, de gestion et de monitoring du PNUD devront accompagner les processus de planification et de mise en oeuvre des programmes et projets.

- Le démarrage de tout programme et projet requiert l'élaboration d'un plan de financement et l'affectation précise d'un minimum de ressources. Il est essentiel d'éviter pour des programmes et projets similaires le démarrage sans une lisibilité claire des ressources disponibles et des perspectives réelles de mobilisation de ressources. Cela induit également un réalisme dans le dimensionnement et la budgétisation des programmes et projets pour éviter de les confiner à l'échec avant même le démarrage.
- Sur la stratégie de mobilisation des ressources, les approches, l'agenda et les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le processus de mobilisation de ressources devront être clairement précisés de sorte à optimiser les actions à conduire. Des actions de renforcement de capacités en la matière devront également y être conduites à l'intention des acteurs concernés.
- Veiller à s'assurer de la conformité de l'exécution des projets NEX aux normes et procédures édictées par le PNUD suivant le Manuel de 2011 et renforcer les capacités des directeurs nationaux des projets sur ces règles et procédures de sorte à optimiser l'appropriation nationale.
- Veiller à intégrer dès la conception des microprojets la dimension pérennisation et assurer un suivi-accompagnement technique des bénéficiaires lors de la réalisation, à renforcer leurs capacités sur la gestion comptable, le leadership, l'esprit coopératif et entrepreneurial, l'utilisation et la maintenance des équipements, la gestion des investissements/infrastructures communautaires, à consolider la structuration et l'organisation des regroupements ou associations communautaires/CGQ bénéficiaires, à impliquer les services techniques des municipalités dans le suivi des microprojets.
- Cibler les personnes sorties de prison pour l'insertion économique et professionnelle afin de réduire le risque qu'ils soient récidivistes.
- Privilégier la collaboration du programme avec les centres d'accueil des jeunes en l'occurrence les centres d'éducation spécialisés pour l'encadrement et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

C- Recommandations relatives à la formulation d'un nouveau Programme de gouvernance locale

Prenant en compte les priorités du PND 2012-2015 qui adressent aussi en sus des questions de sécurité celles relatives à la qualité de vie et de bien-être des populations sous d'autres thématiques, la mission suggère au bureau pays la conception et la mise en oeuvre d'un "Programme Intégré de Développement Local et Participatif" (PIDLP) au bénéfice des collectivités locales de la Côte d'Ivoire, ayant pour objectif de "Contribuer au développement économique et social des collectivités locales" et comme objectifs spécifiques i) de Renforcer la gouvernance locale des collectivités locales; ii) de Développer l'emploi et des activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des femmes; iii) d'Améliorer l'accès aux services sociaux de base; iv) d'Améliorer l'environnement sécuritaire et la cohésion sociale dans les collectivités locales.

1. INTRODUCTION

La présente évaluation du Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU) démarré depuis 1998 survient dans un contexte marqué par les incidences de la crise post électorale de 2010-2011 ayant conduit à l'émergence de nouveaux défis de développement économique et social, d'organisation communautaire et du vivre-ensemble, mais aussi et surtout des défis dans le domaine de la sécurité sur le territoire ivoirien. Les nouvelles données résultant de la crise caractérisées, entre autres, par la circulation des armes légères, l'insécurité en milieu urbain et en zone rurale, l'urgence de consolidation de la cohésion sociale, la réinsertion des ex-combattants, ..., imposent la revue des champs, des thématiques d'actions, des orientations, des approches, des stratégies d'intervention des acteurs de développement, du gouvernement et de ses partenaires au développement, des collectivités territoriales, de la société civile,....

Dans cette optique, le PASU dont l'objectif est de réduire l'insécurité dans les villes et le sentiment d'insécurité au sein des populations à travers le renforcement des capacités des communes à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies locales de prévention de l'insécurité, se doit à l'instar des autres initiatives d'appui au développement en Côte d'Ivoire, de revisiter sa conception, son schéma d'intervention, ses cibles, ses capacités de mobilisation, pour un meilleur recentrage sur les priorités et défis nouveaux.

Aussi, après 14 années de mise en oeuvre, le PNUD et le gouvernement devront-ils tirer des enseignements et capitaliser sur les bonnes pratiques du PASU en vue de mieux répondre aux problématiques de sécurité et de développement local dans le nouveau contexte de la Côte d'Ivoire.

C'est dire que la présente évaluation du PASU vient à point nommé non seulement pour répondre à l'exigence d'évaluation des projets de longue durée du PNUD mais aussi et davantage pour aider à engager la réflexion des différentes parties prenantes sur le recadrage nécessaire pour une optimisation des appuis futurs visant à l'amélioration de l'environnement sécuritaire et du développement local et participatif dans les cités de la Côte d'Ivoire.

1.1- OBJECTIF, BUT ET METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

1.1.1- Objectif et but de l'évaluation

L'évaluation de la phase nationale 2009-2013 du PASU a pour but, suivant les termes de référence, de faire le bilan de l'atteinte des résultats et des objectifs du projet en appréciant le rendement global et la contribution aux résultats escomptés; d'apprécier les impacts des interventions depuis 14 années; de tirer les leçons et enseignements de la mise en oeuvre; de dégager les bonnes pratiques à capitaliser et de formuler des recommandations.

Il s'agit d'aider les différentes parties prenantes, notamment le PNUD, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la Coopération technique belge et d'autres partenaires techniques et financiers impliqués dans le programme, les municipalités, les bénéficiaires, les conseillers et gestionnaires des programmes et projets à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité du Programme à la lumière des résultats obtenus et à disposer de recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises et des expériences.

L'évaluation répond également au souci de conformité aux principes du PNUD en matière de transparence, de redevabilité, d'apprentissage et d'accès amélioré à l'information au cours de la mise en oeuvre des projets et programmes.

Elle veille spécifiquement à dégager les orientations concrètes en termes de perspectives d'avenir sur la base des résultats et des bonnes pratiques et permet globalement:

i) de juger de la pertinence du programme depuis son démarrage en analysant la pertinence de la conception; la cohérence des objectifs escomptés et leur adéquation aux problématiques ciblées, aux priorités nationales et aux besoins des bénéficiaires;

- ii) de renseigner sur les performances (efficacité et efficience) et les bonnes pratiques et tirer les leçons du projet dans sa phase 2009-2013 en examinant la performance relativement à l'atteinte des résultats escomptés; l'efficience dans la mise en œuvre du Programme à travers l'appréciation du mode de gestion ; la mesure du lien entre les différentes activités, les ressources engagées et les résultats obtenus ; l'identification des facteurs internes et externes qui ont affecté positivement ou négativement la performance du Programme; les effets et impacts induits par la réalisation du PASU ;
- iii) d'apprécier les impacts générés depuis le démarrage et la satisfaction des diverses parties prenantes;
- iv) de juger la durabilité des acquis, l'engagement et l'appropriation des bénéficiaires, des autorités locales et nationales;
- v) de recommander de nouvelles orientations pour la formulation d'un nouveau programme de gouvernance locale.

1.1.2- Méthodologie

Le cheminement méthodologique de l'évaluation comprend essentiellement la collecte de données, la triangulation des informations recueillies, l'élaboration des constatations, des conclusions, des enseignements, des bonnes pratiques, et des recommandations.

Méthode de collecte de données:

La mission a privilégié la combinaison des méthodes qualitative et quantitative pour la collecte des données et mis en œuvre une approche participative à travers les entretiens individuels et les focus group. Ainsi, la méthode de collecte de données utilisée par les consultants a porté sur la revue documentaire, les entretiens individuels et en focus groupe à l'aide de guides d'entretien conçus à cet effet, l'administration d'un questionnaire d'enquête et les visites de terrain.

i) Revue documentaire: Il s'est agi pour l'équipe d'évaluation d'examiner la documentation disponible sur la conception et l'exécution du PASU (PRODOC, PTA, rapports annuels, Comptes rendus des réunions du comité de pilotage, les rapports de suivi et rapports financiers tirés de ATLAS,...), les évaluations finales des phases pilote et métropolitaine du PASU, les études sur le secteur notamment l'étude sur le sentiment d'insécurité de 2006 et l'étude d'impact des microprojets de 2008, le DSRP 2009-2013, le PND 2012-2015,... Cet examen a permis de fixer les contours du Programme, de prendre connaissance des réalisations, de cerner les contraintes liées à l'exécution et la gestion, les forces et les faiblesses. Une attention particulière a été portée au cadre logique/cadre de résultats du Programme et surtout aux indicateurs de mesure;

ii) Entretiens: à l'aide de guides d'entretiens, l'équipe des évaluateurs s'est entretenu avec les responsables du Programme de gouvernance du PNUD, les responsables de la direction générale de la décentralisation et du développement local, les officiers de gendarmerie et de police membres du comité de pilotage et des CCS, le Représentant de Cities Alliance, les autorités municipales (élus locaux, fonctionnaires municipaux, coordonnateurs municipaux de sécurité et membres des comités communaux de sécurité) de sept communes à Abidjan et de deux communes à l'intérieur du pays (Agou et Yamoussoukro), les bénéficiaires directs de la phase 3, de la phase 2 et de la phase pilote, les responsables du FISU et de l'UVICOCI, des personnes ressources et l'équipe de coordination nationale du PASU;

iii) Focus group: des réunions de travail en groupes restreints ont été organisées dans les municipalités avec les comités communaux de sécurité. Des focus groupes ont été également organisés avec les bénéficiaires directs des microprojets de prévention de l'insécurité;

iv) Visites in situ: Les réalisations physiques du PASU in situ dans les communes d'Abidjan et à Agou ont fait l'objet de visites et d'observation de la mission;

v) Administration de questionnaires aux CMS: la mission a administré un questionnaire à l'ensemble des 23 CMS touchés par le PASU pour collecter des informations sur l'état de fonctionnement des CCS, la situation d'exécution, d'appropriation, de satisfaction et de pérennisation du PASU dans les communes .

vi- Enquête partielle: pour documenter l'impact du projet sur les 14 années de mise en oeuvre et en l'absence d'une enquête récente, la mission a conduit avec l'aide des coordonnateurs municipaux de sécurité de Yopougon, Abobo, Adjamé, Cocody, Plateau, Bingerville, Treichville, Man, Bouaké et Yamoussoukro un sondage rapide à l'aide d'un questionnaire d'enquête auprès des bénéficiaires directs et des habitants de ces communes où le PASU est intervenu. L'enquête a porté sur l'incidence des actions préventives, la durabilité des microprojets appuyés et l'évolution du sentiment d'insécurité au sein de la population.

Le but de cet exercice est de mesurer l'impact direct des appuis apportés par le PASU sur la population cible au plan de l'amélioration des conditions de vie, de réduction de la perception d'insécurité, de prévention et de réduction des actes courants d'insécurité (braquage, vol à main armée, ...) dans les cités bénéficiaires des interventions du programme. Outre les résultats de ce sondage partiel, la mission d'évaluation a exploité aussi les résultats des études réalisées notamment l'étude d'impact des microprojets (avril 2008) et l'étude sur le sentiment d'insécurité (août 2006).

Analyse des données:

Les informations recueillies et les données collectées au cours des visites de terrain, des entretiens ainsi que les produits de l'examen documentaire et du questionnaire dépouillé ont fait l'objet de recoupements/triangulation, d'analyses minutieuses et ont été confrontées aux objectifs et résultats escomptés et aux indicateurs au regard des attentes de l'évaluation pour en dresser des constatations, ressortir les conclusions, les enseignements essentiels et formuler les recommandations.

Déroulement de la mission: La conduite du présent exercice d'évaluation finale du Programme conjoint s'est déroulée, après le briefing meeting du 18 juin 2013, en sept (7) étapes essentielles, notamment:

- la revue documentaire en continu;
- la rédaction, la soumission, l'examen et l'approbation du rapport initial le 27 juin;
- l'exercice de collecte de données comprenant l'administration d'un questionnaire, les entretiens individuels et/ou en focus group et les visites des sites d'intervention du programme notamment à Abobo, Adjamé, Cocody, Plateau, Treichville, Yopougon, Bingerville, Agou et Yamoussoukro;
- l'analyse et la triangulation des données, synthèse des constatations, des conclusions, des enseignements et des recommandations;
- la rédaction et la transmission du rapport provisoire d'évaluation;
- la restitution des résultats de l'évaluation;
- la finalisation et transmission du rapport final de l'évaluation.

1.1.3- Contraintes et limites de l'évaluation

Les principales difficultés auxquelles la mission d'évaluation finale du PASU a été confrontée concernent:

- la difficulté de tenir le planning de la phase de collecte de données due à l'absence de certains acteurs institutionnels et principalement des maires à Abidjan sur la période et au fait que la mission se déroule au moment où des processus de passation de services sont en cours; les nouveaux responsables municipaux dans certaines communes ne connaissent pas bien le PASU;
- des contraintes administratives notamment le retard dans la signature du contrat de travail du chauffeur du PASU n'ont pas permis à la mission de faire le déplacement de Man, Bouaké et Tiassalé comme prévu dans le rapport initial d'orientation méthodologique de la mission;
- beaucoup de bénéficiaires directs des activités du PASU des phases pilote et métropolitaine ne sont plus présents dans leurs zones/communes où les appuis leur ont été apportés;
- la durée de 30 jours ouvrables pour l'évaluation intégrant aussi l'analyse d'impact pour une exécution de 14 années du PASU paraît relativement courte pour un exercice en profondeur qui aurait requis des moyens conséquents notamment le recrutement d'enquêteurs, de superviseurs, le traitement statistiques des données, ... sur un échantillon plus grand;

- la faiblesse du cadre logique avec une pléthore d'indicateurs souvent sans cibles et référence de base, l'absence de cadre formalisé de mesure de rendement et l'absence d'une activité soutenue de suivi-évaluation avec la collecte de données régulières pour renseigner les indicateurs ont limité dans une certaine mesure l'analyse de l'efficacité du fait de difficulté de la mesure des progrès du PASU dans l'obtention des résultats escomptés;
- l'impossibilité d'accéder aux statistiques dans les commissariats de police sur les actes d'insécurité (délinquance, crimes, braquages, viols,) dans les communes et au plan national n'a pas permis de renseigner les indicateurs d'impact sur les 14 années d'exécution du PASU, ce qui constitue une limite réelle à l'analyse de l'impact du PASU.

1.2- DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)/extension nationale, objet de la présente évaluation finale, est la 3ème phase de mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine démarré en 1998 par une phase pilote couvrant trois communes de la ville d'Abidjan. En 2003 le PASU a fait l'objet d'une extension à l'ensemble des 13 communes du district d'Abidjan et deux communes de l'intérieur du pays (Agou et Oumé) pour répondre aux impératifs de lutte contre l'insécurité résultant des effets induits par les crises militaro-politiques que la Côte d'Ivoire a connues depuis le coup d'état de 1999.

Les conclusions favorables de l'évaluation finale du PASU en 2008 ont conduit à une nouvelle extension à l'ensemble du territoire ivoirien. La phase 2010-2013 cible 35 communes dont 20 nouvelles.

1.2.1- Contexte

La République de Côte d'Ivoire d'une superficie de 322 462 km² pour une population de 20,8 millions d'habitants et une incidence de pauvreté de 48,9% en 2008, a connu depuis 1999 une crise politico-militaire qui a débouché en 2011 sur un affrontement militaire consécutif à la crise née des élections présidentielles de 2010. Depuis lors le pays s'est engagé dans un processus de stabilisation de la situation sécuritaire et de réforme du secteur de la sécurité dont l'enjeu reste élevé pour son développement économique et social.

L'insécurité en Côte d'Ivoire caractérisée, à l'instar des pays en développement, par des actes courants de braquage, de cambriolage, de violences, de criminalités urbaines, s'est aggravée depuis les événements de septembre 2002 par la prolifération et la circulation des armes légères.

En 1998, la Côte d'Ivoire a expérimenté, avec l'aide de ONU-habitat et du PNUD, à travers le projet d'appui à la sécurité urbaine (PASU), une stratégie novatrice de lutte contre l'insécurité urbaine basée sur une approche préventive de l'insécurité en milieu urbain.

Le contexte dans lequel le PASU dans sa dernière phase d'extension 2010-2013 dite nationale a été conçu et mis en oeuvre est caractérisé par une insécurité grandissante dominée par l'accroissement du grand banditisme et de la criminalité, la prolifération et la circulation des armes légères, l'usage des drogues et des stupéfiants, l'oisiveté des jeunes et la recherche du gain facile, l'insuffisance des services de sécurité (1 policier pour 1500 habitants) et des moyens de lutte contre le fléau. Elle s'explique également par l'accentuation du chômage, la mauvaise formation, le sous-équipement et la corruption des forces de l'ordre¹.

En effet, au lendemain de la signature du 4ème accord complémentaire de l'APO en décembre 2008, la Côte d'Ivoire restait fragilisée par les tensions sociales liées à une dégradation des rapports intercommunautaires dans certaines parties du pays, le ralentissement du développement économique, le chômage massif des jeunes, la dégradation des infrastructures socio-économiques de base et un accroissement de la pauvreté et des inégalités de genre, toutes choses qui contribuent à renforcer le sentiment d'insécurité au sein des populations. A cela s'ajoutent, sur la période, les conséquences aggravantes du conflit armé post électoral de décembre 2010 à avril 2011 qui a sérieusement impacté sur l'environnement et les dispositifs sécuritaires du pays.

Les bases de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire déjà ébranlées par les effets de la récession économique des années 80 et du vent de démocratie des années 90 se sont détériorées sous le poids de nombre de facteurs endogènes et surtout de la dégradation du climat sociopolitique que le pays a connu depuis le début des années 2000. La crise postélectorale de décembre 2010 a dégradé le climat social et le caractère insolite des crimes perpétrés a créé des meurtrissures profondes. L'insécurité reste persistante dans certaines parties du territoire et

¹ DSRP 2009-2013, page 17.

une bonne partie de la population est confrontée à une insécurité angoissante dans le pays et 62% de la population² trouvent non satisfaisants les services de sécurité des personnes et des biens.

Sur le chantier de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, le contexte est caractérisé par une faible implication des populations et la persistance des disparités régionales. Le cadre d'organisation et de gestion des entités administratives territoriales défini au terme de la loi 2001-476 du 9 août 2001 a évolué avec l'ordonnance n°2011-262 de septembre 2011 réorganisant le territoire national en districts, régions, départements, sous-préfectures et communes. La politique de décentralisation commencée dans les années 80 et renforcée par la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales fait face à diverses contraintes notamment le non achèvement du processus de transfert de compétences, des difficultés de l'Etat à satisfaire ses engagements financiers, matériels et humains ; une absence de statut des agents des collectivités locales, une absence de synergie entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat.

Au terme de la loi 2003-208, les collectivités territoriales notamment les communes sont investies des compétences en matière de police et de protection civile et se trouvent ainsi face au défi de formuler et de mettre en oeuvre de véritables politiques de prévention de l'insécurité et de développement de la police de proximité, toutes choses qui justifient l'appui du PASU aux municipalités regroupées au sein du Forum Ivoirien de Sécurité Urbaine (FISU).

1.2.2- Portée du Programme

Le PASU se présente comme une des réponses des municipalités de Côte d'Ivoire, investies des prérogatives de sécurité et de protection des personnes et des biens sur leurs territoires depuis 2003, au fléau de l'insécurité urbaine dans le pays. L'approche du PASU consiste à s'attaquer en amont aux vecteurs de l'insécurité afin de prévenir l'insécurité, les violences, les incivilités et la criminalité et réduire les peurs au sein des populations. Il s'agit pour les communes de définir et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies efficaces et durables de prévention de l'insécurité sur leurs territoires. La phase nationale 2010-2013 s'oriente dans une optique de consolidation des acquis des deux phases antérieures et de passage à l'échelle des résultats dans 20 nouvelles communes pour endiguer durablement le fléau de l'insécurité dans les communes de la République de Côte d'Ivoire.

1.2.3- Cadre de résultats du Programme

Le PASU vise comme objectif global la réduction de l'insécurité dans les villes et le sentiment d'insécurité au sein des populations à travers le développement de stratégies de prévention de l'insécurité, le développement du leadership des autorités municipales et la mobilisation locale. Cette phase nationale s'inscrit dans cette optique de participer à la réduction de l'insécurité et du sentiment d'insécurité des populations à travers le renforcement de la capacité des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de sécurité basées sur la prévention et la mobilisation locale. Elle se focalise particulièrement sur la contribution à la consolidation de la paix dans le pays par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens et le renforcement des capacités de bonne gouvernance des organisations locales.

A cette fin, la phase 2010-2013 poursuit la réalisation de 4 effets spécifiques:

Effet 1: Les capacités des autorités municipales, des administrations municipales et de leurs partenaires locaux et institutionnels sont renforcées, dans l'approche prévention de l'insécurité et dans la prise en charge collective et autonome des politiques locales de prévention de l'insécurité.

Effet 2: Les communes adoptent et développent une gestion planifiée, partenariale et participative des politiques de sécurité communautaire.

Effet 3: Les communes initient et consolident dans les quartiers des actions concrètes de prévention de l'insécurité visant les hommes, les femmes, leurs comportements et leurs environnements, ainsi que les rapports avec la police et la gendarmerie.

Effet 4: Les communes et leurs faïtières oeuvrent avec les acteurs institutionnels, les organisations de la société civile et d'autres secteurs, à la formulation d'une stratégie nationale de sécurité communautaire et pour la prise en compte de la dimension prévention et sécurité communautaire dans les politiques nationales de sortie de crise.

² Enquête INS 2011.

1.2.4- Zones d'intervention

L'espace d'exécution du PASU dans sa phase nationale comprend: les 13 communes du District d'Abidjan de la phase métropolitaine; les communes de Oumé dans le département de Oumé et d'Agou dans le département d'Azopé bénéficiaires de la première phase d'extension; les 20 nouvelles communes de l'intérieur du pays notamment dans les zones Centre-Nord-Ouest (CNO) et les villes retenues dans le DSRP 2009-2013 comme des pôles économiques. Au démarrage en 2010, faute de financement suffisant, les villes de Man, Daloa, Yamoussoukro, Bouaké, Bondoukou et Korhogo, pôles économiques régionaux, ont constitué la première vague de cibles spatiales du PASU. En 2012, grâce au Fonds de la JICA deux nouvelles communes de l'ouest notamment Guiglo et Duékoué ont été touchées par le PASU dans le cadre du projet PASCOS.

1.2.5- Stratégie de mise en oeuvre

L'approche stratégique d'intervention du PASU se veut préventive et complémentaire des approches classiques d'intervention des institutions nationales de sécurité. L'approche PASU envisage la sécurité comme un bien commun qui se construit collectivement à partir des quartiers et qui permet l'interaction entre les différents acteurs locaux.

Elle appréhende l'insécurité dans son sens le plus large et cible autant les symptômes de l'insécurité que les causes multiformes qui la produisent et la font prospérer, notamment institutionnelles, éducationnelles, spatiales, économiques, Elle tient compte du profil sécuritaire de chaque commune établi au travers des diagnostics participatifs de sécurité. L'approche du PASU, en effet, procède de la mise en place des comités communaux de sécurité et de coordonnateurs municipaux de sécurité, de la réalisation de diagnostics participatifs assortis de plans d'actions municipales de sécurité et la mise en oeuvre desdits plans d'actions.

La stratégie de mise en oeuvre de la phase nationale du PASU intègre l'appui aux collectivités locales afin de les habiliter à mieux développer leurs compétences en matière de sécurité et de protection civile à travers six axes: i) la consolidation et la capitalisation de l'appui aux 13 communes d'Abidjan et aux communes d'Agou et Oumé; ii) la formation et le renforcement institutionnel des acteurs; iii) le développement de synergies et partenariats institutionnels diversifiés; iv) la prise en compte transversale et verticale du genre; v) la communication et la mobilisation de ressources; vi) la pérennisation des activités du PASU et l'appropriation nationale.

1.2.6- Ressources financières du Programme

Le coût global du Programme phase extension 2010-2013 est de 16 millions de dollars (7 milliard de franc CFA). La structure budgétaire consacre environ 4 millions de dollars au fonctionnement et la gestion du projet (25%) contre 12 millions de dollars (75%) aux activités dont 8% à l'effet 1 (renforcement des capacités des maires et administrations municipales); 7% à l'effet 2 (gestion planifiée, partenariale et participative des politiques de sécurité communautaire par les communes); 57% à l'effet 3 (mise en oeuvre d'actions concrètes de prévention de l'insécurité dans les communes) et 3% à l'effet 4 (appui à la formulation d'une stratégie nationale de sécurité communautaire).

2. NIVEAUX D'ANALYSE: PRINCIPALES CONSTATATIONS / REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

2.1- PERTINENCE

La pertinence d'un projet ou d'un programme repose principalement sur sa conception et sa préparation. Elle³ mesure l'adéquation des objectifs de développement du programme avec les problèmes à résoudre, aux besoins et aux intérêts des populations et du pays. L'analyse de la pertinence permet donc d'apprécier dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays et aux priorités des parties prenantes.

2.1.1- Adéquation du programme avec les priorités nationales et les besoins des bénéficiaires

La problématique de la sécurité est une constante des priorités d'actions dans la plupart des grandes villes à travers le monde depuis près d'un quart de siècle où la criminalité est en augmentation. La Côte d'Ivoire avec son essor économique sur les vingt premières années de son indépendance avec le corollaire d'une forte immigration des travailleurs des pays voisins n'échappe pas à cette situation.

³ Le Manuel de suivi et évaluation dans une perspective de résultats édité par le PNUD définit la pertinence en ces termes : « on entend par pertinence le degré dans lequel les objectifs d'un programme ou projet demeurent valides et appropriés, conformément au plan initial ou à ses modifications ultérieures dues à l'évolution du contexte immédiat et de l'environnement externe de ce programme ou projet »

Avec la crise politico-militaire de 2002 à 2011, la question sécuritaire a pris des proportions plus importantes et les différents cadres stratégiques de développement du pays sur la période notamment le DSRP, l'UNDAF, le PND la traitent comme un axe prioritaire.

Le DSRP 2009-2013 dresse un diagnostic de la situation de l'insécurité et propose des actions de haute portée. Selon le DSRP, l'insécurité s'est accrue avec la crise militaro-politique de 2002 entraînant une augmentation du volume des infractions à la loi pénale de près de 12% de 2003 à 2008. Avec la crise post électorale de décembre 2010 ayant comme corollaires: l'enrôlement des jeunes dans le conflit armé, le pillage des prisons et l'évasion des prisonniers, les exécutions extrajudiciaires, les règlements de comptes intercommunautaires, les violences et les exploitations sexuelles ainsi que les autres violations graves des Droits de l'Homme, la situation sécuritaire dans le pays s'est davantage dégradée.

Pour adresser durablement la question de l'insécurité et raffermir la paix et la cohésion dans le pays, le DSRP 2009-2013 consacre son premier axe stratégique à la consolidation de la paix, de la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la bonne gouvernance. "Dans le cadre de la consolidation de la paix, les stratégies à mettre en oeuvre viseront le rétablissement du capital confiance entre les populations par la mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour des ressources naturelles ainsi que le respect des cadres juridiques de gestion de ces ressources". La consolidation de la paix reste indissociable de la prévention et de la gestion des conflits, d'où la mise en place de mécanismes concertés de veille et d'alerte, d'actualisation et de suivi régulier des plans d'actions locaux de prévention repris dans le Plan National de Développement 2012-2015.

En matière de cohésion sociale, le DSRP 2009-2013 tout comme le PND 2012-2015 soutiennent la conduite de certaines actions que réalisent si bien dans les communes d'intervention du PASU les Comités Communaux de Sécurité mis en place par le PASU. Il s'agit entre autres, d'activités visant: à conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et par une extension de la solidarité communautaire; à renforcer les capacités des autorités locales, des OSC et des médias pour leur permettre de jouer un rôle dans les actions d'Information, d'Education et de Communication en matière de citoyenneté ; à restaurer les valeurs morales, civiques et républicaines positives de la société ivoirienne et surtout à améliorer la cohabitation entre les nationaux et les non nationaux à travers des efforts de communication pour atténuer les tensions intercommunautaires et pour favoriser une pleine participation de tous au processus de développement de la Côte d'Ivoire. Au plan d'actions prioritaires du PND 2012-2015, est inscrite une série d'actions capitalisant sur le champ couvert par le PASU, notamment: action 1.1.10 "élaborer le document de stratégie nationale de sécurité communautaire"; action 1.1.11: "mettre en place un observatoire national de sécurité"; action 1.4.6: "installer des comités communaux de sécurité"; action 2.1.4: "développer des programmes et des outils de sécurité communautaire"; action 2.1.5: "installer ou renforcer les capacités des comités locaux de paix et sécurité en matière de sécurité communautaire".

En outre, l'Etat prévoit mettre l'accent sur la sécurité des personnes et des biens en renforçant les capacités de la police et de la gendarmerie en rétablissant la confiance entre les populations et les agents des forces de l'ordre et en améliorant l'indice de sécurité sur le territoire national.

Suivant ces cadres stratégiques de développement du pays couvrant la période 2009-2015, pour l'amélioration des dispositifs de protection des personnes et des biens, l'Etat de Côte d'Ivoire s'engage à mettre aussi un accent particulier sur la mise en place d'une police de proximité ainsi que des unités spécialisées pour la protection des personnes selon leur besoin sexo-spécifique et leur âge. Le rôle des autorités préfectorales dans la coordination au niveau local de l'action gouvernementale en faveur de la protection des civils sera renforcé et soutenu. Le Gouvernement devra également renforcer et élargir à d'autres communes les actions d'appui à la sécurité urbaine. Au paragraphe 594, page 94 du DSRP 2009-2013, on lit: "pour l'amélioration des dispositifs de protection des personnes et des biens,... le gouvernement devra également renforcer et élargir à d'autres communes les actions d'appui à la sécurité urbaine en cours dans le district d'Abidjan. Dans ce domaine, la lutte contre la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petits calibres devra être privilégiée".

Il résulte de ces priorités d'actions du DSRP et du PND que les objectifs visés par le PASU et son approche préventive se trouvent en parfaite cohérence avec le Cadre stratégique de la Côte d'Ivoire de 2009 à 2015 qui capitalise sur les expériences pertinentes du PASU en matière d'appui à la sécurité urbaine dans les municipalités.

Les effets du programme pays 2009-2013 du PNUD visés par le PASU notamment: effet 1: les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de

politique et de stratégie sont renforcées; effet 2: les processus de décentralisation et le développement local sont plus effectifs; effet 3: l'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion nationale sont améliorés, présentent une bonne cohérence avec les effets du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) de la même période notamment l'Effet 1: "d'ici à 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création de conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme".

Les domaines d'intervention du PASU concernent: i) les préventions sociales à travers des actions d'AGR, de fourniture des biens et services, des équipements de loisir en direction des groupes à risques que sont les femmes, les jeunes marginalisés ou en conflit avec la loi, les populations scolaires; ii) les préventions situationnelles par l'aménagement sécuritaire ou l'amélioration de l'environnement notamment l'éclairage des voies et des espaces, la sécurisation d'espaces, l'aménagement des aires et des locaux, la propreté et l'enlèvement des ordures; iii) la sensibilisation, le dialogue communautaire et la gouvernance locale à travers le renforcement des capacités; iv) le développement institutionnel et le renforcement des capacités des forces de sécurité. Les bénéficiaires directs de ces interventions étant les personnes à risques acteurs potentiels ou victimes de l'insécurité, les municipalités, les forces de police et de gendarmerie, les ministères et les structures de prise en charge des groupes vulnérables, il apparaît évident que les champs d'actions du PASU sont en adéquation avec les besoins de ces bénéficiaires cibles. Il est indiscutable qu'en créant des AGR porteuses de création d'emplois et d'amélioration de revenus surtout pour les femmes dont l'autonomie financière les met à l'abri des violences et des déviations sociales et pour les jeunes dont l'oisiveté et le chômage sont des facteurs avérés d'insécurité et de déstabilisation sociale, le PASU répond à des impératifs de sécurisation de la communauté et des individus bénéficiaires. Il en est de même des actions visant à réduire le potentiel d'insécurité dans la communauté ou la municipalité à travers la transformation des espaces criminogènes en sites de convivialité et utilitaires, la sécurisation des espaces et des rues par l'éclairage, le développement du dialogue communautaire et le renforcement des capacités d'intervention des forces de sécurité.

En tout cela, la mission estime que le PASU est pertinent et présente un bon tableau d'adéquation i) aux priorités de la Côte d'Ivoire ainsi que définies dans les différents cadres stratégiques de développement du pays et ii) aux besoins des bénéficiaires qui identifient eux-mêmes à travers les diagnostics participatifs de sécurité assortis de plans d'actions sécuritaires de prévention des communes, les initiatives à appuyer par le PASU.

2.1.2- Pertinence du PASU pendant et au terme de son exécution

Comme démontré à travers le DSRP 2009-2013 et le PND pour la période 2012-2015, le PASU reste d'actualité au moment de son exécution et la problématique qu'il adresse est loin d'être épuisée ou plutôt nécessite une consolidation et une poursuite des actions en la matière. Selon une enquête⁴ sur les armes légères et de petit calibre réalisée en 2012 par l'UFR de Criminologie de l'Université d'Abidjan, à la demande de la COMNAT, le phénomène de l'insécurité continue de hanter les citoyens dans la ville d'Abidjan et de l'intérieur du pays après la crise post électorale mettant en évidence la nécessité de conduire des actions de sécurisation et d'amélioration du sentiment d'insécurité dans les cités de la Côte d'Ivoire.

Le PND 2012-2015 met l'accent sur l'importance de la sécurité communautaire et prévoit, au titre des actions prioritaires, d'élaborer le Document de Stratégie Nationale de Sécurité Communautaire qui permettra de mettre en place un Observatoire National de Sécurité et d'installer des Comités Communaux de Sécurité, champ d'intervention auquel le PASU depuis son démarrage et particulièrement la phase 3 s'est intéressé.

A cette phase où la Côte d'Ivoire amorce sa stabilisation après plus d'une décennie de crise militaro-politique, les besoins d'appui en matière de sécurité des personnes et des biens s'imposent et davantage sous son aspect de prévention pour améliorer la cohésion sociale et rassurer la population qui reste angoissée par l'insécurité persistante dans certaines zones du pays. Il y a aussi nécessité de passage à l'échelle de l'expérience PASU qui implique la poursuite des appuis en matière de prévention de l'insécurité. Le processus en cours de réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire qui ne saurait exclure les questions du rapprochement police-population ou de police de proximité traduit la pertinence de l'approche et des interventions du PASU pour relever les défis

⁴ ComNat-ALPC, Enquête Nationale sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) réalisée par l'UFR de criminologie de l'université de Cocody sous la direction du Pr Alain SISSOKO.

de la sécurité en Côte d'Ivoire. Aussi des responsables de la sécurité dans le pays que la mission a rencontrés ont-ils montré leur appréciation de la dynamique mise en place à travers les CCS et les appuis apportés aux forces de sécurité par le PASU, surtout dans la période post crise électorale à travers le PASCOS et cherchent à s'approprier les approches et les questions de la police de proximité.

2.1.3- Pertinence du Cadre de conception du Programme

Le document de Programme (PRODOC) pris globalement présente une bonne cohérence entre les objectifs à atteindre, les produits à réaliser, les activités à conduire, les ressources budgétisées, la modalité d'exécution, le dispositif de gouvernance, de coordination et de gestion du PASU. Cependant, en examinant de très près, on constate qu'il subsiste des faiblesses dans la conception du Programme portant notamment sur le cadre de suivi-évaluation, sur le comité de pilotage, l'unité de coordination, la budgétisation et le financement de la phase 3 du Programme.

Sur le PRODOC: la mission observe que le Project Document Template du PNUD approuvé en janvier 2008 en remplacement de la version de décembre 2006 comprend deux formats, celui des pays à CPAP et celui des pays non CPAP et des projets hors CPAP. Le format utilisé pour le PRODOC du PASU 2010-2013 est celui des pays non CPAP et des projets hors CPAP, ce qui n'est pas le cas pour la Côte d'Ivoire et le PASU. Aussi le PRODOC est-il incomplet avec l'absence du cadre de suivi-évaluation et des indicateurs, de leurs cibles et de leurs situations de référence de base dans le cadre de résultats. Sur ce dernier point, la mission estime qu'il a dû s'agir d'une omission dans la mesure où le CLEP tenu le 06 novembre 2009 a examiné le cadre logique du PASU phase 3.

Sur le Cadre logique: en l'absence d'indicateurs de mesure dans le cadre de résultats du PRODOC, la mission a pris en considération le cadre logique élaboré et examiné par le CLEP. La mission observe qu'il y a trop d'indicateurs. Deux à trois indicateurs bien SMART par résultat auraient été suffisants pour suivre les produits et les effets du PASU. Sur la formulation des effets, la mission relève que les effets dans le PRODOC sont davantage des produits que des effets et ne traduisent pas le ou les changements transformationnels attendus de l'exécution du Programme.

Sur la budgétisation et le financement: la mission estime que la budgétisation de la phase 3 du PASU a manqué de réalisme. En passant d'un budget de moins de \$ 4 millions de la phase métropolitaine à \$ 16 millions pour la phase nationale dans un environnement de crise où la lecture sur les possibilités de mobilisation de ressources n'était pas nette, la conception de cette phase du PASU a donné lieu à un surdimensionnement sans considération de l'environnement contextuel du pays augmentant ainsi les facteurs d'échec. Aussi, la mission relève-t-elle que le PRODOC ne contient aucune information sur le plan de financement. La quasi totalité du financement de la phase 3 est supposée faire l'objet de mobilisation de ressources. Les deux colonnes (bailleurs et communes de la rubrique donateurs) du cadre de résultats ne contiennent aucune information. Même les ressources de base à budgétiser pour le compte de l'appui du PNUD⁵, les communes et l'Etat de Côte d'Ivoire n'y figurent pas.

Sur la gouvernance du PASU: au titre des arrangements de gestion, le pilotage et la mise en oeuvre du PASU sont assurés à travers i) l'autorité gouvernementale de coordination; ii) le dispositif de gestion et de pilotage du CPAP PNUD; iii) le comité de pilotage du PASU; iv) l'instance nationale d'exécution à travers le directeur national, l'expert national et l'équipe opérationnelle; v) les comités communaux de sécurité. Ce dispositif qui paraît assez cohérent avec des fonctions pertinentes de chacun des organes appelle cependant quelques observations sur le comité de pilotage et la tutelle de l'équipe opérationnelle.

S'agissant de la composition du comité de pilotage et relativement à ses attributions, la mission estime qu'il y a une pléthore de membres qui n'est pas nécessairement une preuve d'efficacité. Pour un organe d'orientation, de contrôle et de décisions stratégiques, l'efficacité se trouve dans la qualité des membres et non dans le nombre. Par exemple, il ne paraît pas pertinent d'adjoindre aux représentants des maires bénéficiaires des représentants

⁵ Au titre des arrangements de gestion, "Le Programme s'inscrit dans le cadre de l'assistance du PNUD à la Côte d'Ivoire en matière de gouvernance"; PRODOC page 16.

des CCS, les maires étant les présidents des CCS. De plus, le comité de pilotage étant investi de prérogatives de suivi et de contrôle, le nombre de réunion annuelle tel que défini dans le PRODOC n'était pas suffisant. Il est essentiel pour ce comité de tenir une session en début d'année pour l'examen du rapport de l'exercice achevé et du plan de travail de la nouvelle année et une session à mi-parcours permettant de faire le point du parcours et de décider des réorientations nécessaires.

Sur la tutelle de l'équipe opérationnelle, la mission estime que la double tutelle de la Coordinatrice placée sous la supervision du Directeur pays du PNUD et du Directeur national du projet pour un programme exécuté en modalité NEX n'est pas nécessairement de nature à permettre à la partie nationale d'avoir le leadership de l'exécution et d'assumer pleinement ses responsabilités et ses prérogatives dans la gestion du programme. Certes, les agents de l'équipe de coordination du PASU sont recrutés par le PNUD au titre de la lettre d'accord du 1er mars 2010 par laquelle le gouvernement confiait au PNUD la responsabilité de cette activité de recrutement, mais il était essentiel que toutes les parties gardent à l'esprit que le Directeur national est le responsable de l'exécution du programme et soient bien informées des rôles et responsabilités du Directeur national tels que définis dans le Manuel NIM/NEX de janvier 2011.

2.2- EFFICIENCE

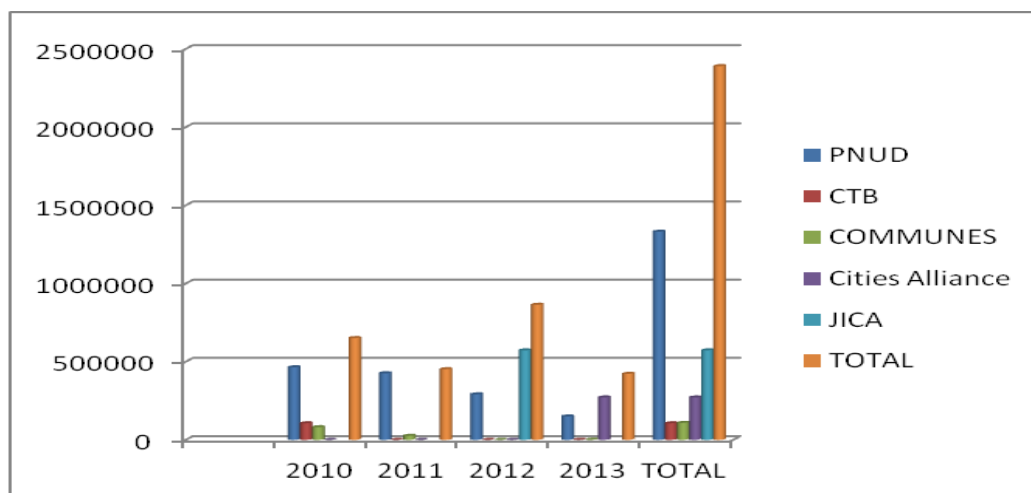
Le critère d'efficacité est la mesure de la conversion des ressources et activités en produits. Il permet de juger de la gestion du projet, de mesurer le rapport coût - efficacité en appréciant la mesure dans laquelle les ressources du programme ont conduit à des réalisations.

2.2.1- Situation de l'exécution financière du Programme

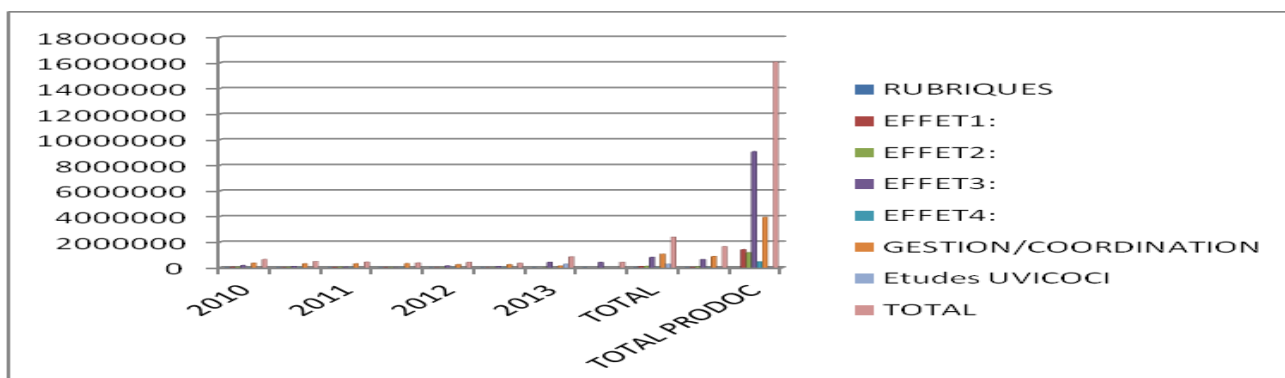
D'un coût total de \$ 16 071 449, le PASU phase 3 n'a pas fait l'objet d'un plan de financement clair à son démarrage. A la date de l'évaluation finale, la mission relève qu'un total de \$ 2 389 991 (15% du coût total) a été déboursé par cinq (5) partenaires pour le programme, notamment: PNUD (\$ 1 331 167 soit 57%); CTB (106 088 soit 4%); Communes de Côte d'Ivoire (108 650 soit 4%); JICA (572 682 soit 24%) et Cities Alliance (271 404 soit 11%).

Sur ce financement de \$ 2 389 991, le PASU a dépensé à fin juin 2013 un total de \$ 1 709 242 représentant 72% des ressources effectivement mobilisées et 11% du budget total du programme. Les dépenses concernent les activités concourant aux produits de: l'effet 1 pour un montant de \$ 42 694 soit 3%; l'effet 2 pour \$ 77 771 soit 5%; l'effet 3 pour \$ 555 496 soit 34% dont \$ 425 502 (25%) sur financement JICA pour les 4 communes de l'ouest. Aucune ressource n'a été déboursée pour les activités de l'effet 4. Les dépenses relatives à la gestion/coordination s'établissent à \$ 992 209 soit 58%.

FINANCEMENT DU PASU DE 2010 À 2013



SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU PASU SUR LA PERIODE 2010-2013

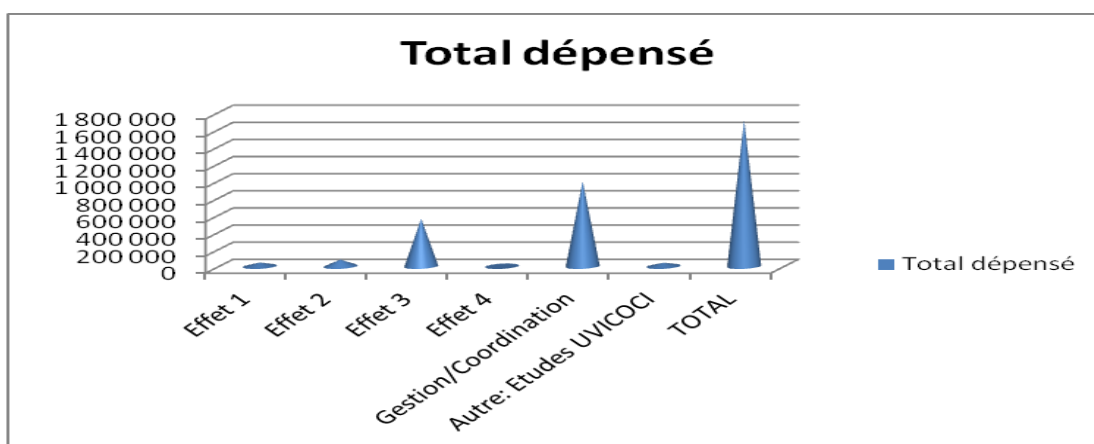


2.2.2- Rapport coût-efficacité

Sur les \$ 1 709 242 dépensés au 30 juin 2013, \$ 992 209 soit 58% sont des frais de gestion/coordination du programme c'est-à-dire des frais de fonctionnement (salaires, indemnités des CMS, équipement, maintenance et réparation, ...). Ces frais de fonctionnement sont supportés entièrement sur financement PNUD ce qui représente 75% des \$ 1 331 167 des ressources du PNUD contre 25% (\$ 338 918) pour les activités.

Ce niveau d'absorption de 58% des ressources dépensées par le PASU pour des frais de fonctionnement sur la période d'exécution de la phase nationale traduit une contreperformance de son efficacité au plan du rapport coût-efficacité. Il s'explique par le niveau insuffisant de mobilisation des ressources pour réaliser les activités alors que le programme devrait faire face à des coûts incompressibles de gestion qui sont des charges fixes de fonctionnement devant être honorées et liées au dispositif de mise en oeuvre du programme.

Aussi, la mission relève-t-elle que sur les \$ 2 389 991 de financement disponible sur la période, seulement 72% ont été dépensés au 30 juin, ce qui est en apparence une performance moyenne. Sur ce plan, la mission note que les études sur les quartiers précaires dans les 13 communes d'Abidjan d'un coût de \$ 401 307 financé par Cities Alliance, le PNUD et les communes au bénéfice de l'UVICOCI ne sont pas encore réalisées (\$ 40 348 seulement sont dépensés au 30 juin 2013), le processus est en cours et devra s'achever en décembre 2013 ce qui portera le niveau d'absorption des ressources à \$ 2 110 549 (88%). De même, la mission relève que sur les \$ 572 682 mobilisés auprès de la JICA, le PASU n'a absorbé à la clôture du PASCOS à fin février 2013 que \$ 425 502 soit 74%; le solde de \$ 147 180 (26%) a été reversé à la JICA. La mission estime que dans un contexte difficile de mobilisation de ressources, le niveau d'absorption de 74% des ressources de la JICA induisant un retour de 26% des fonds au donateur traduit une performance insuffisante du programme due à des contraintes relatives aux procédures opérationnelles et de décaissement du PNUD.



2.2.3- Gouvernance du Programme

Les organes de pilotage et de gestion du programme ont fonctionné normalement sur la période d'exécution à l'exception des CCS qui ont connu une inertie.

Sur le pilotage du programme les sessions annuelles du comité de pilotage ont été régulièrement tenues. La mission relève au travers des comptes rendus de réunion une participation active et une réelle appropriation par les membres. Cependant la mission estime que le comité de pilotage n'a pas soutenu à suffisance la mobilisation des ressources et a manqué d'instruire un recentrage⁶ du programme face aux contraintes de financement et particulièrement au lendemain de la crise post électorale où il aurait pu demander un repositionnement sur les communes où les enjeux de sécurité étaient prioritaires dans le pays par exemple les communes de l'ouest, ce qui aurait facilité ou augmenté les chances de mobilisation des ressources et répondre aux impératifs de sécurité communautaire auxquels faisait face le pays spécialement dans cette partie de la Côte d'Ivoire. Le PASCOS dont l'exécution a été confiée au PASU par le PNUD s'inscrit bien dans cette logique mais un repositionnement prioritaire plus tôt aurait permis de capter les ressources des PTF qui se sont orientés prioritairement vers l'ouest au lendemain de la crise post électorale.

Toutefois, sur le recadrage du PASU, la mission estime qu'il appartenait au PNUD, face aux contraintes de mobilisation de ressources et des nouvelles données post électorales, de réagir sur cette option de revue du PRODOC en tenant compte des possibilités réelles de financement du programme.

La Direction nationale du programme a signé les DPD et présidé les réunions du Comité de pilotage, cependant, l'équipe des évaluateurs relève que les missions du Directeur national durant la phase 3 sont principalement limitées à ces deux activités. Selon le Manuel⁷ des normes et procédures du PNUD de 2011, les rôles et les responsabilités du Directeur de projet dans une exécution NEX vont bien au delà de la simple signature des DPD. Ils consistent par exemple à assurer la conduite générale du projet, à vérifier l'état d'avancement du projet et surveiller les écarts par rapport au plan initial, à assurer la maîtrise des changements et la résolution des difficultés rencontrées, à surveiller les risques, à contrôler les ressources financières et la comptabilité du projet en vue d'assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers, ...

L'équipe de coordination a produit régulièrement les plans de travail et les rapports périodiques d'avancement, assuré l'exécution du Programme dans les limites des possibilités budgétaires et entrepris quelques actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources. Les principaux partenaires que la mission a rencontrés ont exprimé leur satisfaction confirmée par les rapports des sessions du comité de pilotage de l'expertise⁸ présente sur le PASU.

Cependant la mission observe qu'il y a une relative faiblesse dans la communication interne de la coordination avec l'équipe des coordonnateurs municipaux de sécurité et une relative insuffisance dans le soutien à leur porter sur le terrain. L'équipe de coordination présente également un gap de communication de proximité avec les maires qu'il convient d'améliorer à l'avenir. En effet, le besoin d'entretenir l'adhésion des maires au PASU nécessitait une communication de proximité et d'informations à leur attention sur la situation d'exécution du programme. Durant la phase 3, la Coordination nationale n'a pas réalisé beaucoup de visites de terrain dans les communes. Or, dans cette phase nationale où les communes d'Abidjan n'ont pas bénéficié d'appuis directs du PASU mais avaient des efforts à faire pour pérenniser les acquis de la phase métropolitaine, il y avait nécessité que la coordination nationale vienne en soutien aux CMS et CCS sur le terrain et maintienne une action continue de plaidoyer auprès des maires pour les amener à prendre des mesures de pérennisation. Le contexte pays marqué par la crise militaro politique et le souci davantage d'autonomie et d'initiatives à laisser aux communes

⁶ Selon le PRODOC, "le Comité de pilotage fournit les orientations nécessaires à la bonne marche du programme et veille à ce que les activités mises en oeuvre, s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de sécurité définie par le gouvernement, et d'une façon générale, dans les orientations du DSRP".

⁷ PNUD, Mise en oeuvre nationale par les gouvernements des projets appuyés par le PNUD: Manuel des normes et procédures, janvier 2011, pages 70, 86, ...

⁸ La mission n'a pas disposé d'informations documentées sur l'évaluation annuelle du personnel de la coordination pour apprécier l'évolution de la performance de l'équipe. Le PRODOC (page 23; paragraphe 2) dispose que le personnel du programme doit faire l'objet d'évaluations annuelles durant la période d'exécution.

recommandé par l'évaluation de la phase métropolitaine du PASU ont certainement influencé la fréquence des visites de la coordination nationale dans les communes.

Les Coordonnateurs municipaux de sécurité avec lesquels la mission a eu des séances de travail, pour la plupart de niveau Bac+4, ont bénéficié de formations complémentaires sur des thématiques spécifiques de la sécurité préventive et des domaines connexes essentiels. Toutefois, il importe de renforcer les capacités (ou actualiser les connaissances) pour certains en matière d'analyse et de suivi des projets. Par ailleurs, la mission relève que les contraintes financières du PASU sur la phase nationale ayant conduit au non financement d'activités dans les 15 communes de la phase métropolitaine et à la suspension des indemnités des Coordonnateurs municipaux payés par le PASU ainsi que la faiblesse de communication interne entre la coordination nationale et les CMS ont engendré implicitement une relative baisse de motivation⁹ chez ces acteurs clés du dispositif de mise en oeuvre du PASU et la distanciation du lien hiérarchique vis-à-vis de la coordination nationale.

La mission relève aussi que d'autres paramètres comme l'absence de cadre juridique accompagnant la fonction de coordonnateur municipal de sécurité et l'absence d'une clarification du positionnement des CMS dans le cadre organique des municipalités (les CMS n'ont pas le statut de fonctionnaires municipaux) risquent d'affecter le processus de pérennisation des acquis du PASU si des mesures idoines ne sont prises dès à présent pour améliorer le statut professionnel et les conditions de rémunération de ce corps de professionnels (Bac +4 formés pendant plus d'une dizaine d'années par le PASU). En l'absence d'une réelle valorisation, le risque de voir d'autres institutions les débaucher reste réel après la clôture du PASU ce qui laisserait un vide rendant impossible la perpétuation et la réplique de la philosophie et de la méthodologie du PASU. Autant, la fragilité de leur position sans base juridique et l'absence de leur ancrage institutionnel clair dans le cadre organique des communes les rendent vulnérables pouvant être aisément remerciés par les maires après la fin du PASU ou occupés à d'autres fonctions marginalisant les rôles pour lesquels ils ont été recrutés et formés.

Les Comités Communaux de Sécurité qui sont des maillons clés du dispositif de mise en oeuvre du PASU et entités à qualité pour aider les municipalités à construire la sécurité dans les communes par la réduction de la violence, de la délinquance et de la criminalité n'ont pas été véritablement fonctionnels sur la période 2010-2013 y compris ceux qui ont été mis en place durant cette phase dans les 8 nouvelles communes touchées par le PASU. La cause tient essentiellement dans l'absence de financement du PASU pour honorer les paiements des frais de transport des membres aux réunions et l'absence de financement du fonctionnement des CCS par les mairies qui se sont engagées au terme de l'article 6 des arrêtés municipaux de création des CCS à payer sur les budgets des communes les dépenses de fonctionnement des CCS. La mission relève, des séances de travail avec quelques CCS, que certains ont contribué à travers des activités de veille et de sensibilisation, à la paix sociale, à la cohésion entre les communautés et au retour de la sécurité dans leurs communes avant, pendant et au lendemain de la crise post électorale de 2010, ce qui prouve à suffisance le bien fondé de ces organes au sein des municipalités que l'Etat de Côte d'Ivoire entrevoit de vulgariser dans le cadre de la mise en oeuvre du PND et dont la réalisation est actuellement en cours par la ComNat avec la mise en place déjà de 87 comités locaux de sécurité.

2.2.4- Modalités de mise en oeuvre

Les arrangements de gestion au PRODOC disposent que le PASU est mis en oeuvre en recourant aux modalités de l'exécution nationale (NIM/NEX) avec une flexibilité pour recourir aux services du PNUD¹⁰. Au terme de la lettre d'accord en date du 1er mars 2010 entre le PNUD et le gouvernement de Côte d'Ivoire pour la fourniture de services d'appui au PASU, les services relatifs à l'identification et/ou recrutement du personnel pour le programme, l'identification et la facilitation des activités de formation, l'acquisition des biens et services, l'administration des fonds mobilisés par le programme auprès des PTF sont assurés par le PNUD pour le compte de l'Etat.. Il en résulte que le gouvernement tout en gardant la responsabilité de l'exécution du PASU a confié au PNUD la responsabilité de la réalisation des services d'appui suivant les règles et les procédures du PNUD.

2.2.5- Partenariat

Le partenariat du PASU avec le FISU et l'UVICOCI au cours de la période 2010-2013 a été fructueux. Le PASU a appuyé techniquement le FISU dans le montage des dossiers d'appel à proposition pour la mobilisation des

⁹ Sur la phase 3, la coordination n'a pas évalué annuellement les CMS.

¹⁰ PRODOC, page 19. "Le programme ... Ces modalités préconisées par le PNUD confèrent à la partie nationale, la responsabilité de la formulation et de la gestion des projets/programmes en introduisant une flexibilité, pour recourir aux services du PNUD et d'autres partenaires dans des domaines spécifiques, à travers des conventions de fourniture de services".

ressources auprès de l'Union européenne (443 818 euros) et de la Banque mondiale (\$ 140 000) pour des projets du FISU. Il a appuyé aussi l'UVICOCI qui a obtenu de Cities Alliance et du PNUD un financement de (\$ 401 307 dont 271 404 de Cities Alliance) aux fins de la réalisation d'une étude sur des quartiers précaires dans les 13 communes d'Abidjan mise en oeuvre par le PASU.

La collaboration avec la direction générale de la décentralisation et du développement local, direction nationale du PASU, a été effective. Les Maires (ou représentants) des communes bénéficiaires ont pris part aux sessions du comité de pilotage et ont apporté leurs contributions aux réflexions engagées sur les activités et les difficultés du PASU au cours desdites sessions.

Au plan de la synergie du PASU avec les autres programmes et projets du portefeuille du PNUD, la mission note que les CCS et les CMS ont permis au PNUD et ses partenaires de s'appuyer sur l'expérience et les mécanismes mis en place par le PASU pour mener des activités sur le terrain en matière de sécurité communautaire. Il s'agit du projet de lutte contre les ALPC et de sécurisation communautaire exécuté par la ComNat/ALPC; du projet d'appui à la réconciliation entre la police et la population, du projet d'appui au rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat et de la cohésion sociale. L'équipe de coordination du PASU partage le même espace que les coordinations desdits projets avec lesquels des réunions périodiques sont organisées pour partager les informations sur la situation d'avancement et la dynamique de collaboration.

2.2.6- Mobilisation de ressources

Le PASU n'a pas disposé d'une stratégie claire de mobilisation de ressources. Quelques activités de mobilisation de ressources ont été cependant mises en oeuvre par les parties prenantes. Le FISU et la DGDDL ont conduit des missions de plaidoyer auprès du gouvernement pour obtenir du PIP des ressources conséquentes pour réaliser les activités mais le contexte du pays ayant évolué, des priorités nouvelles sont apparues faisant que les ressources escomptées n'ont pu être mobilisées auprès de l'Etat. Le PASU a néanmoins été inscrit depuis 2011 au PIP pour un montant annuel de 77 000 000 de francs CFA., soit un montant total de 231 000 000 FCFA attendus de 2011 à 2013. A la date de l'évaluation finale, seulement 67 000 000 FCFA ont été versés au PASU et ont servi à payer des indemnités aux coordonnateurs régionaux et municipaux et à l'expert national. Quelques activités de plaidoyer auprès des PTF ont été également réalisées par l'équipe de coordination du PASU¹¹. Le bureau pays du PNUD a pour sa part mené des actions de mobilisation de ressources auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le financement de la problématique de la sécurité liée à la sortie de crise (DDR et ALPC). Les ressources mobilisées ont été canalisées dans la réalisation d'autres projets du secteur de la sécurité avec de nouvelles équipes de projets en raison des exigences des partenaires financiers et du besoin de célérité dans l'exécution, les délais de réalisation étant relativement courts. Nonobstant ces différents efforts, la mission estime que pour couvrir un besoin de \$ 16 millions de financement dans un contexte de crise ou de sortie de crise, il fallait engager des actions soutenues de plaidoyer reposant sur une stratégie pertinente de mobilisation de ressources. Les actions conduites par les uns et les autres n'ont pas permis d'atteindre un niveau optimal de ressources mobilisées.

2.2.7- Suivi-évaluation

La phase 3 du PASU sur la période 2010-2013 n'a pas connu une activité de suivi-évaluation permettant de collecter des données pour renseigner les indicateurs de performance et mesurer les progrès réalisés. La mission relève que le chargé¹² de suivi-évaluation prévu n'a pas été recruté et l'équipe de gestion n'a pas élaboré de cadre de mesure de rendement¹³ servant de dispositif ou de système de suivi évaluation du PASU nécessaire à l'activité de suivi-évaluation dans un contexte de gestion axée sur les résultats. A l'évidence, l'absence d'indicateurs dans le PRODOC et le fait que le cadre logique examiné par le CLEP n'a pas été finalisé traduisent l'absence d'une exécution du PASU dans une optique de résultats. Vu la nature du programme et le secteur

¹¹ La mission a pris connaissance d'une correspondance en date du 23 juillet 2013 faisant état de l'allocation par le C2D (Secrétariat technique du Contrat de désendettement et de développement / Cabinet du 1er Ministre) d'un montant de 300 000 000 FCFA au PASU pour réaliser des activités au titre de l'année 2013. Selon la Coordinatrice nationale du PASU, cette mobilisation de ressources serait le fruit de plaidoyer conduit par l'équipe de coordination auprès de l'AFD et de la Coopération française.

d'intervention qui nécessite de disposer d'informations précises sur l'évolution du contexte sécuritaire pour cibler les appuis à apporter, la mission estime que le PASU aurait dû disposer depuis la phase métropolitaine d'une base de données pour consigner les informations relatives à la réduction de l'insécurité et pour suivre l'évolution des AGR financées.

Sur les outils de suivi-évaluation prévus au PRODOC, la mission note également qu'aucune mission conjointe avec les partenaires locaux et institutionnels (CCS, PNUD, Tutelle et autres partenaires) n'a été effectuée et l'évaluation à mi-parcours qui aurait permis de faire des réajustements n'a pas été conduite. Les audits annuels externes ont cependant été effectués au titre des exercices 2010 et 2011.

2.2.8- Communication et visibilité

Le PASU phase 3 n'a pas fait l'objet d'une réelle visibilité et communication vu le niveau faible de son exécution. La stratégie de communication conçue à la phase antérieure n'a pas été exploitée. La communication s'est limitée à la production de quelques prospectus sur les réalisations du PASU; le film documentaire sur les réalisations n'a pas été fait. Mais aussi au plan de la communication interne, la mission relève que certains membres du comité de pilotage ne rendent pas compte ou ne relaient pas les informations sur le PASU auprès des structures qu'ils représentent ou de leur hiérarchie au point de créer un gap d'informations sur le programme au sein desdites structures qu'ils représentent au comité de pilotage. Par ailleurs, le programme ne semble pas être très connu au plan national tant auprès des forces de sécurité que des élus locaux. 60% des personnes enquêtées par la mission disent ne pas connaître le PASU.

2.3- EFFICACITE

A l'instar de l'efficience, l'efficacité est l'un des critères permettant d'apprécier la performance d'un projet. Elle est définie comme la mesure dans laquelle un programme ou projet atteint ses objectifs immédiats ou fournit les produits souhaités.

2.3.1- Situation de l'exécution des activités

Le niveau d'exécution des activités sur la phase 3 du PASU est globalement très faible. Seules 8 communes de Côte d'Ivoire sur les 35 ciblées (22%) ont bénéficié d'un appui plus ou moins partiel du PASU. Sur les 42 activités budgétisées au PRODOC 19 n'ont pas été entreprises (45%) tandis que le reste a connu un début timide d'exécution ou une exécution très partielle loin des cibles visées et ce grâce au Projet PASCOS¹⁴ financé par la coopération japonaise. Les actions mises en oeuvre par le PASU sur cette phase nationale ont ainsi concerné seulement 8 nouvelles communes sur les 20 nouvelles prévues (40%) dont principalement 4 à l'Ouest de la Côte d'Ivoire (Man, Guiglo, Duékoué et Daloa) au lendemain de la crise post électorale où quelques actions concrètes de prévention de l'insécurité (électrification, centre socio-éducatif, espace repas) ont été réalisées grâce au PASCOS. Les 4 autres communes (Bondoukou, Korhogo, Bouaké et Yamoussoukro) ont juste bénéficié sur ressources PNUD de l'appui au processus d'élaboration des diagnostics participatifs de sécurité et plans d'actions qui n'ont pu être mis en oeuvre. Cet appui sur ressources PNUD a concerné également les communes de Man et Daloa.

Les 15 communes de la phase précédente dite métropolitaine censées obtenir un appui à la consolidation des acquis n'ont bénéficié d'aucune action de la phase 3 du PASU.

Au total, les actions entreprises par le PASU phase nationale concernent principalement:

¹² PRODOC, Composition de l'équipe opérationnelle, page 18.

¹³ Le Manuel de suivi-évaluation axé sur les résultats de développement édité par le PNUD en 2009 (pages 84 et 85) recommande pour le suivi d'élaborer une matrice de planification du suivi qui est en fait le cadre de mesure de rendement précisant les indicateurs à suivre, leurs situations de référence de base, leurs cibles, les sources, les méthodes et les fréquences de collecte, les responsables du suivi, les coûts et les risques liés à l'activité de suivi des indicateurs

¹⁴ Les tableaux 1 et 2 de l'annexe 1 précisent les actions financées par le PASCOS. La mission d'évaluation a pris en compte au titre du PASU les actions financées par le PASCOS dans la mesure où ce projet est exécuté par l'équipe du PASU sur financement de la JICA confié au PNUD et les activités réalisées sont parties du Cadre de résultats et des objectifs du PASU dont la mise en oeuvre est sujette à mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire.

Sur l'Effet 1: "Les capacités des autorités municipales, des administrations municipales et de leurs partenaires locaux et institutionnels sont renforcées, dans l'approche prévention de l'insécurité et dans la prise en charge collective et autonome des politiques locales de prévention de l'insécurité":

- i. l'information et la sensibilisation des populations, des organisations à base communautaire, des autorités et des administrations municipales à l'occasion des journées publiques de lancement du PASU et de restitution des diagnostics participatifs dans les 8 communes touchées;
- ii. l'organisation de 9 ateliers de formation sur la formulation d'un plan municipal de prévention de l'insécurité et d'une session d'appropriation de la philosophie PASU au profit des maires des nouvelles communes bénéficiaires.
- iii. l'organisation sur le PASCOS d'un séminaire régional sur l'approche de sécurité communautaire et d'un atelier national sur le contrôle démocratique des forces intérieures;
- iv. l'appui à la participation des élus locaux à deux ateliers en France et en Espagne et du PASU aux Africités;
- v. l'organisation d'un atelier de formation au métier de Coordonnateur municipal;

Sur l'Effet 2: "Les communes adoptent et développent une gestion planifiée, partenariale et participative des politiques de sécurité communautaire":

- i. la constitution sur PASCOS d'un répertoire des ressources humaines, des associations, groupements et structures clés dans les communes de Man, Duékoué, Guiglo et Daloa;
- ii. l'élaboration de 8 diagnostics locaux de prévention de l'insécurité et de 8 plans de développement communaux dans les 8 communes de l'intérieur du pays dont deux (ceux de Guiglo et Duékoué) sur financement PASCOS;
- iii. l'actualisation des outils de gestion des microprojets de prévention;
- iv. l'installation et l'appui au fonctionnement de 8 comités communaux de sécurité dont deux sur ressources PASCOS (Guiglo et Duékoué).

Sur l'Effet 3: "Les communes initient et consolident dans les quartiers des actions concrètes de prévention de l'insécurité visant les hommes, les femmes, leurs comportements et leurs environnements, ainsi que les rapports avec la police et la gendarmerie":

- i. l'aménagement d'un espace gastronomique et de convivialité de 100 places au profit d'un groupement de femmes à Guiglo sur le PASCOS;
- ii. la réhabilitation du foyer des jeunes du quartier campus à Man sur le PASCOS;
- iii. l'électrification du quartier père THETE à Duékoué et l'électrification de l'axe sous préfecture - prison civile de Daloa sur le PASCOS.
- iv. la fourniture de moyens de locomotion et d'outils informatiques à la gendarmerie et la police municipale d'Agou;
- v. l'équipement (ordinateurs, imprimantes, radios VHS et fournitures de bureau) sur le PASCOS de 6 commissariats de police de Man, Guiglo et Duékoué;
- vi. la formation sur le PASCOS de 200 agents des forces de sécurité et de 10 agents de la police municipale en matière de droits de l'homme, police de proximité, violences basées sur le genre;
- vii. l'organisation sur le PASCOS de campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale à Man, Guiglo, Duékoué et Daloa;

Sur l'Effet 4: "Les communes et leurs faïtières oeuvrent avec les acteurs institutionnels, les organisations de la société civile et d'autres secteurs, à la formulation d'une stratégie nationale de sécurité communautaire et pour la prise en compte de la dimension prévention et sécurité communautaire dans les politiques nationales de sortie de crise", aucune action significative n'a été entreprise.

Il transparaît de cette présentation des activités réalisées par le PASU que hors des ressources PASCOS qui ont permis quelques actions fortes dans les 4 communes de l'ouest en matière d'actions concrètes de prévention de l'insécurité (sous l'effet 3), le PASU n'enregistre sur la phase 2010 - 2013 qu'un nombre limité d'activités portant sur l'organisation d'une dizaine de séminaires-ateliers, de participation à 3 forums nationaux, d'élaboration de 6 diagnostics communaux de prévention avec plans d'actions et de l'installation de 6 comités communaux de sécurité; toutes choses qui constituent une portion marginale des objectifs visés par le PASU pour sa phase nationale.

2.3.2- Analyse de l'atteinte des résultats

L'analyse des résultats repose sur l'examen du niveau de réalisation des cibles des indicateurs des produits et des effets et cela nécessite que le cadre de suivi-évaluation dispose clairement de références de base et des cibles des indicateurs de mesure de performance et qu'une activité soutenue de suivi-évaluation, en l'occurrence de collecte continue et d'analyse des données pour renseigner les indicateurs ait été réalisée. Malheureusement ce n'est pas le cas durant l'exécution du PASU dont certains indicateurs d'effets sont par ailleurs des indicateurs de produits. En recoupant les informations de la revue documentaire, la mission a pu établir le niveau de réalisation¹⁵ de quelques indicateurs. Vu le niveau d'exécution très faible des activités concourant à la réalisation des produits lesquels contribuent à la réalisation des effets, il est évident que les résultats prévus (produits et effets) escomptés n'ont pas été obtenus. Cela se perçoit à l'examen du tableau de performance à l'annexe 1 où sur les 66 indicateurs, 52% affichent un niveau de performance de 0% ou ne sont pas renseignés. Sur le reste, les indicateurs significatifs, notamment nombre de diagnostics locaux de sécurité, de plans d'action, de répertoires,..., présentent des performances de 10 à 23%.

La mission conclut que la performance du PASU-phase 3, au plan de l'efficacité est très faible.

2.3.3- Facteurs d'incidence sur la performance non satisfaisante du PASU

La principale contrainte de l'exécution de la phase nationale du PASU est liée à l'absence de financement faisant que le programme n'a pas disposé de ressources pour ses activités. Sur un coût total de \$ 16 millions, les ressources budgétisées et rendues disponibles au 30 juin 2013 s'élèvent à \$ 2 389 991 dont \$ 572 682 pour le PASCOS (don japonais) et \$ 271 404 de Cities alliance destiné à la réalisation des études dans les quartiers précaires d'Abidjan.

La mobilisation des ressources dans le contexte de sortie de crise de la Côte d'Ivoire a constitué le talon d'Achille de cette phase du PASU. Mais aussi convient-il de relever que le dimensionnement et la budgétisation du PASU ont manqué de réalisme. Dans un contexte de sortie de crise où la lisibilité sur les possibilités de mobilisation de ressources n'était pas claire et évidente, la conception du programme a péché par optimisme de mobilisation de ressources. Le contexte de pays caractérisé par la crise politico-militaire de 2002 qui perdurait et les événements tragiques consécutifs au contentieux post électoral de 2010 ont impacté sur les possibilités de mobilisation de ressources.

La mission relève que le programme phase 3 démarré sans une perspective de financement claire, du moins pour un minimum de ressources, a été poursuivi même après la crise post électorale juste par le financement des charges courantes de fonctionnement par le PNUD sans activités concrètes au bénéfice des municipalités.

Pour l'équipe d'évaluation, le Comité de pilotage, le gouvernement et le PNUD auraient dû acter après la crise post électorale un recentrage du PASU sur les possibilités réelles de financement et le repositionner sur les besoins sécuritaires et de cohésion sociale des communes de l'ouest du pays pour capter les ressources des partenaires techniques et financiers qui étaient plus tournés vers l'ouest après la crise post électorale. Le Japon a pu recourir au PNUD dans cette optique de priorités sécuritaires de l'Ouest mais stratégiquement les parties prenantes du PASU auraient pu être proactives en orientant le PASU vers ces priorités mobilisatrices de ressources. Dans tous les cas, la mission estime, qu'au lieu de financer simplement des charges de

¹⁵ cf. Tableau 1 de l'annexe 1.

fonctionnement pendant un peu plus de deux années sans activités concrètes, le bureau pays du PNUD aurait dû recadrer le PASU plus tôt, notamment à travers un projet d'appui du PNUD à la phase nationale du PASU.

En outre, la mission trouve que l'encadrement technique de l'Unité programme du bureau pays du PNUD n'a pas été optimal dans la conception du PRODOC et le suivi des résultats du fait de l'absence d'indicateurs dans le cadre de résultats, d'absence d'élaboration de cadre de mesure de rendement (matrice de planification du suivi des résultats), d'absence d'activités systématiques de collecte de données pour renseigner les indicateurs et d'absence d'une action proactive de recentrage vu l'absence de ressources.

Enfin, la mission relève que des déficits de communication sur les différents paliers de l'exécution du Programme, notamment entre l'unité programme du PNUD et la coordination nationale, entre la coordination nationale et les maires bénéficiaires, entre la coordination nationale et les CCS, n'ont pas aidé à maintenir l'adhésion et l'implication des maires dans la mise en place de moyens endogènes pour consolider les acquis de la phase métropolitaine en l'absence de financement de la phase nationale du PASU qui devait appuyer les communes de la phase précédente à renforcer les résultats obtenus. Plusieurs comités communaux de sécurité de la phase métropolitaine sont en inertie autant que les huit nouveaux créés dans les communes touchées par le PASU national. Les dernières réunions pour certains remontent à l'année 2008. Autrement dit, avec la fin du financement de la phase métropolitaine, les réunions et les activités des CCS ont baissé de régime, faute de ressources pour payer les frais de déplacement des membres.

Or dans un contexte de réelle appropriation, les municipalités auraient pu prioriser la budgétisation du fonctionnement des CCS¹⁶ qui devaient être des outils privilégiés de réflexions stratégiques et d'actions de prévention de l'insécurité pour la mairie. La mission estime que les échanges au cours des sessions annuelles du comité de pilotage ne suffisent pas à éclairer les maires sur la conduite du programme et maintenir leur adhésion aux questions de sécurité préventive développées par le PASU. Une communication de proximité directe de la coordination nationale vis-à-vis des maires, des élus locaux et des CCS en appui aux CMS restait indispensable¹⁷. En l'absence de financement, une tournée périodique de la coordination nationale du PASU auprès des maires au moins à Abidjan aurait permis d'amener les municipalités de la phase métropolitaine à prendre des initiatives d'auto prise en charge des actions de pérennisation des acquis du PASU.

A travers les différents entretiens, la mission a relevé un attentisme voire une démotivation des CCS, des élus locaux et de certains maires vis-à-vis du PASU dus à des frustrations et des déceptions relatives aux attentes fortes créées par le PASU qu'il n'a pu tenir. Cela expliquerait en partie le manque d'empressement des maires à tenir les engagements de contrepartie notamment à budgétiser les dépenses de fonctionnement des CCS et à verser au PASU leurs contributions annuelles¹⁸ de \$10 000 (5 000 000 fca).

Par ailleurs, la mission constate que la contreperformance du programme tient aussi dans une certaine mesure à la lourdeur et la lenteur des procédures opérationnelles et de décaissement du PNUD¹⁹ ayant conduit au retard et finalement à la non réalisation de certaines activités prévues et budgétisées telles par exemple l'éclairage du jardin public de Bondoukou et la non consommation de l'entièreté des ressources mobilisées auprès de la JICA pour le PASCOS exécuté par moment par préfinancement. A la fin de ce projet en février 2013, le PASU a dû retourner au donateur 26% des ressources mobilisées faute d'avoir pu les utiliser sur la durée impartie de mise en oeuvre.

¹⁶ Au terme de l'arrêté municipal type portant organisation du comité municipal de sécurité, les dépenses de fonctionnement et les charges du comité communal de sécurité sont imputables au budget communal (article 6). Dans les faits, aucune commune depuis le début jusqu'à la date de la présente évaluation finale n'a budgétisé le moindre sous dans son budget pour le fonctionnement du CCS. Les réunions organisées par les CCs ont été supportées par le PASU; il en résulte que l'absence de financement de la phase 3 du PASU a impacté sévèrement sur les CCS.

¹⁷ La coordination nationale n'est pas souvent descendue sur le terrain en appui aux CMS des communes de la phase métropolitaine durant cette phase nationale.

¹⁸ Le PRODOC prévoit au titre de la contrepartie des communes bénéficiaires du PASU, entre autres, la prise en charge des CCS, la mise à disposition d'un fonds additionnel de 5 000 000 fca par an pour la mise en oeuvre des microcrédits de prévention de l'insécurité, l'inscription dans le budget communal annuel d'une ligne affectée à la sécurité urbaine.

¹⁹ Au terme de la lettre d'accord du 1er mars 2013, le PNUD est le responsable de la réalisation d'une série de services d'appui au PASU.

2.3.4- Genre et Droits de l'Homme

Le PASU phase nationale a adressé les questions de genre et des droits de l'homme à travers les formations données sur le PASCOS aux agents des forces de sécurité (210) dont les modules comportaient entre autres les violences basées sur le genre et les droits de l'homme. Aussi les ateliers et séminaires organisés ont-ils enregistré la participation de plusieurs femmes. Sur les 4 microprojets de prévention de l'insécurité réalisés à l'ouest du pays, un est entièrement destiné aux femmes notamment l'aménagement de l'espace gastronomique et de convivialité de 100 places à Guiglo. Cependant, la mission observe que le recrutement des coordonnateurs municipaux des 8 nouvelles communes bénéficiaires de la phase nationale n'a pas fait grande place au genre, une seule femme est recrutée contre 7 hommes sur les 8 postes de coordonnateurs municipaux pourvus.

2.4- Analyse de l'impact

L'impact désigne les « résultats d'un programme ou projet appréciés par référence aux objectifs de développement ou aux buts à long terme de ce programme ou projet ; il s'agit des changements, planifiés ou non, positifs ou négatifs, qu'un programme ou projet aide à introduire dans une situation donnée »²⁰. Il est l'un des critères d'appréciation du succès d'un programme ou projet.

Selon les Termes de Référence, l'appréciation de l'impact du PASU couvre l'exécution du Programme depuis son démarrage en 1998. Les indicateurs clefs d'impact du PASU concernent par commune le taux de criminalité, le taux de délinquance juvénile, le nombre d'agressions par mois, le nombre de braquages de véhicule, le nombre de femmes victimes de violence, le sentiment d'insécurité. La mission n'a pu obtenir des données statistiques auprès des forces de sécurité et en l'absence d'une activité de collecte de données sur le PASU, il n'a pas été possible de renseigner les indicateurs de mesure d'impact du PASU. La mission s'est donc appuyée sur les entretiens avec les différents acteurs et sur les résultats d'une enquête partielle qu'elle a diligentée sur le sentiment d'insécurité et l'impact des microprojets ainsi que sur les études réalisées par le PASU en 2006 et 2008 sur le sentiment d'insécurité et l'impact des microprojets.

Les principaux acquis du PASU concernent: i) le développement de l'approche de sécurité préventive et la mise en place de mécanisme communal de sécurité en l'occurrence les CCS et les CMS; ii) la mise en œuvre de microprojets de prévention sociale et de prévention situationnelle; iii) la contribution à l'amélioration du sentiment d'insécurité, la sécurité des personnes et des biens et la cohésion sociale.

2.4.1- Impact de l'approche préventive PASU et du dispositif communal de sécurité

La mission relève qu'au terme de 14 années de mise en œuvre, le PASU a convaincu par sa pertinence et sa démarche. Il y a une bonne appropriation du PASU par le gouvernement de Côte d'Ivoire au niveau central, les municipalités, même celles qui n'ont pas été touchées et qui demandent à intégrer la dynamique de la sécurité préventive.

Le PASU a créé un effet inducteur ayant entraîné l'intervention d'autres partenaires comme la Banque Mondiale, l'UE dans les communes à travers le FISU et comme Cities Alliance à travers l'UVICOCI. Plusieurs partenaires techniques et financiers s'intéressent à la problématique de la prévention de l'insécurité dans le pays. On signale en la matière des projets en cours ou à venir de l'AFD (programme sur les bidonvilles), la Banque mondiale (projet de recherche action dans 3 communes d'Abidjan/projet de prévention de l'insécurité), l'Union Européenne, le PNUD, le PBF et la JICA.

Après la crise postélectorale, quasiment tous les programmes et projets sécuritaires se sont appuyés sur les mécanismes (CCS/CMS) mis en place à travers le PASU pour la gestion de la sécurité communautaire (PASCOS, PBF Cohésion sociale, ALPC, Police-Population pour le PNUD). La COMNAT aussi s'appuie sur ce dispositif mis en place par le PASU pour les activités de désarmement. L'Etat de Côte d'Ivoire entrevoit à travers le PND 2012-2015 le passage à l'échelle nationale des CCS, responsabilité confiée à la COMNAT dans le PND.

²⁰ PNUD, Manuel pour les responsables de programmes, Suivi et évaluation dans une perspective de résultats.

Il est indéniable que l'expertise développée par le PNUD à travers le PASU est assez appréciée par les acteurs de la sécurité communautaire dans le pays, rendant indispensable la capitalisation de la démarche.

L'approche préventive de l'insécurité déployée par le PASU sert aujourd'hui de repère à la police nationale qui travaille à développer des modules de formation et des actions de mise en place de la police de proximité.

Sur un autre plan, le PASU a permis, dans le contexte particulier du pays, de réunir à travers le comité de pilotage les maires de bords politiques différents autour de la même table pour adresser les questions de sécurité, de paix et de développement de leurs communes respectives. Ce cadre d'échange a facilité l'acceptation mutuelle et le vivre ensemble.

2.4.2- Impact des microprojets

Le PASU a réalisé dans les 23 communes touchées durant les 14 années de mise en oeuvre et principalement durant la phase métropolitaine de 2003 à 2009 environ 100 microprojets de prévention sociale à travers des actions en direction des groupes à risque notamment des AGR et de prévention situationnelle par l'aménagement sécuritaire ou l'amélioration de l'environnement. Au total 2000 jeunes ont été formés et installés dans les AGR; 10 centres sociaux ont été équipés; 10 aires de jeux, de convivialité et foyers de jeunes ont été construits ou réhabilités; 15 groupes scolaires et lycées ont été réhabilités et équipés; 4 districts de police, 15 commissariats de police et brigades de gendarmerie et 5 brigades de police municipale ont été équipés et formés; 12 voies insécurisées ont été éclairées.

En termes d'impacts produits par ces réalisations, la mission observe qu'à des degrés divers, des résultats sont enregistrés, variables d'un type de microprojet à l'autre et d'une commune à l'autre. Selon l'enquête partielle réalisée par la présente mission d'évaluation finale en juillet 2013, le PASU a contribué à l'amélioration du niveau d'emploi de la population bénéficiaire directe avec un taux d'emploi de 56% avant le projet à 78% avec le projet soit un taux d'accroissement de 22%. Le PASU a permis également la création d'emplois indirects à d'autres personnes. Sur 40 bénéficiaires directs du PASU enquêtés, les activités créées pour eux grâce au PASU ont permis la création de plus de 172 emplois indirects, soit un effet multiplicateur de 430%. Le PASU a permis l'augmentation de revenus chez les bénéficiaires estimée à 20% selon l'enquête partielle réalisée.

L'exemple d'insertion professionnelle grâce au PASU des jeunes dans l'hévéa-culture et des femmes dans la production moderne de l'Attikè dans la commune d'Agou et des jeunes cireurs dans la commune du Plateau est édifiant à plus d'un titre. De la déclaration des jeunes cireurs rencontrés, leurs collègues qu'ils sont venus remplacer avaient suffisamment dégagé de revenus de leurs activités de cireurs et ont pu aller travailler à l'étranger, certains ont créé leurs magasins et d'autres activités lucratives. Ils y gagnent eux aussi bien leur vie et ont fondé leurs foyers. Le revenu journalier moyen qu'ils tirent de leurs activités, selon leurs déclarations, est de 2500 à 4000 f Cfa par jour contre 8000 à 12 000 f Cfa par jour avant la crise post électorale. Ce revenu était avant leur installation par le PASU de 800 à 1000 f Cfa par jour.

Cependant, la mission relève que les impacts produits par chacun des microprojets AGR restent limités aux bénéficiaires et n'ont pas significativement impacté sur la commune vu le nombre faible de microprojets financés et de bénéficiaires directs par commune.

Sur les microprojets de prévention situationnelle, la mission relève, de l'avis des riverains des sites insalubres aménagés et valorisés, des zones criminogènes aménagés et des rues ou sites éclairés grâce au PASU, que l'insécurité a effectivement baissé sur les sites et des activités économiques y ont prospéré. Selon l'enquête partielle réalisée par la mission d'évaluation dans quelques communes, 95% des enquêtés des zones aménagées déclarent que le PASU a amélioré leur situation sécuritaire.

A travers ces microprojets appuyés, le PASU a poursuivi l'objectif de prévention de l'insécurité. L'aménagement sécuritaire des sites criminogènes et l'éclairage des zones insécures ainsi que les équipements et fournitures des forces de sécurité ont contribué à la sécurité des riverains. L'insertion professionnelle et économique des bénéficiaires surtout les jeunes a permis de tenir à l'écart des risques d'actes délictueux des acteurs potentiels d'insécurité particulièrement les jeunes désœuvrés.

Au total, le PASU a certes contribué à assurer la quiétude et la sécurité des personnes et des biens dans les communes en empêchant les délits de se commettre grâce à ces différentes actions préventives, mais la mission estime que l'impact visé est obtenu à un échelon micro. Le niveau des investissements par commune, en moyenne 2 à 4 microprojets, avec un taux d'échec ou d'abandon très élevé des microprojets dans certaines communes (comme par exemple à Cocody 100%) n'est pas de nature à impacter significativement au niveau communautaire et de l'ensemble de la municipalité au regard des immenses besoins des municipalités en la matière. Cet impact, selon la mission, aurait pu être plus important si la phase 3 censée consolider les interventions de la phase métropolitaine était financée.

2.4.3- Amélioration du sentiment d'insécurité au sein des populations

De l'avis de la quasi totalité des acteurs avec lesquels la mission s'est entretenu et des résultats des questionnaires dépouillés, il ressort que l'insécurité en Côte d'Ivoire qui a connu un pic avec le conflit armé né du contentieux post électoral de 2010, s'est beaucoup amélioré avec la normalisation en cours dans le pays, nonobstant la circulation des ALPC et l'apparition de quelques phénomènes comme la "bande à machettes" à Abobo qui consiste au dépouillement des passants par de jeunes gens armés de machettes.

Selon l'enquête partielle sur le sentiment d'insécurité réalisée par la mission d'évaluation, le PASU a amélioré le sentiment de sécurité chez les bénéficiaires directs notamment ceux de la prévention situationnelle avec 95% de satisfaction. Sur l'ensemble des enquêtés, il ressort que une personne sur deux (51%) a le sentiment d'être présentement plus en sécurité. Cette situation n'est pas la même, selon que l'on soit bénéficiaire direct ou non. Les bénéficiaires directs déclarent se sentir plus en sécurité que les non bénéficiaires.

La mission note, suivant les déclarations reçues, que le sentiment d'insécurité s'est plus améliorée chez les bénéficiaires directs des interventions du PASU que les non bénéficiaires, mais rapporté à l'ensemble de la commune où il est relevé aussi une amélioration de la situation sécuritaire, la mission n'est pas en mesure d'affirmer en généralisant que l'amélioration de la situation de la sécurité dans les communes est le fruit des interventions du PASU, vu le niveau relativement bas des investissements du programme au regard de l'importance des besoins des municipalités en la matière.

Certes, dans certaines municipalités comme par exemple Bingerville, Treichville, Yopougon et Agou, les membres des CCS ont aidé par des sensibilisations et des médiations avant, pendant et après les affrontements post électoraux à la pacification, à la cohésion sociale, à la récupération des armes mais cela reste une contribution et non les déterminants significatifs de la baisse de l'insécurité.

Cependant, le cas de la commune d'Agou où des actions soutenues et continues du CCS en matière de lutte contre l'insécurité sont relevées et où les équipements de locomotion (motos) fournis par le PASU ont permis à la brigade de gendarmerie de conduire des patrouilles même au delà du périmètre urbain ayant entraîné la réduction des délits (vols, braquages, cambriolage) qui étaient de 5 à 6 cas par mois à 1 voire 0, illustre bien le potentiel d'inversion de l'insécurité créé par le PASU. A ces actions des CCS dans AGOU s'ajoute la canalisation de la plupart des jeunes désœuvrés dans les activités agricoles notamment l'hévéa culture et la production du manioc pour alimenter l'unité de transformation d'Attikè de Diapé dans la commune grâce au financement du PASU. Cette insertion économique de plusieurs jeunes les a affranchis de l'oisiveté et fait tâche d'huile amenant tous les autres à s'occuper à une activité lucrative, ce qui a contribué à la réduction des actes d'insécurité dans la commune.

2.5- DURABILITE

La viabilité ou la pérennité/durabilité désigne la durabilité des résultats positifs d'un programme ou projet après la cessation du programme ou projet. Elle apprécie ainsi les perspectives et les contraintes de poursuite des activités après la fin du financement et de la durabilité des changements et de l'impact entraînés par le programme. Autrement dit, elle permet de juger de la probabilité que les avantages du programme se maintiennent à long terme.

Sur la pérennisation du PASU, la mission relève que le PRODOC intègre un dispositif de pérennisation qui repose sur les comités communaux de sécurité et les coordonnateurs municipaux de sécurité censés poursuivre et soutenir l'approche PASU. En effet, l'adoption des politiques et stratégie et des pratiques de prévention de l'insécurité notamment, la création des services de sécurité, la planification participative et diversifiée des actions de sécurité et l'inscription dans les budgets municipaux de ligne spécifique pour la prévention de l'insécurité et la protection sociale étaient des engagements des municipalités récipiendaires pour pérenniser les résultats du programme.

2.5.1- Situation de la pérennisation des acquis institutionnels du PASU

Après la fermeture du PASU, la perspective de pérennisation des CCS n'est pas certaine en raison des difficultés de financement du fonctionnement de cet organe depuis la fin de la phase métropolitaine. Les réunions des CCS, malgré la bonne volonté des membres, sont devenues rares (dernière réunion du CCS 29 juillet 2008 à Cocody par exemple) dans beaucoup de communes au point que certains membres de CCS rencontrés ne se souviennent même plus de leurs attributions. Même dans les 8 communes touchées par la phase nationale, les réunions statutaires des CCS n'ont pas été organisées sur la période. La situation est telle que si des efforts ne sont pas faits par les communes pour mettre des ressources à la disposition des CCS, ces entités risquent de disparaître.

La situation est similaire pour les Coordonnateurs municipaux de sécurité qui émargent sur les budgets des communes sans un cadre juridique précis de leur statut et de leur positionnement dans le cadre organique des municipalités, ce qui les met dans une position de fragilité. De plus, le niveau de leur rémunération étant en décalage avec leur grade universitaire (bac + 4) depuis la suppression des indemnités que leur versait le PASU et qui constituent 50% de l'ensemble de leur traitement mensuel, il est à craindre que si des solutions appropriées ne sont trouvées par la DGDDL à leur situation, le risque de les voir débaucher par d'autres institutions est réel, ce qui laissera un vide dans les communes rendant aléatoire toute possibilité de pérennisation de la démarche PASU.

Aussi, vu l'attentisme actuel voire la désaffection relative de certains maires vis-à-vis du PASU, le risque est réel qu'après la fin du PASU, les CMS soient convertis à d'autres responsabilités au sein des mairies et les CCS laissés aux oubliettes entraînant de facto le rangement au placard des acquis du PASU.

La mission a noté que sur le terrain, la ComNat, dans le cadre de l'appui apporté par les CMS et les CCS, envisage d'apporter un appui en moyen de transport et fourniture de bureau à certains CMS dynamiques qui sont des relais pour la ComNat en qualité d'Observateurs des violences armées, mais cela ne sera pas suffisant pour pérenniser les capacités d'intervention des CCS et CMS, le projet d'appui à la ComNat arrivant à terme en 2015. Il urge que la DGDDL et le FISU examinent avec les maires et surtout les nouveaux élus les voies et moyens de maintenir les capacités développées par le PASU au service de la sécurité communautaire des municipalités et de les répliquer.

2.5.2- Situation de pérennisation des microprojets du PASU

La situation des microprojets à la date de l'évaluation ne rend pas optimiste sur les chances de leur pérennisation après la clôture du PASU, malgré que certaines communes comme le Plateau aient pris des initiatives de pérennisation tels le partenariat avec le secteur privé pour les jeunes cireurs ou la mise en place de fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes filles formées dans les centres de couture et de coiffure réhabilités et équipés par le PASU.

D'une part les projets ont manqué d'une réelle activité de suivi par les CCS qui ne disposent pas en leur sein de commission responsabilisée sur le suivi. Beaucoup de microprojets ont été abandonnés dès le début de leur démarrage et d'autres n'ont jamais pu démarrer, les équipements étant restés parqués depuis 8 ans ou perdus faute d'entretiens et de suivi.

A l'évidence, les organisations ou les regroupements communautaires récipiendaires des appuis n'ont pas été accompagnés par le PASU au plan du renforcement des capacités sur la gestion des projets communautaires ni

de renforcement de leur structuration et de leur organisation. Pour certains microprojets, il a manqué d'études de faisabilité pour identifier de façon précise les besoins des communautés et l'effectivité de la faisabilité des investissements demandés. Par exemple, dans la commune de Cocody, l'ensemble des microprojets financés (fumeurs ou broyeuses) sont à l'arrêt dès leur mise en place ou n'ont jamais démarré faute d'une organisation efficace des groupements de femmes ou de non disponibilité des bénéficiaires à apporter leurs propres contributions (fonds de roulement, acquisition des ustensiles) à la concrétisation des microprojets. Cela pose également un problème d'appropriation d'une part et d'approche de mise en oeuvre d'autre part. Il ne paraît pas évident que les investissements dans Cocody soient véritablement des besoins émanant des bénéficiaires. Le scénario semble être l'inverse; c'est-à-dire que la commune a identifié les besoins et a fait acquérir les équipements avant d'organiser les bénéficiaires dans les villages à exploiter les équipements ce qui a priori limite les chances de succès.

Chez plusieurs bénéficiaires, il est relevé le manque de volonté pour apporter une réelle contribution en apport propre. Par exemple à Bingerville, l'un des jeunes pépiniéristes formés par le projet qui a pu s'installer depuis quelques années attend toujours que ce soit la municipalité qui lui offre gracieusement le branchement d'eau pour ses activités alors qu'il a pu générer des revenus grâce à l'activité lui ayant permis de faire des réalisations importantes. Manifestement, le PASU a manqué de compléter ses appuis par une sensibilisation et une préparation ou formation à l'auto prise en charge et à l'auto développement des bénéficiaires.

D'autres microprojets comme celui du GIE des jeunes de la commune d'Agou équipés en engins de ramassage des ordures et du manioc ont échoué faute de renforcement de capacités d'entretien/maintenance des équipements, de renforcement des capacités organisationnelles et de formation à la gestion financière et coopérative et d'appui-accompagnement.

Sur les microprojets de prévention situationnelle, la mission relève que pour certaines infrastructures créées par exemple les aires de jeu, le PASU n'est pas allé jusqu'au bout de la démarche. Les infrastructures sont mises en place mais il y a manqué de former et mettre à disposition des animateurs formés et des outils d'animation pour encadrer les jeunes sur les sites, ce qui pourrait donner lieu à un plus en terme d'information et d'éducation pour un changement de comportement.

Dans cette optique, le PASU aurait pu appuyer également les programmes scolaires en aidant à la conception de modules d'éducation civique qui aurait aidé à la prévention de l'insécurité en milieu scolaire et universitaire et sur les aires aménagées pour accueillir les jeunes.

Par ailleurs, les centres de couture et de coiffure de la commune du Plateau optimiseraient l'encadrement des bénéficiaires en intégrant des modules de formation complémentaires comme la comptabilité simplifiée, le marketing, la culture de l'auto emploi, le genre, l'accueil et l'hygiène, le VIH,... en vue d'une meilleure préparation de la jeune fille à la vie sociale et à son insertion professionnelle et économique. En outre, le renforcement des capacités des centres en équipements complémentaires et l'ouverture à la clientèle publique leur permettraient d'assurer leur auto financement et d'améliorer le niveau de pratique chez les apprenties.

3. CONCLUSIONS

La mission conclut que globalement le PASU phase 3 est assez pertinent, mais dans sa réalisation il présente une performance insuffisante au plan de l'efficience et de l'efficacité. Il montre sur les 14 années de réalisation un bon potentiel d'impact pour les outils institutionnels mis en place mais a eu un champ d'impact limité pour les microprojets de prévention. Les perspectives de pérennisation ne sont pas assez certaines pour les acquis si des mesures appropriées ne sont pas prises.

En effet, à l'instar des phases pilote et métropolitaine, le PASU reste pertinent dans ses objectifs et son approche d'intervention. Cette pertinence est constante pendant l'exécution et à la fin de la phase 3 avec le contexte nouveau de réforme du secteur sécuritaire de la Côte d'Ivoire et l'apparition de nouveaux défis en matière de sécurité communautaire relatifs à la circulation des armes légères et de petit calibre et à la cohésion sociale sur le territoire national au lendemain du conflit militaire consécutif à la crise post électorale de 2010. Les acquis du PASU en matière d'approche de prévention de l'insécurité au travers des rôles dévolus aux comités communaux de sécurité ont amené le gouvernement de Côte d'Ivoire à entrevoir la vulgarisation desdits comités au titre des actions prioritaires du PND 2012-2015 dont le résultat stratégique 1 porte sur les questions de sécurité et notamment de la sécurité communautaire. Les questions de sécurité et de cohésion sociale étant loin d'être épuisées en Côte d'Ivoire, les objectifs visés par le PASU restent en cohérence avec les principaux cadres stratégiques de développement du pays et avec les besoins des principales cibles bénéficiaires notamment les municipalités et les couches vulnérables des populations, surtout les jeunes que l'oisiveté et le chômage disposent à des actes d'insécurité.

Aussi la forte demande des communes de disposer d'outils de prévention de l'insécurité et le besoin de sensibilisation et de formation des nouvelles équipes dirigeantes et des nouveaux élus locaux (au terme des élections locales d'avril 2013) sur les questions et les instruments de sécurité communautaire dans les municipalités investies des prérogatives de police et de protection civile des citoyens, confirment-ils encore aujourd'hui la pertinence du PASU.

Toutefois, dans sa conception, le PASU présente quelques faiblesses principalement en ce qui concerne l'absence d'indicateurs, cibles et baselines dans le cadre de résultats, le nombre d'indicateurs pléthorique dans le cadre logique. Par ailleurs, dans son dimensionnement le PASU phase 3 paraît trop ambitieux et surdimensionné avec un coût de 16 millions de dollars dans un contexte de crise ou de sortie de crise où la lisibilité sur les réelles possibilités de mobilisation de ressources n'étaient pas nettes contre un budget de moins de 4 millions de dollars à la phase métropolitaine.

Sur l'efficacité et l'efficacé, le PASU phase nationale exécutée sur la période 2010-2013, à la différence des phases pilote et métropolitaine qui ont enregistré des succès francs, présente un tableau de contreperformance. En effet, victime du contexte pays dans lequel il est lancé et exécuté caractérisé par l'aggravation de la crise sociopolitique et militaire qui courait depuis 2002 dans le pays, le PASU 3 n'a pas disposé de ressources financières conséquentes nationales ou des PTF à la hauteur de l'ambition justifiée de passer à l'échelle nationale les acquis des phases antérieures. Cette situation d'absence de financement a conduit à un niveau marginal de réalisation des activités prévues et à la non atteinte des produits et des effets escomptés.

Aussi, en l'absence d'un recadrage et d'un repositionnement du programme dans le nouveau contexte pour capter les ressources injectées par les PTF dans le pays au lendemain de la crise post électorale et en l'absence de stratégie appropriée de mobilisation de ressources, le PASU s'est trouvé dans une position de survie par le financement de ses coûts incompressibles de fonctionnement par le PNUD sans activités concrètes portant, à la date de l'évaluation finale, les dépenses de fonctionnement à 75% (contre 25% pour les activités) des ressources déboursées par le PNUD; ce qui, rapporté à l'ensemble des dépenses de la période, toutes sources confondues, représentent 58% de frais de fonctionnement. IL en résulte une contreperformance au plan de l'efficé du programme. La mission estime que les principaux acteurs tels la DGDDL, le FISU et le PNUD n'ont pas développé de stratégie conséquente de mobilisation de ressources à la hauteur du gap de financement à couvrir et que les parties prenantes ont manqué d'être proactifs par rapport au recentrage et au repositionnement du PASU dans le nouveau contexte post crise électorale.

Par ailleurs, le manque de lisibilité de perspective et une insuffisance de communication interne au sein du PASU et vis-à-vis des maires n'ont pas permis à l'équipe opérationnelle de prendre des initiatives pertinentes à l'adresse des communes bénéficiaires de la phase métropolitaine pour les amener à prendre des mesures de pérennisation des acquis notamment le fonctionnement et la consolidation des CCS.

Les actions mises en oeuvre par le PASU durant les 14 années d'exécution lui confèrent une notoriété au regard de la pertinence de l'approche, des organes de gestion de la sécurité communautaire mis en place et des microprojets réalisés. Cependant si au plan institutionnel les CCS et les CMS sont devenus des interlocuteurs clés sur lesquels s'appuient quasiment tous les intervenants en matière de sécurité communautaire après la crise post électorale de 2010, il reste que le nombre de microprojets (2 à 4) réalisé par commune touchée tant pour la prévention situationnelle que la prévention sociale n'est pas de nature à impacter significativement sur l'ensemble de la commune. Les impacts produits sont limités à un échelon micro, c'est-à-dire aux bénéficiaires directs et à leur environnement tant au plan de l'amélioration des revenus, de réduction des espaces insécures et des sites criminogènes que d'amélioration de la sécurité des personnes et des biens et du sentiment d'insécurité.

Les appuis apportés aux forces de sécurité police et gendarmerie ont par contre eu un rayon d'impact plus élargi dans certaines communes avec des niveaux de réduction de l'insécurité sur le territoire communal grâce à la collaboration et la contribution des CCS.

L'absence d'appuis complémentaires aux communes de la phase métropolitaine par le PASU national, faute de financement, explique la situation du champ d'impact globalement limité du PASU.

La perspective de pérennisation des acquis du PASU n'est pas au stade actuel garantie en raison de l'absence de financement des activités des CCS sur les ressources propres des municipalités et de la fragilité du statut actuel des CMS dans les communes. Aussi, la mise en oeuvre des microprojets n'ayant pas été accompagnée d'un processus de renforcement des capacités et d'appui-accompagnement des bénéficiaires et l'absence d'une activité effective et soutenue de suivi-évaluation des microprojets et de suivi technique par les services compétents des communes ne rassurent pas sur les perspectives de durabilité des investissements. La situation relevée sur le terrain est variable d'un microprojet à l'autre et d'une commune à l'autre.

Nonobstant la satisfaction des bénéficiaires et des succès enregistrés pour certains microprojets, il reste que pour d'autres la situation est celle d'une appropriation insuffisante par les bénéficiaires, de l'abandon et des difficultés de fonctionnement dues à la faiblesse de la structuration organisationnelle des groupements bénéficiaires, au conflit de leadership, à la faiblesse de la culture coopérative et de la tentation d'attendre tout du donateur y compris l'entretien des investissements.

Sans une remobilisation des maires et des élus locaux sur la pertinence des outils développés par le PASU et des actions soutenues des communes ou du FISU et de la DGDDL pour leur durabilité, il n'est pas évident qu'après la clôture du PASU, les acquis des 14 années du programme survivent.

4. LEÇONS APPRISSES

- ✚ Le PASU présente un bon potentiel de pérennisation grâce au dispositif institutionnel de sécurité préventive mis en place. En effet, le processus de pérennisation repose sur les communes bénéficiaires qui sont supposées internaliser la démarche PASU en intégrant dans l'administration municipale les CMS. L'expertise avérée des CMS forgée sur les 14 années du PASU rend indispensables ces agents pour tous les partenaires et projets qui adressent les questions de sécurité communautaire sur le terrain.
- ✚ Le processus de pérennisation est clairement défini dans le PRODOC et engagé dès le départ, ce qui constitue un facteur de succès pour la pérennisation du PASU dans les communes récipiendaires.
- ✚ L'exécution nationale avec une forte responsabilisation de la partie nationale en l'occurrence la DGDDL et les communes constitue un gage de potentiel d'une bonne appropriation par les acteurs nationaux et de pérennisation.
- ✚ La nécessité de réalisme dans l'élaboration des programmes et projets et surtout dans leur budgétisation est une condition nécessaire de succès.
- ✚ La coopération de la mairie du Plateau avec la SOLIBRA dans les actions de pérennisation du projet d'insertion économique des jeunes cireurs de chaussures est un modèle appréciable de coopération des municipalités avec le secteur privé pour agir de façon préventive contre l'insécurité dans la communauté.

- ✚ La composition des CCS avec une bonne représentativité de la diversité des forces vives de la commune, des représentants des religieux, des leaders communautaires, constitue en fait une véritable force d'intégration, de cohésion sociale et de pacification. Il reste un creuset de rapprochement, de dialogue et de concertation entre les forces de sécurité et les populations pour garantir la sécurité communautaire.
- ✚ Le partage de l'information sur les risques et les menaces sur la communauté, les attitudes et les comportements sécuritaires à adopter, à travers le CCS et l'identification collective de solutions font du CCS un outil précieux d'aide au maire, responsable de la qualité de la police et de la protection civile des citoyens dans sa commune, dans les stratégies de lutte contre l'insécurité. L'approche participative dans la gestion de la sécurité constitue un facteur de succès de la lutte contre l'insécurité.
- ✚ Les microprojets qui émanent des bénéficiaires eux-mêmes et dans lesquels ils ont développé préalablement des savoir-faire ont plus de succès dans leur réalisation.
- ✚ En donnant aux jeunes la possibilité d'obtenir des revenus par l'insertion économique et professionnelle, on réduit le potentiel d'insécurité dans la communauté.

5. RECOMMANDATIONS

A- Recommandations relatives à la pérennisation

- L'Etat ivoirien et le FISU devront identifier des voies et moyens de capitaliser, de pérenniser et de passer à l'échelle les expériences réussies du PASU notamment le développement de stratégie préventive de la sécurité.
 - i) Il s'agira pour le FISU de concevoir un Programme national de 5 ans sur le développement de la sécurité communautaire dans les villes de Côte d'Ivoire que l'Etat ivoirien portera auprès des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire et dont la gestion sera confiée au FISU qui dispose déjà d'une expérience en matière de gestion des projets. Le FISU pourra faire appel à l'expertise ivoirienne développée dans la coordination technique du PASU. Ce nouveau programme pourra reprendre les axes clefs de la phase 3 non exécutés notamment le développement d'une politique nationale de prévention sécuritaire et des actions prioritaires de sécurité communautaire du PND que la Comnat qui y est responsabilisée n'a pu encore réaliser.
 - ii) Les municipalités pourront et devront elles-mêmes concevoir des projets spécifiques pour leurs territoires en matière de cohésion sociale et de sécurité communautaire utilisant l'approche préventive du PASU. Elles devront pour le financement des projets faire de la mobilisation dans le cadre de la coopération décentralisée et dans le cadre de partenariat avec le secteur privé à l'exemple du partenariat entretenu actuellement par la commune du Plateau avec la SOLIBRA. Les municipalités pourront également dans le souci d'efficacité et de réduction du coût de gestion s'associer dans la conception, la mobilisation de ressources et la mise en oeuvre de ces projets de sécurité communautaire. Les CMS recrutés par les mairies dans le cadre du PASU devraient pouvoir aider les communes dans cet exercice.
- Redynamiser dans les communes les comités communaux de sécurité mis en place, renforcer leur cadre juridique et pourvoir à leurs dépenses de fonctionnement sur les budgets des municipalités.
- Prendre par la DGDDL des mesures hardies de valorisation, d'encadrement juridique et organique de la fonction de Coordonnateur Municipal de Sécurité et reconsidérer leur rémunération à la hauteur du grade universitaire (Bac+4) et identifier des mécanismes de motivation qui permettent de les maintenir en poste après la fermeture du PASU de sorte à garantir la pérennisation des acquis du PASU. Il pourrait s'agir notamment de prendre un règlement obligeant à l'inscription d'un financement spécifique pour les CCS et les activités de sécurité dans les budgets communaux.
- Promouvoir par les communes le travail des CMS en formalisant entre les municipalités et les partenaires et projets qui utilisent leurs expertises des conventions amenant les demandeurs de service à pourvoir un tant soit peu à leurs besoins de fonctionnement (fournitures de bureau, frais de téléphone, primes de motivation, ...);
- Entreprendre avant la clôture du PASU une tournée conjointe DGDDL/FISU/PASU/PNUD de sensibilisation, d'information et de remobilisation des maires des 23 communes touchées par le PASU dont les 15 de la phase métropolitaine pour les convaincre de la pertinence et de la nécessité de financement des comités communaux de sécurité dont l'installation est inscrite comme action prioritaire dans le PND. Cette tournée s'impose également par la nécessité de sensibiliser, d'informer et d'impliquer les nouvelles équipes municipales issues

des dernières élections locales afin qu'ils prennent bien le relais du PASU et pérennisent les acquis de sorte à éviter que la clôture du PASU ne marque l'arrêt de la prise en charge de la sécurité communautaire par l'approche préventive dans les municipalités touchées.

- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement par l'UVICOCI et le FISU avec l'appui de la DGDDL pour l'institutionnalisation et le passage à l'échelle nationale de la démarche PASU en matière de sécurité préventive à travers la création d'une Agence Nationale d'Appui à la Sécurité Urbaine placée sous la tutelle du ministère en charge des collectivités locales et dont la mission sera de promouvoir et d'accompagner le développement de la police de proximité, d'appuyer et d'accompagner les mairies et les autres collectivités territoriales par l'expertise technique, juridique, financière et le renforcement continu de capacités en matière de sécurité préventive, l'implantation des comités communaux de sécurité sur le territoire national, de disposer d'une centrale de données sur la sécurité communautaire et de mettre en place un Observatoire de prévention de l'insécurité et de la délinquance dans le pays. L'agence servira de centrale qui appuie l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des stratégies de la Côte d'Ivoire en matière de sécurité urbaine préventive et coordonnera techniquement les interventions des PTF en matière d'appui à la sécurité urbaine préventive.
- Promouvoir un partenariat des collectivités territoriales avec le secteur privé pour le financement des initiatives locales de sécurité communautaire.
- Que le PNUD, dans le cadre de l'appui en cours à la police nationale à travers différents projets, apporte un soutien aux actions de développement et de promotion de la police de proximité.

B- Recommandations relatives à des projets similaires

- Il est essentiel que dans une optique de gestion axée sur les résultats, l'Unité programme du bureau pays du PNUD encourage les conseillers et analystes aux programmes et les équipes de projets à élaborer un dispositif de suivi évaluation en l'occurrence la Matrice de planification du suivi (cadre de mesure de rendement) pour formaliser et faciliter l'activité de suivi des progrès des résultats des programmes et projets afin de disposer d'une bonne lisibilité dans le pilotage et anticiper sur les difficultés et les échecs potentiels. Dans ce sens, il est nécessaire que des programmes de grande envergure comme le PASU disposent de base de données et de responsables de suivi-évaluation. Des sessions de renforcement des capacités des différents acteurs en matière de gestion axée sur les résultats et sur les outils programmatiques et de monitoring du PNUD devront accompagner les processus de planification et de mise en oeuvre des programmes et projets.
- Le démarrage de tout programme et projet requiert l'élaboration d'un plan de financement et l'affectation précise d'un minimum de ressources. Il est essentiel d'éviter pour des programmes et projets similaires le démarrage sans une lisibilité claire des ressources disponibles et des perspectives réelles de mobilisation de ressources. Cela induit également un réalisme dans le dimensionnement et la budgétisation des programmes et projets pour éviter de les confiner à l'échec avant même le démarrage.
- Sur la stratégie de mobilisation des ressources, les approches, l'agenda et les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le processus de mobilisation de ressources devront être clairement précisés de sorte à optimiser les actions à conduire. Des actions de renforcement de capacités sur la matière devront également y être conduites à l'intention des acteurs concernés.
- Veiller à s'assurer de la conformité de l'exécution des projets NEX aux normes et procédures édictées par le PNUD suivant le Manuel de 2011 et renforcer les capacités des directeurs nationaux des projets sur ces règles et procédures de sorte à optimiser l'appropriation nationale.
- Veiller à intégrer dès la conception des microprojets, la dimension pérennisation et assurer un suivi-accompagnement technique des bénéficiaires lors de la réalisation, à renforcer leurs capacités sur la gestion comptable, le leadership, l'esprit coopératif et entrepreneurial, l'utilisation et la maintenance des équipements, la gestion des investissements/infrastructures communautaires, à consolider la structuration et l'organisation des regroupements ou associations communautaires/CGQ bénéficiaires, à impliquer les services techniques des municipalités dans le suivi des microprojets.
- Cibler les personnes sorties de prison pour l'insertion économique et professionnelle afin de réduire le risque qu'ils soient récidivistes.

- Privilégier la collaboration du programme avec les centres d'accueil des jeunes en l'occurrence les centres d'éducation spécialisés pour l'encadrement et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
- Renforcer la communication et la visibilité des interventions en optimisant la mise en oeuvre de la stratégie de communication élaborée.

C- Recommandations relatives à la formulation d'un nouveau Programme de gouvernance locale

L'approche d'intervention du PASU consistant, au titre de la prévention, à agir en amont sur les vecteurs de l'insécurité (chômage, oisiveté des jeunes, absence de revenus, difficultés de subvenir aux besoins vitaux, non accès aux services sociaux de base, au logement, non aménagement des espaces criminogènes, ...) qui sont les déterminants de la pauvreté urbaine, la mission suggère que le nouveau Programme d'appui aux collectivités locales pouvant être envisagé au titre de l'appui du PNUD à la gouvernance locale en Côte d'Ivoire soit un Programme intégré visant à attaquer de front l'ensemble de ces déterminants à travers le développement économique et social. La philosophie qui sous tend cette approche est que la réduction de la pauvreté concourt à la réduction de l'insécurité et améliore la cohésion sociale. En effet, il est établi que la pauvreté avec son lot d'insuffisance d'accès aux services sociaux de base, de faible développement économique et social, de chômage surtout des jeunes, constitue la cause principale de l'insécurité, et que le PASU en développant son approche préventive a visé à agir sur ces fléaux générateurs de l'insécurité.

La Côte d'Ivoire étant quasiment sortie de la crise, il ne s'agira pas d'agir sur l'insécurité isolément mais de consolider l'approche prévention de l'insécurité dans les politiques, stratégies et programmes de développement des collectivités locales.

Au titre du résultat stratégique 1 "les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée", le PND 2012-2015 prévoit sous la thématique "renforcement de la gouvernance territoriale et administrative" la réalisation de neuf (9) effets dont: i) "les populations participent au processus de développement local" réalisé à travers le renforcement des capacités des responsables et autorités locales et du cadre institutionnel du processus de décentralisation; et ii) "les services fournis aux populations par les collectivités territoriales et l'administration déconcentrée sont améliorés" réalisé à travers le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales et la promotion de la coopération décentralisée. Sous l'effet 7 "les populations font à nouveau confiance aux autorités politiques, administratives et militaires", le PND prévoit comme un des résultats clés l'accès des populations à des infrastructures sociocommunautaires améliorées et aux activités génératrices de revenus durables.

Prenant en compte ces priorités du PND 2012-2015 qui adressent aussi en sus des questions de sécurité celles relatives à la qualité de vie et de bien-être des populations sous d'autres thématiques, la mission suggère au bureau pays la conception et la mise en oeuvre d'un "Programme Intégré de Développement Local et Participatif" (PIDLP) au bénéfice des collectivités locales de la Côte d'Ivoire.

Objectif du PIDLP: "Contribuer au développement économique et social des collectivités locales" .

Objectifs spécifiques:

- 1- Renforcer la gouvernance locale des collectivités locales;
- 2- Développer l'emploi et des activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des femmes;
- 3- Améliorer l'accès aux services sociaux de base;
- 4- Améliorer l'environnement sécuritaire et la cohésion sociale dans les collectivités locales.

Approche/stratégie d'intervention: Compte tenu du coût élevé des programmes intégrés dans un contexte de mobilisation difficile de ressources, le PIDLP devra cibler au titre d'une première phase un nombre limité de collectivités locales afin de réaliser des impacts significatifs. Il s'agira pour le PIDLP de conduire dans les collectivités bénéficiaires des interventions par paquets d'activités de développement économique et social au

niveau local. L'approche débutera pour la collectivité par i) la structuration et le renforcement de capacités des organisations locales de développement responsables du pilotage et de la mise en oeuvre; ii) la réalisation de diagnostic local participatif de développement assorti d'un Plan local de développement à moyen terme (5 ans); iii) la mise en place d'une contribution financière de la collectivité; iv) la mise en oeuvre des interventions; v) le suivi et l'évaluation. Le PIDLP veillera à développer des synergies entre les collectivités locales bénéficiaires en mutualisant leurs potentialités et leurs capacités dans les différents domaines d'intervention. Cela suppose par exemple pour la ville d'Abidjan à regrouper des communes voisines et de voir dans quelle mesure le renforcement d'axes de développement économique et social dans une commune peut profiter à l'autre et réciproquement.

Actions principales à conduire:

- i. Appui à la consolidation du processus de décentralisation (amélioration du cadre juridique et institutionnel, transfert des compétences et des ressources et renforcement des capacités des acteurs locaux notamment sur la gouvernance participative);
- ii. Appui à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel d'organisation du développement à la base notamment les comités de gestion des quartiers ou de développement des villages et renforcement de capacités; renforcement des capacités de la société civile;
- iii. Appui à la mise en place de politique et stratégies de développement local et participatif;
- iv. Mise en place d'une Agence Nationale d'Appui au Développement Local et Participatif chargé de la mise en place d'expertises et de services d'appui-accompagnement aux collectivités locales en matière de développement local, de gestion des projets, de la promotion de la coopération décentralisée, d'organisation des communautés à la base pour leur auto prise en charge de leur développement;
- v. Appui à la mise en place d'un Fonds national de développement local et participatif chargé de la mobilisation de ressources, de financement des projets d'appui aux collectivités;
- vi. Appui à l'aménagement du territoire local;
- vii. Appui à la consolidation de la cohésion sociale et à l'amélioration de l'environnement sécuritaire à travers le développement de la prévention , le développement de la police de proximité et le renforcement des capacités des tribunaux et des forces de police et de gendarmerie;
- viii. Appui au développement de l'accès aux services sociaux de base (électricité, eau, assainissement, santé, hygiène, éducation, logement, voies de communication (pistes/routes), transport, ...);
- ix. Appui au développement de l'économie locale à travers notamment:
 - la création de micro et moyennes entreprises;
 - la création d'emplois pour les jeunes et les femmes;
 - le développement des AGR;
 - le développement de la finance inclusive;
 - la mise en place de Fonds de garantie pour crédits aux micro et petits entrepreneurs, aux organisations communautaires de développement à la base voire aux collectivités;
 - le développement des chaînes de valeurs;
 - la promotion des filières agricoles surtout dans les collectivités rurales.

ANNEXES

ANNEXE 1: TABLEAUX DE LA SITUATION DE REALISATION DES RESULTATS , DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES

TABEAU 1: ANALYSE DE L'ATTEINTE DES PRODUITS ET EFFETS

EFFETS/PRODUITS	INDICATEURS	BASELINE	TARGET	REALISATION	% DE REALISATION	OBSERVATION
Effet 1: Les capacités des autorités municipales, des administrations municipales et de leurs partenaires locaux et institutionnels sont renforcées, dans l'approche prévention de l'insécurité et dans la prise en charge collective et autonome des politiques locales de prévention de l'insécurité.	Nombre de sessions de formation organisées	0				Les indicateurs de l'effet sont en fait des indicateurs de produits, l'effet concerné étant lui-même un produit
	Nombre de séminaires et ateliers organisés	0		12		L'absence de cible pour cet indicateur ne permet pas une analyse comparative pour établir la performance.
	Nombre d'experts en sécurité formés et disponibles	0				
Produit 1.1: Les Maires, les agents municipaux et leurs partenaires (acteurs locaux et institutionnels) sont formés à la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques préventives de l'insécurité	Nombre de journées publiques de sensibilisation organisées	0	20	8	40%	Sur les 8 journées, deux ont été le fait du PASCOS.
	Nombre d'ateliers régionaux sur la formulation des plans municipaux de prévention	0	5	9	180%	En plus des 8 ateliers organisés dans les 8 nouvelles communes bénéficiaires, le PASU a organisé une session d'appropriation de la philosophie du PASU au profit des maires.
	Nombre de sessions d'échanges avec les bénéficiaires de la phase métropolitaine	0	5	0	0%	
Produit 1.2: Le Forum Ivoirien des Maires pour la Sécurité Urbaine et les autres faïtières des Maires (UVICOCI) sont soutenus et dynamisés pour un appui efficace aux communes, institutions et structures nationales engagées dans la promotion des politiques de prévention comme outil de lutte efficace contre l'insécurité.	Nombre d'outils à l'usage des maires et de leurs partenaires diffusés	0	2	0	0%	
	Nombre de plateformes de collaboration établies et opérationnelles	0	5	0	0%	
	Nombre de séminaires, ateliers et sessions d'échanges nationales	0	4	2	50%	
	Nombre de conférences internationales	0	2	2	100%	
	Nombre d'éditions d'Africités	0	2	2	100%	
	Nombre de sessions du Forum urbain mondial	0	2	0	0%	
Produit 1.3: Des experts en sécurité sont disponibles dans les communes et appuient efficacement les autorités et les habitants dans la conduite des politiques de sécurité	Nombre d'ateliers de formation théorique et pratique	0	10	1	10%	
	Nombre de rencontres intercommunales	0	50	0	0%	
	Nombre de missions d'échanges internationales		20	0	0%	
	Nombre de coordonnateurs municipaux disponibles		35	23	66%	

EFFETS/PRODUITS	INDICATEURS	BASELINE	TARGET	REALISATION	% DE REALISATION	OBSERVATION
Effet 2: Les communes adoptent et développent une gestion planifiée, partenariale et participative des politiques de sécurité communautaire.	Nombre de plans d'actions mis en oeuvre		35	4	11%	Il n'y a que 8 plans d'actions élaborés dans 8 nouvelles communes de l'intérieur dont 4 ont enregistré un début de mise en oeuvre grâce à l'appui du PASCOS (Man, Duékoué, Guiglo et Daloa). Les 15 communes de la phase métropolitaine n'ont pas mis à jour leurs diagnostics et plans de sécurité et aucune action significative n'a été entreprise.
	% du budget municipal consacré à la sécurité		??			
	Nombre d'arrêtés municipaux appliqués		??			
	Nombre d'agressions/mois signalées		??			
	Nombre de plaintes/mois enregistrées		??			
	Nombre de patrouilles de police		??			
	Taux de participation des forces de sécurité aux réunions CCS		??			100% de présence de la gendarmerie aux réunions du CCS à Agou
Produit 2.1: Les communes disposent d'outils de gestion des politiques municipales de prévention de l'insécurité (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques)	Nombre de répertoires des ressources humaines, techniques et financières conçus	0	35	4	11%	Répertoires conçus pour Man, Duékoué, Guiglo et Daloa sur PASCOS
	Nombre de diagnostics locaux de sécurité réalisés	0	35	8	23%	
	Nombre de plans d'action locaux de prévention de l'insécurité disponibles	0	35	8	23%	
	Nombre d'étude thématiques sur les questions de sécurité réalisées	0	10	0	0%	
	Manuel de procédures de gestion des microprojets actualisé		1	1	100%	
	Guide de financement des microprojets reformé			1	100%	
	Stratégie de communication actualisée		1	0	0%	
	Base de données de suivi-évaluation fonctionnelle			0	0%	
Produit 2.2: Des mécanismes permanents de gestion concertée et durable dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention sont institués, dynamisés et opérationnels	Nombre de comités Communaux de sécurité mis en place et fonctionnels		35	23	66%	Sur les 23, 15 ont été mis en place sur la phase métropolitaine et sont peu fonctionnels. Seuls 8 ont été mis en place durant la phase nationale.
	Nombre de services de sécurité et protection civiles fonctionnels		35	0	0%	
	Nombre de comités citoyens, comité de gestion de quartier, structures de surveillance et d'alerte mis en place et fonctionnels		4	0	0%	

EFFETS/PRODUITS	INDICATEURS	BASELINE	TARGET	REALISATION	% DE REALISATION	OBSERVATION
Effet 3: Les communes initient et consolident dans les quartiers des actions concrètes de prévention de l'insécurité visant les hommes, les femmes, leurs comportements et leurs environnements, ainsi que les rapports avec la police et la gendarmerie.	Nombre de fréquentations des équipements socioculturels et sportifs		-			L'absence d'une activité soutenue de collecte de données durant la phase 3 ne permet pas de disposer d'informations pour renseigner les indicateurs de cet effet.
	Nombre d'enfants de rue réinsérés		-			
	Nombre d'agressions enregistrés en milieu scolaire		-			
	Nombre d'ex-combattants réinsérés		-			
	Nombre et superficie d'espaces publics sécurisés		-			
	Nombre d'équipements et mobiliers urbain entretenus et fonctionnels		-			
Produit 3.1: Les conditions de vie des populations et groupes, auteurs et victimes de la violence et groupes spécifiques stigmatisés sont améliorées en lien avec les structures du développement social	Nombre de microprojets mis en oeuvre par genre et par âge		-	1		Il s'agit de l'aménagement d'un espace gastronomique et de convivialité de 100 places à Guiglo
	Nombre de groupements bénéficiaires de financement		-			
	Nombre de services sociaux de base (socioculturels et sportifs, écoles ou centre de santé construits et/ou réhabilités) accessibles		-	1		Il s'agit de la réhabilitation du foyer des jeunes du quartier Campus à Man L'indicateur ne dispose pas de cible pour permettre l'analyse comparative.
	Nombre de type d'équipement fournis par communes		-			
Produit 3.2: Le domaine public et les espaces publics sont accessibles et plus sûrs parce que réduisant les occasions de crime	Nombre de rues et d'espaces éclairés (longueur, superficie, nombre d'ampoules fonctionnels)		-	2		Il s'agit de l'électrification de l'axe sous préfecture - prison civile à Daloa et de l'électrification du quartier Père Thète à Duékoué
	Nombre de rues ouvertes et/ou de km entretenues par les services municipaux		-	0		
	Nombre et type de feux tricolores et de panneaux de signalisation fonctionnels		-	0		
Produit 3.3: La gestion de la sécurité publique, la promotion du respect de la loi et des droits de l'homme par les institutions de sécurité et d'application de la loi (police, gendarmerie, justice) en liaison avec les communes et les populations sont améliorées/facilitées	Nombre de répertoire des arrêtés municipaux diffusés dans chaque commune		1			
	Nombre de structures de prise de prise en charge des jeunes en conflit avec la loi appuyées					
	Nombre de stratégies de communication entre les institutions et la population développée		1	0	0%	
	Nombre d'activités développées dans le domaine des sanctions alternatives		-			
	Nombre commissariats et unités de police municipale équipés et type d'équipements remis		-	7		Absence de cible de l'indicateur pour l'analyse comparative Les équipements sont fournis à la brigade de gendarmerie d'Agou (2 motos et un ordinateur+ imprimante) et à 6 commissariats de police des villes de Man, Guiglo et Duékoué (25 ordinateurs avec connexion internet; 15 imprimantes; 14 radios VHS; des fournitures de bureau); + formation de 200 agents sur les droits de l'homme, la sécurité communautaire, la police de proximité, les violences sexuelles.
	Nombre d'animations communautaires organisées par les institutions		-	0		
Produit 3.4: Les perceptions, comportements et pratiques des populations et de leurs organisations ainsi que des structures et groupes spécifiques dans le domaine de prévention de l'insécurité sont améliorés (culture de la prévention)	Nombre de comités de quartiers constitués ou appuyés			0		Absence de collecte de données pour le suivi du PASU ne permet pas de renseigner ces indicateurs Les indicateurs de mesure de ce produit ne sont pas en phase avec les activités concourant à la réalisation de ce produit.
	Fréquence des réunions de quartier					
	Taux de participation aux activités des comités de quartier					

EFFETS/PRODUITS	INDICATEURS	BASELINE	TARGET	REALISATION	% DE REALISATION	OBSERVATION
Effet 4: Les communes et leurs faitières oeuvrent avec les acteurs institutionnels, les organisations de la société civile et d'autres secteurs, à la formulation d'une stratégie nationale de sécurité communautaire et pour la prise en compte de la dimension prévention et sécurité communautaire dans les politiques nationales de sortie de crise.	Une Stratégie nationale de sécurité communautaire mise en oeuvre		1	0	0%	
	Nombre d'observatoire national de l'insécurité fonctionnel		1	0	0%	
	Nombre d'observatoires régionaux de sécurité opérationnels		5	0	0%	
	La police municipale a de nouvelles attributions			0	0%	
Produit 4.1: Un document de stratégie nationale de sécurité communautaire est conçu, mis en œuvre et opérationnel	Profil national de l'insécurité disponible		1	0	0%	
	Document de stratégie nationale élaboré		1	0	0%	
	Statut de la police municipale amendé		1	0	0%	
	Organe national de suivi de la mise en oeuvre de la stratégie opérationnel		1	0	0%	
Produit 4.2: Un observatoire national et des observatoires locaux de la sécurité et de la délinquance sont mis en place	Observatoire national mis en place		1	0	0%	
	Nombre d'observatoires locaux mis en place		35	0	0%	

Tableau 2: SITUATION DE L'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROGRAMME

PRODUITS /INDICATEURS	ACTIVITES	REALISATION DES ACTIVITES		OBSERVATIONS DE LA MISSION
		REALISATION	% DE REALISATION	
Produit 1.1: Les Maires, les agents municipaux et leurs partenaires (acteurs locaux et institutionnels) sont formés à la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques préventives de l'insécurité	Journées publiques de sensibilisation et d'information sur la prévention dans les communes (lancement institutionnel)	La sensibilisation et l'information de la population, des organisations à base communautaire, des autorités et administrations municipales ont été faites à l'occasion i) des rencontres d'information et de sensibilisation des maires de 8 communes (6 de la phase nationale + 2 PASCOS); ii) des tournées de recrutement des équipes locales du PASU; iii) des missions de démarrage (lancement public et officiel) du PASU et des sessions publiques de restitution des diagnostics de sécurité et plans de prévention		
	Ateliers de formation sur la formulation d'un plan municipal de prévention de l'insécurité	- 6 CCS formés sur PASU - 2 CCS (Duékoué et Guiglo) formés sur PASCOS - 1 session d'appropriation de la philosophie du PASU au profit des Maires		Le séminaire à l'intention des maires n'a pas été organisé
	Elaboration et diffusion d'outils à l'usage des Maires et de leurs partenaires	Non réalisé		Il s'agit du manuel des maires
	Echanges d'expériences bénéficiaires de la phase métropolitaine / bénéficiaires phase nationale	Ces échanges d'expérience ont eu lieu entre les CMS de la phase métropolitaine et ceux des 6 nouvelles communes de la phase nationale à l'occasion de l'atelier de formation/renforcement des capacités au métier de CMS.		Il n'y a pas eu d'échanges formels organisés comme tels
	Mise en oeuvre de la stratégie de communication institutionnelle	La stratégie élaborée à la phase métropolitaine a été déroulée durant la phase nationale mais limitée à la conception et diffusion de prospectus et des powerpoint de présentations à diverses organisations (AFD, Ambassade de France, UE, PIP, JICA, ...) pour la mobilisation des ressources.		
Produit 1.2: Le Forum Ivoirien des Maires pour la Sécurité Urbaine et les autres faïtières des Maires (UVICOCI) sont soutenus et dynamisés pour un appui efficace aux communes, institutions et structures nationales engagées dans la promotion des politiques de prévention comme outil de lutte efficace contre l'insécurité.	Mise en place et fonctionnement des comités intersectoriels de réflexion et d'action dans le domaine de la prévention (établissement de plateforme de collaboration avec différents partenaires sociaux et professionnels dans le domaine de la prévention de l'insécurité)	NON REALISE		Le protocole d'accord entre le FISU et le PNUD à travers le PASU n'a pas été renouvelé et donc il n'y a pas eu d'actions d'appuis au FISU
	Organisation de séminaires et sessions d'échanges avec les partenaires des communes dans la prévention de l'insécurité	- 1 séminaire régional sur l'approche de sécurité communautaire; - 1 atelier national sur le contrôle démocratique des forces intérieures		Réalisés à travers le PASCOS financé par la JICA
	Appui aux activités internationales du FISU visant le renforcement des capacités des élus dans la prévention et la valorisation de l'expertise de la CI dans ce domaine (conférences, réseautage...)	- Participation à l'atelier de formation sur les questions de sécurité en Afrique à Marseille/France - Participation à l'atelier de formation sur la gestion des manifestations publiques dans l'espace urbain à Barcelone/Espagne - Participation du FISU à Africités		Activités réalisées sur financements conjoints PNUD / BM et PNUD / Municipalité de Barcelone

PRODUITS /INDICATEURS	ACTIVITES	REALISATION DES ACTIVITES		OBSERVATIONS DE LA MISSION
		REALISATION	% DE REALISATION	
Produit 1.3: Des experts en sécurité sont disponibles dans les communes et appuient efficacement les autorités et les habitants dans la conduite des politiques de sécurité	Ateliers de formation au métier de coordonnateur municipal de sécurité (approche prévention, diagnostics de sécurité, plans d'actions, mobilisation de ressources, animation des CCS, évaluation des projets)	1 atelier de formation/renforcement des capacités au métier de Coordonnateur municipal de sécurité (CMS) organisé en 2010		
	Ateliers de formation techniques en lien avec les missions de terrain (outils informatiques, gestion de projets, planification stratégique, formulation de requêtes, les contrats des services et travaux, gestion administrative et financière...)	Non réalisé		
	Intercommunalités/ échanges de bonnes pratiques entre coordonnateurs municipaux	Non réalisé		
	Prise de textes, arrêtés, décrets pour la prise en compte des experts en sécurité dans le cadre de la réforme du statut du personnel des collectivités locales	Non réalisé		
	Echanges d'expériences internationales et formations ciblées	Non réalisé		
Produit 2.1: Les communes disposent d'outils de gestion des politiques municipales de prévention de l'insécurité (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques)	Constitution d'un répertoire des ressources humaines, des associations, groupements et structures clé des communes cibles de projets	Réalisé à Man, Duékoué, Guiglo et Daloa sur PASCOS		Activités financées sur ressources PASCOS
	Elaboration, validation et actualisation des diagnostics locaux participatifs favorisant la connaissance de l'environnement sécuritaire et l'identification des personnes ressources des politiques	- 6 diagnostics locaux de prévention de l'insécurité élaborés pour Man, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Bondoukou sur ressources PASU - 2 (Guiglo et Duékoué) sur ressources PASCOS		
	Elaboration de diverses enquêtes et études thématiques renforçant le ciblage des politiques (enquête de victimation, marche exploratoire, audit des femmes, violence dans les écoles, etc.)	Non réalisé		
	Appui aux plans de développement communaux (PDC) et formulation partenariale / actualisation des plans d'actions municipaux précisant les priorités et les cibles des politiques de prévention de l'insécurité	- 8 plans réalisés dans les 8 nouvelles communes - Pas d'actualisation dans les 15 anciennes communes bénéficiaires de la phase métropolitaine		
	Actualisation, impression et diffusion des outils de gestion des microprojets de prévention (manuel de procédures, guide de financement et autres outils de communication sur les actions de prévention)	- 5 outils de microprojets et de gestion des organes révisés: 1 Manuel de procédures de gestion; 1 Guide de financement des microprojets; les statuts et règlements intérieurs des CCS actualisés; Fiche projet actualisée; CTAMP; - Des modules et un plan de formation des personnes ressources du PASU disponibles; - Des outils de gestion des actions de prévention actualisés.		
	Actualisation, impression et diffusion de la base de données pour le suivi et l'évaluation des performances du projet (indicateurs de contrôle, matrice d'informations)	Non réalisé		

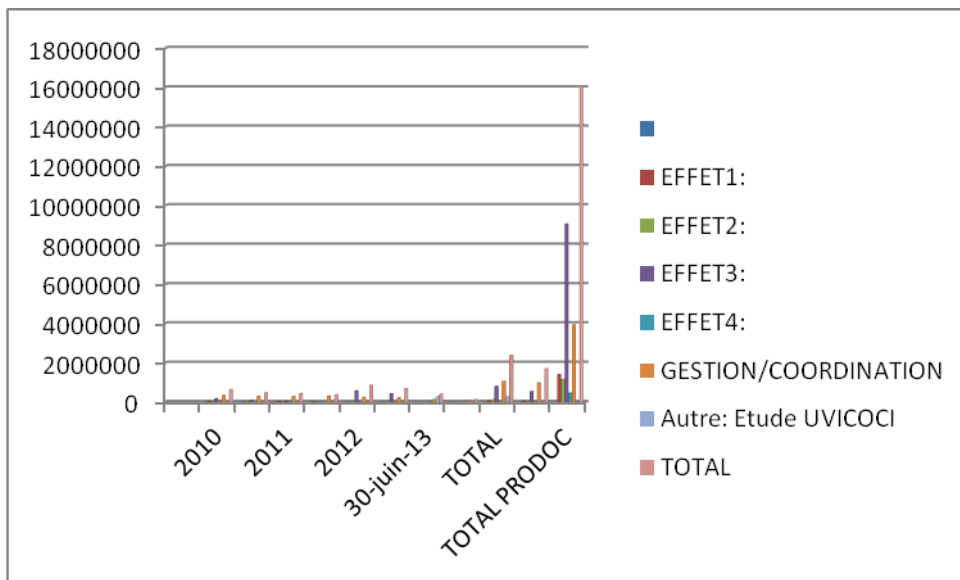
PRODUITS /INDICATEURS	ACTIVITES	REALISATION DES ACTIVITES		OBSERVATIONS DE LA MISSION
		REALISATION	% DE REALISATION	
Produit 2.2: Des mécanismes permanents de gestion concertée et durable dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention sont institués, dynamisés et opérationnels	Installation et appui au fonctionnement des Comités Communaux de Sécurité.	8 CCS installés et ayant reçu des appuis au fonctionnement dont 2 CCS sur PASCOS		
	Renforcement des capacités opérationnelles et des processus de planification locale participative incluant la participation effective et efficace des organisations de la société civile dans les politiques de sécurité et d'évaluation des politiques (comités citoyens, structures d'alerte et de surveillance, comités de gestion de quartiers...)	8 nouvelles communes ont adopté et expérimentent la planification participative		
	Installation et appui au fonctionnement d'instances régionales d'approbation des réalisations dans les communes et régions (CTAMP)	Non réalisé		
Produit 3.1: Les conditions de vie des populations et groupes, auteurs et victimes de la violence et groupes spécifiques stigmatisés sont améliorées en lien avec les structures du développement social	Formation, apprentissage en vue de favoriser l'intégration socio-économique des groupes vulnérables ou à risque, perméables à la violence et à la délinquance	- Aménagement d'1 espace gastronomique et de convivialité au profit d'1 groupement de femmes à Guiglo de 100 places sur PASCOS		
	Mise en place d'espaces socio-éducatifs et fournitures d'équipements à vocation culturelle, sportive, éducative	- Réhabilitation du foyer des jeunes du quartier Campus à Man sur PASCOS		
	Mise en œuvre d'actions spécifiques favorisant la protection et la resocialisation des personnes ou groupes ayant subi des violences ou autres formes de précarité physique et morale	Non réalisé		
Produit 3.2: Le domaine public et les espaces publics sont accessibles et plus sûrs parce que réduisant les occasions de crime	Sécurisation, entretien et surveillance des espaces criminogènes ou à risques	- Electrification du quartier Père THETE à Duékoué; et Electrification de l'axe sous-préfecture-prison civile de Daloa sur PASCOS		
	Mise à jour, diffusion et mise en œuvre de la réglementation municipale relative à l'utilisation des espaces publics	Non réalisé		

PRODUITS /INDICATEURS	ACTIVITES	REALISATION DES ACTIVITES		OBSERVATIONS DE LA MISSION
		REALISATION	% DE REALISATION	
Produit 3.3: La gestion de la sécurité publique, la promotion du respect de la loi et des droits de l'homme par les institutions de sécurité et d'application de la loi (police, gendarmerie, justice) en liaison avec les communes et les populations sont améliorées/facilitées	Renforcement des capacités cognitives et opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité.	- Fournitures de moyens de locomotion (2 motos) et d'outils informatiques (1 ordinateur + imprimante) à la gendarmerie d'Agou sur PASU - Equipement sur PASCOS de 6 commissariats de MEMIS de Man, Guiglo et Duékué de 25 ordinateurs avec connexion internet, 15 imprimantes et 14 radio VHS et des fournitures de bureau - formation de 200 agents des forces de sécurité avec appui de UNPOL sur les droits de l'homme, police de proximité, violence basée sur le genre à Man et Daloa sur PASCOS		
	Renforcement des capacités cognitives et opérationnelles de la police municipale.	- Fournitures de moyens de locomotion et d'outils informatiques à la police municipale d'Agou sur PASU - Formation de 10 policiers municipaux sur la sécurité de proximité, les droits de l'homme, les violences sur le genre à Daloa sur PASCOS		
	Appui aux initiatives des institutions et structures de prise en charge des jeunes en conflit avec la loi et ex combattants	Non réalisé		
	Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication permanente Forces de Sécurité, Justice, Communes, populations sur la situation sécuritaire et les stratégies de prévention en cours ou à développer	Non réalisé		
	Mise en œuvre d'activités préventives concertées (dont projet pilote de police de proximité, justice alternative / prévention de la récidive)	Non réalisé		
Produit 3.4: Les perceptions, comportements et pratiques des populations et de leurs organisations ainsi que des structures et groupes spécifiques dans le domaine de prévention de l'insécurité sont améliorés (culture de la prévention)	Organisation de campagnes grand public et de proximité de sensibilisation/d'information sur la réglementation urbaine, les comportements à risques (cohabitation/voisinage participation citoyenne, collaboration avec les institutions locales de sécurité, vie associative et vie scolaire...)	- Campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale réalisées à Man, Guiglo, Duékoué et Daloa sur PASCOS		
	Réalisation de campagnes et animations communautaires conjointes dans les zones sensibles			
	Confection et diffusion d'outils de sensibilisation sur la prévention de l'insécurité	Réalisation et diffusion des Prospectus de sensibilisation sur la prévention de l'insécurité dans les 8 nouvelles communes de l'intérieur		

PRODUITS /INDICATEURS	ACTIVITES	REALISATION DES ACTIVITES		OBSERVATIONS DE LA MISSION
		REALISATION	% DE REALISATION DES ACTIVITES	
Produit 4.1: Un document de stratégie nationale de sécurité communautaire est conçu, mis en œuvre et opérationnel	Missions d'échanges (visites de pays, invitation d'experts) sur l'expérience de la sécurité communautaire	A l'occasion du séminaire régional sur les approches de sécurité communautaire , des experts internationaux sont venus de France, Canada, Burundi, Sénégal , Burkina Faso, ONU HABITAT et FESU (forum européen pour la sécurité urbaine) par PASCOS		
	Sessions d'échanges sur l'opportunité et l'orientation de la sécurité communautaire dans un contexte post conflit avec divers secteurs/consultation nationale sur la prévention et la sécurité communautaire (ministères, organisations civiles, secteur privé, de l'éducation, UFR de criminologie, etc.)	Réalisé lors de l'atelier et du séminaire régionaux sur PASCOS		
	Définition de la stratégie de sécurité communautaire.	Non réalisé		
	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie de sécurité communautaire	Non réalisé		
Produit 4.2: Un observatoire national et des observatoires locaux de la sécurité et de la délinquance sont mis en place	Visite et/ou invitation d'experts des pays ayant développé ce type de dispositifs	Non réalisé		
	Réalisation d'une étude de faisabilité d'observatoires municipaux et d'un observatoire national	Non réalisé		
	Mise en place, opérationnalisation et pérennisation des observatoires dont diffusion des données.	Non réalisé		La ComNat s'appuie sur les CMS et les CCS mis en place par le PASU pour collecter des données et alimenter les observatoires locaux mis en place par la COMNat

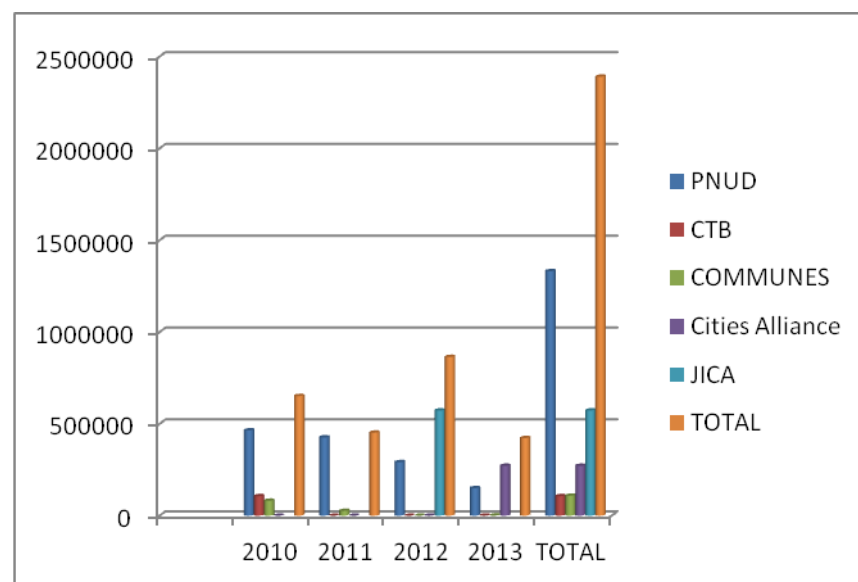
Tableau 3: SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU PASU 2010-2013

RUBRIQUES	2010		2011		2012		30-juin-13		TOTAL		TOTAL PRODOC
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
EFFET1:	46 407	15 542	43 918	17 327	9 848	9 825	0	0	100 173	42 694	1 416 583
EFFET2:	57 134	40 032	49 721	26 264	14 884	11 474	725	723	122 464	78 494	1 173 675
EFFET3:	188 528	108 930	47 118	11 132	584 352	435 434	0	0	819 998	555 496	9 070 407
EFFET4:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	466 072
GESTION/COORDINATION	359 139	315 793	311 328	327 788	254 858	247 018	140 423	101 611	1 065 748	992 209	3 944 712
Autre: Etude UVICOCI							281 609	40 348	281 609	40 348	0
TOTAL	651 208	480 298	452 084	382 511	863 942	703 751	422 757	142 682	2 389 991	1 709 242	16 071 449



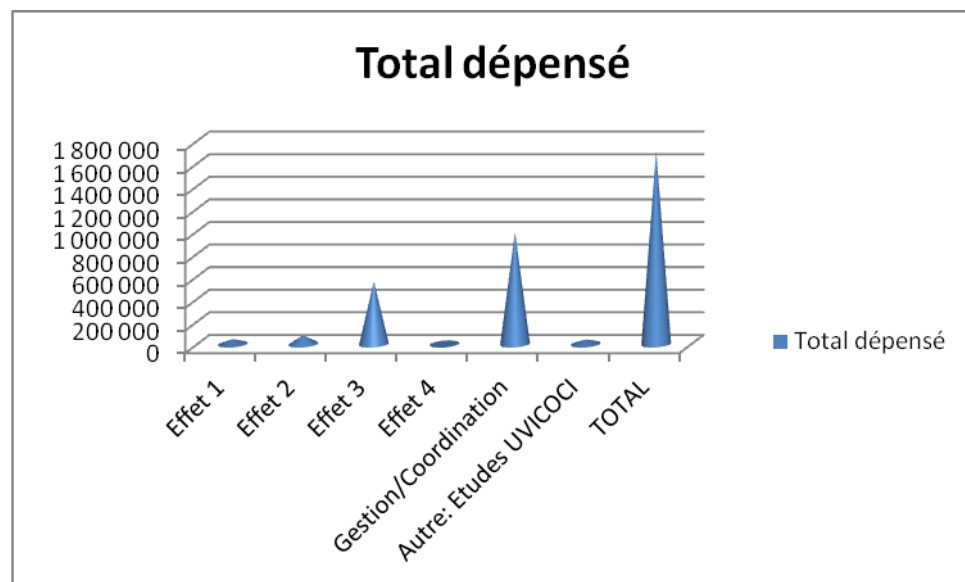
FINANCEMENT DU PASU 2010 - 2013

PARTENAIRES	2010	2011	2012	2013	TOTAL
PNUD	464 000	425 907	291 260	150 000	1 331 167
CTB	106 088	0	0	0	106 088
COMMUNES	81 120	26 177	0	1 353	108 650
Cities Alliance	0	0	0	271 404	271 404
JICA			572 682		572 682
TOTAL	651 208	452 084	863 942	422 757	2 389 991



Dépenses

Rubriques	Total dépensé
Effet 1	42 694
Effet 2	78 494
Effet 3	555 496
Effet 4	0
Gestion/Coordination	992 209
Autre: Etudes UVICOCI	40 348
TOTAL	1 709 241



ANNEXE 2: DEROULEMENT DE LA MISSION

ETAPES	ACTIVITES	LIEU	DATES	OBSERVATIONS
Revue documentaire	Collecte de la documentation	Abidjan	18-22 juin	
	Examen des documents de référence du PASU, des documents du programme et rapports , des cadres stratégiques de développement de la Côte d'Ivoire, des études thématiques, ...	Abidjan	Démarré le 18 juin et réalisé en continu	
Rédaction et soumission du Rapport initial	Elaboration des outils de collecte de données et rédaction du rapport initial	Abidjan	21 au 24 juin,	
	Soumission du rapport initial	Abidjan	25 juin	
	Réunion d'Examen et validation du rapport initial par les parties prenantes	Abidjan	27 juin	
Collecte de données	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Abidjan	En continu jusqu'à la fin de la mission	
	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Agou	4 juillet	Réalisé avec l'aide du FISU
	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Tiassalé	5 juillet	Non réalisé en raison de contraintes administratives pour transport
	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Man	8 juillet	Non réalisé en raison de contraintes administratives pour transport
	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Yamoussoukro	9 juillet	Le consultant national a fait le déplacement de Yamoussoukro par ses propres moyens
	Rencontre avec les Institutionnels, les bénéficiaires, visites des sites et enquête	Bouaké	10 juillet	Non réalisé en raison de contraintes administratives pour transport
	Administration de questionnaires aux CMS des 23 communes touchées	-	10 j au 15 juillet	
Analyse des données	Dépouillement des questionnaires d'enquête, recoupement des données et synthèse des constatations, conclusions, enseignements et recommandations	Abidjan	15 au 19 juillet	
Rédaction et transmission du rapport provisoire d'évaluation	Rédaction du Rapport provisoire	Abidjan	20 au 22 juillet	
	Transmission du rapport provisoire	Abidjan	23 juillet	
Restitution des résultats de l'évaluation	Atelier / réunion de restitution	Abidjan	25 juillet	
Finalisation et transmission du rapport final de l'évaluation	Finalisation rapport d'évaluation	Abidjan	31 juillet	
	Transmission rapport final			

ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
1.	M.PARFAIT GOHOUROU	DIRECTION GENERALE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	DIRECTEUR GENERAL
2.	M.FRANÇOIS ALBERT AMICHIA	FISU/UVICOCI	PRESIDENT
3.	M. BREDOU M'BIA	DIRECTION POLICE NATIONALE	DIRECTEUR GENERAL
4.	M. M. AKE JEAN. B	UVICOCI	SECRETAIRE GENERAL
5.	M.KAFANA KONATE	MAIRIE YOPOUGON	MAIRE
6.	COULIBALY YAYA	MAIRIE YOPOUGON	DIRECTEUR DE CABINET
7.	M. KACOU BI GOURE	UVICOCI	CHARGE DE PROJETS
8.	DIRECTEUR PAYS	PNUD	DIRECTEUR PAYS
9.	M. DAGO	DGDDL	EXPERT NATIONAL PASU
10.	KENEDY TOURE	MAIRIE ABOBO	3EME ADJOINT AU MAIRE
11.	M. CELESTIN TSASSA	PNUD	ECONOMISTE PRINCIPAL
12.	MME AISSATA DE	PNUD	DIRECTEUR PAYS ADJOINTE / PROGRAMME
13.	MME MADELEINE OKA-BALIMA	PNUD	CONSEILLERE AU PROGRAMME GOUVERNANCE
14.	M.SERGE YAPO	PNUD	ANALYSTE DE PROGRAMME GOUVERNANCE
15.	M. BLA KONAN KAN PARFAIT	ECOLE DE POLICE	COMMISSAIRE DE POLICE
16.	MME AGNES ADIKO	PASU	COORDONNATRICE NATIONALE
17.	M. ALEXIS AKPA	PASU	ANALYSTE DE PROGRAMME
18.	M. BARTHELEMY ASSEMAN	PASU	ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
19.	M. MAMADOU DIANE	CITIES ALLIANCE	SENIOR PROGRAMME OFFICER
20.	M.ANZIAN KOUADJA	COMNAT-ALPC	SECRETAIRE EXECUTIF
21.	DR. AGNES MONNET	-	EX MAIRE D'AGOU
22.	NZIRI	PASCOS	EXPERT NATIONAL
23.	M.ROLAND SERI	PNUD	OPERATION MANAGER
24.	M. MAMADOU KONATE	PNUD	COORDONNATEUR PROJET POLICE/ POPULATION
25.	M. PAULIN YEWÉ	PNUD	COORDONNATEUR PROJET COHESION SOCIALE
26.	M. MOHAMED EL MEHDI	PNUD	CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL DU PROGRAMME ALPC/SC

COMITE DE GESTION DE QUARTIER CITE 120 D'ADJAME

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
27.	M.BOTY HERVE	SUR LE SITE DU PROJET	
28.	M.KOUA CHRISTOPHE		
29.	M. YAO N'GORAN CHARLE		
30.	M. N'DOUFFOU ANTOINE		
31.	M. DIABATE JUPITER		
32.	M. BAGO LAZARE	DIRECTION DE LA DECENTRALISATION	

UFR CRIMINOLOGIE UNIVERSITE DE COCODY

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
33.	ALAIN SISSOKO		PROFESSEUR UNIVERSITE
34.	AUBIN KAZON		DOCTEUR
35.	SENI JEAN BAPTISTE		
36.	CRIZOA HERMANN		DOCTEUR
37.	KOUASSI K. JUSTIN		DOCTEUR

MAIRIE D'AGOU

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
38.	YAPI YAPO	MAIRIE	MAIRE
39.	SEKA BOTCHI LEON H.	MAIRIE	CMS
40.	MME OULOTO JOSIANE	MAIRIE	SECRETAIRE GENERALE

MEMBRES CCS D'AGOU

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
41.	KOFFI AKA ALAIN S.	CSU-AGOU	MEDECIN-CHEF
42.	ZUON ANTOINE	GENDARMERIE AGOU	COMMANDANT DE BRIGADE
43.	AMAN SIMPLICE	GIE	BENEFICIAIRE
44.	KOUAME DIBI GREGOIRE	CCS	CPPP
45.	ZAGORE BERNADETTE	CCS	PRESIDENTE D'ONG
46.	SAVADOGO ADAMA	CCS	MENUSIER
47.	YAPI AKIAHI FRANÇOIS	CCS	POLICE MUNICIPALE
48.	YAPI YAPO	CCS	CHEF DE VILLAGE

COOPERATIVE « APOGNINHANPÉ » DE DIAPE AGOU

49.	MME KOUASSI CHIN LEONTINE	COAPS-CA	
50.	MME OKOUAPA APO CLEMENTINE		
51.	MME AKAI ECHIE		
52.	MME SEKA APIE CECILE		
53.	MME YAPI API PAULINE		
54.	MME ADOU SOPHIE MARIE		
55.	MME AYE SOPIE LEONTINE		
56.	MME BEDJAHIA FRANÇOISE		
57.	MME ALEMIN AKI JEANNETTE		
58.	MME ABA YABA ALICE		
59.	MME ALECHI CHIBROU JOSEPHINE		
60.	MME ACHAYE CHIA LOUISE		
61.	YAPI KOUASSI GERMAINE		
62.	AKAI CHIADOU JOSEPHINE		
63.	MME SUEPI AFFIBA THERESE		
64.	MME BROU APIE JEANNE		
65.	MME YERIMZ AWA		

CCS YOPOUGON

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
66.	MENZAN KOUAKOU RODOLPHE	AJNA	PRESIDENT
67.	BOURAIMA MOUIBOU	CGQ	PRESIDENT
68.	OKOU TRAORE	COMMUNAUTE MUSULMANE -SICOGI	PRESIDENT
69.	BOLY BREKOU NESTOR	POLICE NATIONALE	COMMISSAIRE 17 ^{EME} ARR.
70.	KOUASSI KONAN ARISTIDE AHONOU	MAIRIE	CMS
71.	VANIE BI VANIE CHARLES	CCS	PRESIDENT
72.	DJEDJI VINCENT DE PAUL	ASSISTANT S.S.U MAIRIE	ASSISTANT
73.	KOUAKOU D. EPSE DATE	ATTACHE ADMINISTRATIF	ASSISTANTE

CCS - ABOBO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
74.	MONSIEUR KENEDY	EX 3EME ADJOINT AU MAIRE	
75.	COULIBALY ABDOULAYE	ADAC	
76.	DOUMBIA ADAMA	MAIRIE ABOBO	
77.	BERTE ZANGA	SOCIETE CIVILE MEMBRE CCS	
78.	NIABRUI RENEE LAURE	AGEPE	
79.	KONIN ELOGNE AKA	CHEF COUTUMIER	
80.	ADAMA WAGNE	PASU	

CENTRE D'EDUCATION SPECIALISEE – ABOBO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/LOCALITE	FONCTION
81.	YAPO MARCELLE	CENTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	
82.	KOUAKOU MATHURIN	CENTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	
83.	BERTE ZANGA	SOCIETE CIVILE MEMBRE CCS	
84.	TROH B ARTHELEMY	CENTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	

CCS ET DES BENEFICIAIRES DE BINGERVILLE

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	FONCTIONS
85.	M.SOUMAHORO IDRIS	CCS	
86.	M. ALLE FELIX	CCS	
87.	6 BENEFICIAIRES DES PROJETS	HORTICULTEURS	
88.	MME DANHO EP MAKOI	BENEFICIAIRES DU PROJET DE ESPACE REPAS	

CCS YAMOOUSSOUKRO

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	FONCTIONS
89.	MME N'DA NEE KOUKOU ADJOUA SUZANNE	CCS	
90.	M. N'GORAN N'GORAN CESAR	CCS	
91.	M. KOUAME KOUADIO FRANÇOIS	CCS	

CCS TREICHVILLE

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	FONCTIONS
92.	BOTO MPOUKE	MAIRIE TREICHVILLE	
93.	MONGO SABINE	MAIRIE TREICHVILLE	
94.	AKE BERTIN	POLICE MUNICIPALE	
95.	BONY CYRIAQUE	CGQ	PRESIDENT
96.	KOUGO LAGO DIGBEU VINCENT	TJSE	
97.	TRAYE JULES	AJAC	
98.	KONAN YAO FRANÇOIS	MAIRIE	
99.	POENOU JULIEN CALISTE	CGQ	PRESIDENT
100.	ADAMARA OUATTARA	CGQ	PRESIDENT
101.	M. BOA PASCAL	PASU	CMS

CCS COCODY

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	FONCTIONS
96.	MME DEROUX	CCS	MEMBRE
97.	M. ROGER NDRI	CCS	"
98.	BAMBA SANDERS	CCS	"
99.	MME KRA	MAIRIE	CMS

COORDONNATEURS MUNICIPAUX DE SECURITE (CMS) DU DISTRICT D'ABIDJAN

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTIONS
1.	ESSMEL MARIE-ANGE	PASU	CMS
2.	YOBO POMERAL	PASU	CMS
3.	KOUASSI KONAN ARISTIDE AHONOU	PASU	CMS
4.	ASSALE KABROU JULES	PASU	CMS- PORT BOUËT
5.	ABIGOUA CESARIE E.	PASU	CMS
6.	ZOKOUA KOUAZIE NARCISSE	PASU	CMS
7.	ADAMA WAGNE	PASU	CMS
8.	ASSI HORTENSE M.	PASU	CMS

ANNEXE 4: LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Agada N'Guessan, Claude Diambra ODI, Ousmane Dembélé : Evaluation finale
Projet d'appui à la sécurité urbaine, Abidjan, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU, juillet 2007
2. Bureau for Crisis Prevention and Recovery – BCPR : Police de proximité et prévention de la violence : réalisation du PNUD et perspectives
Juillet-août 2011
3. Bureau for Crisis Prevention and Recovery – BCPR : Réforme du Secteur de Sécurité et Police en Côte d'Ivoire Situation et perspectives
Rapport de mission de terrain, Montagnes et Moyen Cavally (19 au 22 octobre 2011)
4. Claude Diambra ODI, Ousmane Dembele, Kouamé Yao, Karamokoba Diaby: Mesure d'impact des microprojets de prévention de l'insécurité dans les communes bénéficiaires du PASU
Abidjan, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU, avril 2008
5. ComNAT-ALPC, PNUD : En quête Nationale sur les armes légères et de petit calibre (ALPC)
Juillet 2012
6. Conseil national de sécurité et Présidence de la République: Reforme du secteur sécuritaire, stratégie nationale
7. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU : Appui aux communes d'Agou et d'Oumé dans le domaine de la prévention de l'insécurité
8. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU : Appui aux initiatives des collectivités locales en matière de prévention de l'insécurité et des violences
9. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU : Compte rendu de la réunion du comité d'Examen des Programmes et Projets du PNUD (CLEP) relative à la phase d'extension nationale du PASU
PNUD, 04 novembre 2009
10. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD : Compte rendu et recommandations de la session du comité de pilotage du PASU/PASCOS
14 février 2013, 20 juillet 2011, 28 avril 2010
11. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, PNUD Côte d'Ivoire: Descriptif du Projet IVC/02/010, Abidjan, 28 juillet 2008
12. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU, CTB, Union Européenne : Extension pilote du PASU à Agou et Oumé, rapport final
13. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU : Financement des microprojets à volet subvention dans le District d'Abidjan
14. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local : Rapport d'activités
Abidjan, Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine, volume 1 du rapport général
15. Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, District d'Abidjan, PNUD/PASU, CTB : Rapport d'activités de 2010
16. Etude sur le sentiment d'insécurité dans le district d'Abidjan
Projet d'Appui à la sécurité urbaine, août 2006
17. Guide des procédures opérationnelles
Aout 2011

18. Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, Projet d'Appui à la Sécurité et à la Cohésion Sociale (PASCOS) PNUD : Etude de base sur les approches de sécurité en Côte d'Ivoire
Rapport provisoire 2013
19. Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration du territoire, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU CIV 00013145) : Guide de Financement des Microprojets de Prévention de l'Insécurité
Juillet 2011
20. Ministère de l'intérieur, FISU, PNUD : Programme d'appui à la sécurité urbaine en Côte d'Ivoire
CIV 10-00013145, Abidjan, 12 janvier 2010
21. Note d'orientation stratégique sur l'engagement du PNUD Côte d'Ivoire en soutien du futur processus de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)
22. PASU (Civ 10-00013145): Organigramme
23. PNUD Côte d'Ivoire, FISU : Accord Cadre entre le Programme des Nations Unies pour le Développement et le forum ivoirien pour la sécurité urbaine
24. PNUD Côte d'Ivoire, Bureau Post Crise : Appui à la réconciliation entre la population et la police nationale
25. PNUD : Exercice de collecte de données en vue de documenter la contribution du PNUD à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations en Côte d'Ivoire
Guide de l'enquêteur
Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat
26. PNUD Côte d'Ivoire : Gouvernance, Sécurité Intérieure et Communautaire (GSIC)
Project document
27. PNUD : Mise en Œuvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD: Manuel des Normes et Procédures
Janvier 2011
28. PNUD : Positioning UNDP in Cote d'Ivoire (2011-2013)
02 juillet 2011
29. PNUD Côte d'Ivoire : Rapport annuel du projet –
30. PNUD- Universal Consulting : PNUD Côte d'Ivoire, Rapport Audit du Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine, exercice 2012
31. PNUD, PASU, Commune de MAN : Diagnostic de l'insécurité de la commune de Man
Avril 2012
32. Plan de travail annuel de 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
33. Presse book : articles de presse, images des relations du programme
34. PRODOC : Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat
35. PRODOC : Gouvernance, Sécurité Intérieure et Communautaire (GSIC)
36. PRODOC : Programme d'Appui à la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) et à la Sécurisation Communautaire
37. PRODOC : Projet d'appui au rétablissement de la Sécurité, de l'Autorité de l'Etat et de la Cohésion sociale
02 Septembre 2011
38. PRODOC : Programme d'appui à la gouvernance pour la période 2009-2013
Novembre 2009
39. Programme des Nations Unies pour le Développement : Gouvernance, Sécurité intérieur et communautaire

40. Projet Report : RBA Côte d'Ivoire
00013145-PASU Sécurité Urbaine
41. Projet d'Appui à la Sécurité urbaine (PASU), PNUD
Phase métropolitaine (2003-2009), lettre d'accords/convention
42. Rapports annuels de 2012, 2011, 2009
43. Rapport de premier trimestre 2013
44. Rapport CTB : Rapport final de la Prestation
Abidjan, Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine –phase métropolitaine, N°FDIB 2002/D75/17
45. PNUD, PROJECT BUDGET BALANCE 2010, 2011, 2012, 2013.

ANNEXE 5: OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES



COLLECTE DE DONNEES EN VUE D'EVALUER LA COUVERTURE DU PROGRAMME D'APPUI A LA SECURITE URBAINE
(PASU) DANS LA REALISATION DU PROGRAMME PAYS EN COTE D'IVOIRE

QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES : PREVENTION SITUATIONNELLE

APPRECIATION DE L'IMPACT D'INTERVENTION DU PROGRAMME APRES 14 ANS DE PRESENCE DANS LES COMMUNES

Code Enquêteur : /_/_/_/
Numéro questionnaire: /_/_/_/_/
Date de l'enquête : /_/_/_/ /_/_/_/ /_/_/_/_/_/
Région : /_/_/_/ Département : /_/_/_/_/
Commune: /_/_/_/_/ Quartier: /_/_/_/_/
Heure de début de l'enquête : /_/_/_/ h /_/_/_/ mns
Heure de fin de l'enquête : /_/_/_/ h /_/_/_/ mns

Dans le cadre d'une étude d'impact, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Nous vous garantissons l'anonymat conformément aux procédures en vigueur.

**Veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) à votre réponse.*

I. Identification

I.1 Sexe : Homme ☐ Femme ☐

I.2 Age : 15-24 ans ☐ 25-34 ans ☐ 35-50ans ☐ 60 ans ☐ 65 ans et plus ☐

I.3 Niveau d'études : primaire ☐ secondaire ☐ université ☐ aucun ☐ autre ☐

Précisez : _____

I.4 Situation matrimoniale : Célibataire ☐ marié ☐ concubinage ☐ uf(e) ☐ forcé ☐

I.5 Chef de ménage : Oui ☐ Non ☐

Taille du ménage : 1-5 ☐ 6-10 ☐ plus de 10 ☐

I.6 Secteur d'activité: agriculture ☐ commerce ☐ artisanat ☐ autre ☐

précisez : _____

I.7 Nationalité : Côte d'ivoire ☐ CEDEAO ☐ Hors CEDEAO ☐

I.8 Religion : Chrétien ☐ Musulman ☐ Animiste ☐ Autre religion ☐ Sans religion ☐

II. Connaissez-vous le Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)? Oui ☐ Non ☐

2.1. Si oui, depuis combien de temps avez-vous pris connaissance de l'existence de ce programme ?.....

2.2. Quelles sont les activités qui ont été menées par ce programme dans votre Commune ?.....

2.3. Qui sont les partenaires financiers de ce programme ?.....

III. Quel type d'appui votre quartier/commune a-t-il bénéficié du PASU ?

3.1. Aménagement sécuritaire/des espaces publics ☐

3.2. Eclairages publics ☐

3.3. Aménagement des aires de jeux ☐

3.4. Mise en place des coopératives de sécurité ☐

3.5. Autres précisez :.....

3.6. Avez-vous été impliqué dans le choix de ce projet ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, dites comment cela s'est fait.....

.....
.....

IV. Quelle était la situation sécuritaire avant la réalisation du projet ?

4.1. Cas d'attaque à main armée : Oui ☐ non ☐

4.2. Environnement insalubre : Oui ☐ non ☐

4.3. Cas d'accident lié à l'absence de l'infrastructure : Oui ☐ non ☐

4.3.1. Si oui, quel est l'accident le plus fréquent ?.....

.....

4.3.2. Pourriez-vous nous dire la Fréquence ?

- Tous les jours ☐
- Une fois par mois ☐
- Une fois par an et plus ☐
- Autre ☐ précisez :.....

V. Changements constatés avec le projet

5.1. Le projet a-t-il amélioré la situation sécuritaire: Oui ☐ non ☐

Si non dites pourquoi et ce qui reste à améliorer?.....

.....

Si oui, dites ce qu'il a amélioré.....

.....

5.2. Est ce que les cas d'accidents/incidents couramment observés sont :

5.2.1. Résolus : Oui ☐ non ☐

5.2.2. Réduits de moitié : Oui ☐ non ☐

VI. Durabilité

6. 1. Quelle organisation a-t-il été mise en place pour une gestion plus durable de l'investissement réalisé ?.....

.....

.....

.....

6.1.1. Les mécanismes mis en place sont-ils fonctionnel ? Oui ☐ non ☐

6.1.2. Si non dites pourquoi ?.....

6.1.3. Que faut-il faire pour améliorer la situation ?.....

.....

VII. Sentiment d'insécurité

7.1. Depuis quand habitez-vous le quartier ?.....

Moins de 1 an ☐ 1-5 ans ☐ 5-10ans ☐ 10 ans et plus ☐

7.2. Quelle est votre sentiment de sécurité au cours des différentes années présentées dans le tableau ci-dessous?

	Très en sécurité	En sécurité	Pas en sécurité	Pas du tout en sécurité
Avant 1998				
De 1998- 2002				
De 2003-2009				
De 2010-2013				

7.2.1. Avant la crise post électorale, aviez- vous le sentiment d'être plus en sécurité ?

Oui ☐ non ☐

Si non dites nous les facteurs d'insécurité.....

.....

7.2.2. Après la crise post électorale, aviez -vous le sentiment d'être plus en sécurité ?

Oui ☐ non ☐

Si non quels sont les facteurs d'insécurité que vous relevez.....

.....

7.2.3. Les déplacements internes liés aux différentes crises ont-ils aggravé l'insécurité dans votre commune ? Oui ☐ non ☐

7.2.4. Quels ont été les effets psychologiques de la crise sur la population, notamment les femmes et les jeunes.....

.....

7.3. Quelle est votre perception de la sécurité de votre commune/quartier

N°	Questions	Réponses
1	Quelles sont les principaux changements intervenus dans la gestion de la sécurité depuis ces dix dernières années dans votre commune ?	
2	Quel est votre niveau de satisfaction générale par rapport à la situation sécuritaire dans votre commune	☐ Très satisfait (e) ☐ Satisfait(e) ☐ Moyennement satisfait(e) ☐ Peu satisfait(e) ☐ Pas du tout satisfait (e)
3	Si moyennement, peu ou pas du tout satisfait, donner les raisons ?	
4	Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous le service de sécurité de la commune (aménagement d'espace, appui aux forces de sécurité, rôle de la police municipale)	☐ 1. très bonne qualité ☐ 2. bonne qualité ☐ 3. qualité passable ☐ 4. mauvaise qualité ☐ 5. très mauvaise qualité
5	Si de mauvaise ou de très mauvaise qualité, donnez les raisons.	
6	Comment mesurez vous le degré de sécurité	☐ Elevé ☐ Moyennement élevé ☐ Peu élevé
7	Si peu élevé donnez les raisons	
8	Qui sont les plus grandes victimes d'insécurité	☐ Hommes ☐ Femmes ☐ Enfants ☐ Commerçants

		☐ Personnes démunies
9	Quels sont les faits redoutés ?	☐ Braquages ☐ Coupeurs de routes ☐ Viol ☐ Cambriolage ☐ Vols ☐ Meurtres
10	A quelle fréquence les populations sont -elles soumises à de telles actes	☐ Tous les jours ☐ Une fois par mois ☐ Une par trimestre ☐ Une fois par an
11	Avez-vous déjà été victime d'agression ?	☐ Oui ☐ Non
12	Qu'est ce qui favorise l'insécurité dans votre quartier	

VIII. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration de la sécurité dans votre commune/quartier ?.....

.....

IX. Pensez-vous que les mesures préventives de l'insécurité sont plus efficaces que les mesures répressives ? Oui ☐ non ☐

Justifiez votre réponse.....

.....

MERCI



COLLECTE DE DONNEES EN VUE D'EVALUER LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA SECURITE URBAINE
(PASU) DANS LA REALISATION DU PROGRAMME PAYS EN COTE D'IVOIRE

QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES : PREVENTION SOCIALE

APPRECIATION DE L'IMPACT D'INTERVENTION DU
PROGRAMME APRES 14 ANS DE PRESENCE DANS LES
COMMUNES

Code Enquêteur : /_/_/_/
Numéro questionnaire: /_/_/_/_/
Date de l'enquête : /_/_/_/ /_//_/_/ /_/_/_/_/_/
Région : /_/_/_/ Département : /_/_/_/_/
Commune: /_/_/_/_/ Quartier: /_/_/_/_/
Heure de début de l'enquête : /_/_/_/ h /_//_/_/ mns
Heure de fin de l'enquête : /_/_/_/ h /_//_/_/ mns

Dans le cadre d'une étude d'impact, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Nous vous garantissons l'anonymat conformément aux procédures en vigueur.

**Veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) à votre réponse.*

IV. Identification

I.1 Sexe : Homme ☐ Femme ☐

I.2 Age : 15-24 ans ☐ 25-34 ans ☐ 35-50ans ☐ 60 ans ☐ 70 ans et plus ☐

I.3 Niveau d'études : primaire ☐ secondaire ☐ université ☐ aucun ☐ autre ☐

Précisez : _____

I.4 Situation matrimoniale : Célibataire ☐ Marié ☐ Concubinage ☐ Veuf(e) ☐ Divorcé ☐

I.5 Chef de ménage : Oui ☐ Non ☐

Taille du ménage : 1-5 ☐ 6-10 ☐ plus de 10 ☐

I.6 Secteur d'activité: agriculture ☐ commerce ☐ artisanat ☐ Autre ☐

précisez : _____

I.7 Nationalité : Côte d'ivoire ☐ CEDEAO ☐ Hors CEDEAO ☐

I.8 Religion : Chrétien ☐ Musulman ☐ Animiste ☐ Autre religion ☐ Sans religion ☐

V. Connaissez-vous le Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)? Oui ☐ Non ☐

5.1. Si oui, depuis combien de temps avez-vous pris connaissance de l'existence de ce programme ?.....

5.2. Quelles sont les activités qui ont été menées par ce programme dans votre Commune ?.....

5.3. Qui sont les partenaires financiers de ce programme ?.....

VI. Situation avant le projet

3.1 Etiez vous en activité avant le projet : Oui ☐ Non ☐

3.2 Si oui, quelle occupation aviez-vous ?

3.3. Quelles était votre catégorie Socioprofessionnelle dans cette activité ?

Cadre ☐ Ouvrier/Employé ☐ Manœuvre ☐ Stagiaire ☐ Apprenti ☐

Autre ☐ précisez : _____

3.4. Combien cette activité vous rapportait-elle ?

	Revenus/Gains							
Jour	≤500	[500 -1000]	[1000-2000]	[2000-3000]	[3000-4000]	[4000-5000]	[5000-6000]	> 6 000
Mois	≤12 000	[12000-24000]	[24000-36000]	[36000-48 000]	48 000-60000]	60000-72000	[72000-84000]	> 84 000
année	≤144000	[144000-288000]	[288000-432000]	[432000-576000]	[576000-720000]	[720000-864000]	[864000-1008000]	> 1 008 000

3.5. Ces revenus vous permettaient-ils de subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille ?

Oui ☐ Non (☐

3.6. Si oui dans quel domaine ?

3.6.1. Santé ☐

3.6.2. Scolarisation des enfants ☐

3.6.3. Nourriture ☐

3.7. Aviez-vous à cette période des difficultés à :

3.2.1-Satisfaire les besoins alimentaires de la famille ? Oui ☐ Non ☐

3.2.2-b Payer la scolarité des enfants ? Oui ☐ Non ☐

3.2.3-c Satisfaire les dépenses de santé de la famille ? Oui ☐ Non ☐

VII. Situation avec le projet

4.1. Spécifications de l'appui

4.1.1. De quelles activités de projet avez-vous bénéficié ?

.....

.....

4.1.1-a L'appui était-il donné au groupement ou à titre individuel?

Groupe ment ☐ Individuel ☐

Si groupe ment, nom du groupe ment :

.....

4.1.1-b Quelle était la nature de l'appui obtenu ?

- Crédit ☐ montant :
- Subvention ☐ montant :
- Formation technique/ Appui- accompagnement ☐ précisez :
- Equipements/Kits ☐ si oui, nature ou type d'équipements :
- Intrants agricoles ☐
- Alphabétisation ☐

- Autre ☐ précisez:

4. I.1-c Depuis combien de temps bénéficiez-vous de cet appui ? : ≤ 1an ☒ 5 ans ☐
 ≤ 10 ans ☐ > 10 ans ☐

4.1.2 Fonctionnement de l'activité

4.1.2-a Combien de personnes sont-elles employées dans votre activité ?

.....

4.1.2-b Combien d'emplois avez-vous créés depuis le démarrage de l'activité ?

.....

4.1.2-c Combien gagnez vous à présent?

	≤20000	[20000-40000]	[40000-50000]	[50000-60000]	[60000-70000]	Autre précisez
Mois						
année						

4.1.2-d Tenez vous une comptabilité ? Oui ☐ non ☐

Si non, dites pourquoi ?.....

4.2 Accès aux services sociaux de base

4.2.1 Les revenus tirés de l'activité vous permettent-ils de :

4.2.1-a Satisfaire les besoins alimentaires de la famille ? Oui ☐ non ☐

4.2.1-b Payer la scolarité des enfants ? Oui ☐ non ☐

4.2.1-c Satisfaire les dépenses de santé de la famille ? Oui ☐ non ☐

4.3. Ce projet a-t-il changé quelque chose dans votre vie ? Oui ☐ non ☐

4.3.1. Si oui, quelle changement ce projet a-t-il apporté à votre vie ?.....

.....

.....

4.4. L'activité que vous menez avec l'aide du PASU vous met -elle à l'abri des actes d'insécurité en tant qu'acteur ou victime ? Oui ☐ non ☐

VIII. Sentiment d'insécurité

5.1. Depuis quand habitez-vous le quartier ?.....

Moins de 1 an ☐ 1-5 ans ☐ 5-10ans ☐ 10 ans et plus ☐

5.2. Quelle est votre sentiment de sécurité au cours des différentes années présentées dans le tableau ci-dessous?

	Très en sécurité	En sécurité	Pas en sécurité	Pas du tout en sécurité
Avant 1998				
De 1998- 2002				
De 2003-2009				
De 2010-2013				

5.2.1. Avant la crise post électorale, aviez- vous le sentiment d'être plus en sécurité ?

Oui ☐ non ☐

Si non dites nous les facteurs d'insécurité.....

.....

5.2.2. Après la crise post électorale, aviez -vous le sentiment d'être plus en sécurité ? Oui ☐ non ☐

Si non, quels sont les facteurs d'insécurité que vous relevez.....

.....

5.2.3. Les déplacements internes liés aux différentes crises ont-ils aggravé l'insécurité dans votre commune ? Oui ☐ non ☐

5.2.4. Quels ont été les effets psychologiques de la crise sur la population, notamment les femmes et les jeunes.....

.....

5.3. Quelle est votre perception de la sécurité de votre commune/quartier ?

N°	Questions	Réponses
13	Quelles sont les principaux changements intervenus dans la gestion de la sécurité depuis ces dix dernières années dans votre commune ?	
14	Quel est votre niveau de satisfaction générale par rapport à la situation sécuritaire	☐ Très satisfait (e) ☐ Satisfait(e) ☐ Moyennement satisfait(e)

	dans votre commune	☐ Peu satisfait(e) ☐ Pas du tout satisfait (e)
15	Si moyennement, peu ou pas du tout satisfait, donner les raisons ?	
16	Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous le service de sécurité de la commune (aménagement d'espace, appui aux forces de sécurité, rôle de la police municipale)	☐ 6. très bonne qualité ☐ 7. bonne qualité ☐ 8. qualité passable ☐ 9. mauvaise qualité ☐ 10. très mauvaise qualité
17	Si de mauvaise ou de très mauvaise qualité, donnez les raisons.	
18	Comment mesurez vous le degré de sécurité	☐ Elevé ☐ Moyennement élevé ☐ Peu élevé
19	Si peu élevé donnez les raisons	
20	Qui sont les plus grandes victimes d'insécurité	☐ Hommes ☐ Femmes ☐ Enfants ☐ Commerçants ☐ Personnes démunies
21	Quels sont les faits redoutés ?	☐ Braquages ☐ Coupeurs de routes ☐ Viol ☐ Cambriolage ☐ Vols ☐ Meurtres
22	A quelle fréquence les populations sont -elles soumises à de telles actes	☐ Tous les jours ☐ Une fois par mois ☐ Une par trimestre ☐ Une fois par an
23	Avez-vous déjà été victime d'agression ?	☐ Oui ☐ Non

24	Qu'est ce qui favorise l'insécurité dans votre quartier	

- IX.** Que comptez- vous faire pour continuer en améliorant votre activité ou projet d'ici 1 ans ?.....
.....
.....
- X.** Quelles propositions faites vous pour garantir le maintien /l'amélioration de votre projet dans le moyen et long terme ?.....
.....
.....
- XI.** Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration de la sécurité dans votre commune ?.....
.....
.....
- XII.** Pensez-vous que les mesures préventives de l'insécurité sont plus efficaces que les mesures répressives ? Oui ☐ non ☐
Justifiez votre réponse.....
.....

MERCI



COLLECTE DE DONNEES EN VUE D'EVALUER LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA SECURITE URBAINE
(PASU) DANS LA REALISATION DU PROGRAMME PAYS EN COTE D'IVOIRE

QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES POUR LA POPULATION

APPRECIATION DE L'IMPACT D'INTERVENTION DU
PROGRAMME APRES 14 ANS DE PRESENCE DANS LES
COMMUNES

Code Enquêteur : /_/_/_/
Numéro questionnaire: /_/_/_/_/
Date de l'enquête : /_/_/_/ /_//_/_/ /_/_/_/_/_/
Région : /_/_/_/ Département : /_/_/_/_/
Commune: /_/_/_/_/ Quartier: /_/_/_/_/
Heure de début de l'enquête : /_/_/_/ h /_//_/_/ mns
Heure de fin de l'enquête : /_/_/_/ h /_//_/_/ mns

Dans le cadre d'une étude d'impact, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Nous vous garantissons l'anonymat conformément aux procédures en vigueur.

**Veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) à votre réponse.*

XIII. Identification

I.1 Sexe : Homme ☐ Femme ☐

I.2 Age : 15-24 ans ☐ 25-34 ans ☐ 35-50ans ☐ et plus ☐

I.3 Niveau d'études : primaire ☐ secondaire ☐ université ☐ aucun ☐ autre ☐

Précisez : _____

I.4 Situation matrimoniale : Célibataire ☐ Marié ☐ Concubinage ☐ Veuf(e) ☐ Forcé ☐

I.5 Chef de ménage : Oui ☐ Non ☐

Taille du ménage : 1-5 ☐ 6-10 ☐ Plus de 10 ☐

I.6 Secteur d'activité: agriculture ☐ commerce ☐ artisanat ☐ autre ☐

précisez : _____

I.7 Nationalité : Côte d'ivoire ☐ CEDEAO ☐ Hors CEDEAO ☐

I.8 Religion : Chrétien ☐ Musulman ☐ Animiste ☐ Autre religion ☐ Sans religion ☐

XIV. Connaissez-vous le Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)? Oui ☐ Non ☐

14.1. Si oui, depuis combien de temps avez-vous pris connaissance de l'existence de ce programme ?.....

14.2. Quelles sont les activités qui ont été menées par ce programme dans votre Commune ?.....
.....

14.3. Qui sont les partenaires financiers de ce programme ?.....

XV. Sentiment d'insécurité

3.1. Depuis quand habitez-vous le quartier ? Moins de 1 an ☐ 1-5 ans ☐ 5-10ans ☐ 10 ans et plus ☐

3.2. Quelle est votre sentiment de sécurité au cours des différentes années présentées dans le tableau ci-dessous?

	Très en sécurité	En sécurité	Pas en sécurité	Pas du tout en sécurité
Avant 1998				

De 1998-2002				
De 2003-2009				
De 2010-2013				

3.2.1. Avant la crise post électorale de 2010, aviez- vous le sentiment d'être plus en sécurité ?

Oui ☐ non ☐

Si non dites nous les facteurs d'insécurité.....

.....

3.2.2. Après la crise post électorale de 2010, aviez -vous le sentiment d'être plus en sécurité ?

Oui ☐ non ☐

Si non quels sont les facteurs d'insécurité que vous relevez.....

.....

3.2.3. Les déplacements internes liés aux différentes crises ont-ils aggravé l'insécurité dans votre commune ? Oui ☐ non ☐

3.2.4. Quels ont été les effets psychologiques de la crise sur la population, notamment les femmes et les jeunes.....

.....

3.3. Quelle est votre perception de la sécurité de votre commune/quartier ?

N°	Questions	Réponses
25	Quelles sont les principaux changements intervenus dans la gestion de la sécurité depuis ces dix dernières années dans votre commune ?	
26	Quel est votre niveau de satisfaction générale par rapport à la situation sécuritaire dans votre commune	☐ Très satisfait (e) ☐ Satisfait(e) ☐ Moyennement satisfait(e) ☐ Peu satisfait(e) ☐ Pas du tout satisfait (e)
27	Si moyennement, peu ou pas du tout satisfait, donner les raisons ?	

28	Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous les actions de sécurité de la commune (aménagement d'espace, appui aux forces de sécurité, rôle de la police municipale)	☐ 11. très bonne qualité ☐ 12. bonne qualité ☐ 13. qualité passable ☐ 14. mauvaise qualité ☐ 15. très mauvaise qualité
29	Si de mauvaise ou de très mauvaise qualité, donnez les raisons.	
30	Comment mesurez vous le degré de sécurité	☐ Elevé ☐ Moyennement élevé ☐ Peu élevé
31	Si peu élevé donnez les raisons	
32	Qui sont les plus grandes victimes d'insécurité	☐ Hommes ☐ Femmes ☐ Enfants ☐ Commerçants ☐ Personnes démunies
33	Quels sont les faits redoutés ?	☐ Braquages ☐ Coupeurs de routes ☐ Viol ☐ Cambriolage ☐ Vols ☐ Meurtres
34	A quelle fréquence les populations sont -elles soumises à de telles actes	☐ Tous les jours ☐ Une fois par mois ☐ Une par trimestre ☐ Une fois par an
35	Avez-vous déjà été victime d'agression ?	☐ Oui ☐ Non
36	Qu'est ce qui favorise l'insécurité dans votre quartier	

XVI. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration de la sécurité dans votre commune/quartier ?.....

XVII. Pensez-vous que les mesures préventives de l'insécurité sont plus efficaces que les mesures répressives ? Oui ☐ non ☐

Justifiez votre réponse.....

.....

MERCI



**COLLECTE DE DONNEES EN VUE D'ÉVALUER LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA SECURITE URBAINE
(PASU) DANS LA REALISATION DU PROGRAMME PAYS EN COTE D'IVOIRE**

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES COORDONNATEURS MUNICIPAUX

QUESTIONNAIRE

COMMUNE DE:

DISTRICT DE :

Dans le cadre de l'évaluation finale du PASU, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous et retourner le questionnaire renseigné par email à : sacerdocenegue@yahoo.fr avec copie à colette.alla@yahoo.fr. Nous vous garantissons l'anonymat conformément aux procédures en vigueur.

**Veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) à votre réponse.*

I STRUCTURATION ET ORGANISATION DU COMITE COMMUNAL DE SECURITE (CCS)

Existe-t-il un arrêté portant création du CCS ? oui ☐ non ☐

Si non dites pourquoi?.....

Si oui, depuis quelle date est-il mis en place?.....

Quel est le nombre de membres et la composition du CCS ?.....

Quelle est la fréquence des réunions du CCS ?

Une réunion par an ☐ Une réunion par semestre ☐ Une réunion chaque trimestre ☐

Une réunion, tous les mois ☐

Quel est le taux de présence des forces de sécurité aux réunions du CCS ?.....

Quelles sont les forces au niveau du fonctionnement du CCS ?.....

.....

Quelles sont les faiblesses liées au fonctionnement du CCS ? Quelles difficultés et contraintes?.....

.....

II GESTION DE LA SECURITE COMMUNALE

Avez-vous réalisé un diagnostic sécuritaire ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quand cela a-t-il été réalisé ?.....et/ ou validé ?.....

Quelles sont les priorités du plan d'action de sécurité municipale de votre commune ?.....

.....

Ce plan a-t-il fait l'objet de mise en oeuvre? Oui ☐ Non ☐

Justifiez votre réponse:

.....

Quelles activités concrètes, le CCS a mis en œuvre en matière de sécurité depuis sa création?.....

.....

.....

Quelles sont les principales activités de prévention de l'insécurité entreprises par le CCS dans la commune durant les 12 derniers mois?

.....

.....

Quelles contributions du CCS à la réduction de l'insécurité et à la cohésion sociale après la crise post électorale de 2010?.....

.....

Quel est la part annuelle du budget de la municipalité consacrée au CCS, au CMS et aux activités de prévention de l'insécurité?.....

Quelle est la méthode ou stratégie de prévention du CCS ?.....

.....

Que pensez -vous des effets de la méthode prévention par rapport à la répression dans votre commune?.....

.....

Quelle est la nature des relations entre la municipalité, la police et la gendarmerie au niveau de la commune?.....

Très bonne ☐ Bonne ☐ Pas bonne ☐ Pas du tout bonne ☐

Le programme dans cette 3ème phase 2010-2013, a-t-il renforcé les capacités du CCS et des élus locaux?

Oui ☐ non ☐

Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?.....

.....

Si non dites pourquoi.....

III DEGRE DE MOTIVATION ET D'APPROPRIATION DU PASU

De quels appuis la municipalité a-t-elle bénéficié du PASU ?.....

.....

Les appuis apportés par le PASU permettent-ils de réduire l'insécurité dans la commune ? Oui ☐
non ☐

Si non, dites nous les raisons.....

.....

Qu'est-ce qu'on devrait faire d'autre qui n'a pas été fait?.....

.....

Dans le contexte nouveau résultant des effets post crise avec circulation des armes légères, quelles stratégies pensez-vous qu'il faille mettre en place pour prévenir et lutter durablement contre l'insécurité dans votre commune?.....

.....

Quel est le degré d'appropriation et d'implication du Maire et des élus locaux dans les activités du CCS et les appuis du PASU ?

Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Non satisfaisant ☐ Très faible ☐

Quel est le niveau de motivation et d'appropriation de l'outil CCS par ses membres ?

Très bonne ☐ Bonne ☐ Faible ☐ Très faible ☐

La relation entre le Maire et le Coordonnateur Municipal de sécurité est-elle :

Très bonne ☐ Bonne ☐ Mauvaise ☐ Très mauvaise ☐

Le Maire et les élus locaux perçoivent-ils les instruments mis en place grâce au PASU pour la prévention de l'insécurité notamment le CCS comme une propriété de la municipalité ou comme "la chose du PASU, du PNUD et autres partenaires techniques et financiers"? Oui ☐ Non ☐

Justifiez votre réponse:.....

.....

IV DEGRE DE SATISFACTION ET PERENNISATION DES ACQUIS

Quelle était la situation de l'insécurité dans la commune avant l'intervention du PASU?.....

.....

Quelle a été la situation de l'insécurité pendant et après la mise en œuvre des appuis du PASU ?.....

.....

Pensez-vous que les appuis du PASU ont eu un impact sur les bénéficiaires (individus, groupes, comités de gestion du quartier) directs dans votre commune? Oui ☐ Non ☐

Justifiez votre réponse:

.....

Quelles sont les forces de ces appuis ?.....

Quelles sont les faiblesses de ces appuis ?.....

Quelles sont les contraintes liées à ces appuis ?.....

Selon vous, quel est le degré de satisfaction dans la mise en œuvre des appuis du PASU ?

Elus locaux : très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ pas satisfaisant ☐ pas du tout satisfaisant ☐

Populations : très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ pas satisfaisant ☐ pas du tout satisfaisant ☐

Maire : très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ pas satisfaisant ☐ pas du tout satisfaisant ☐

Quels éléments de fait corroborent votre réponse ?.....

.....

Comment la commune entend-elle pérenniser les acquis du PASU ?.....

.....

En termes de perspectives d'avenir, pensez-vous que l'approche PASU peut être répliquée à d'autres communes? Oui non ☐ ☐

si oui sous quelle forme?.....

Quelles recommandations feriez-vous pour un éventuel programme d'appui aux municipalités à la suite du PASU?

.....

.....

.....

Libre commentaire:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EVALUATION FINALE DU PASU

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTENAIRES DE REALISATION

- 1- Votre appréciation générale de l'exécution du PASU depuis 1998 et spécifiquement durant la période 2009-2013?
- 2- Les objectifs visés et la stratégie d'intervention du PASU étaient-ils adéquats avec les priorités du pays, avec les besoins des populations et des bénéficiaires directs?
- 3- Quelles sont à votre avis, les forces et les faiblesses de la mise en oeuvre du PASU sur la période 2009-2013?
- 4- Votre appréciation de la performance globale du programme du point de vue de:
 - Niveau de réalisation des activités et des produits?
 - Réalisation des effets escomptés?
 - Coût/ efficacité (Rapport ressources absorbées et résultats obtenus)?
 - Mécanismes de pilotage et de gestion du programme?
- 5- Si vous estimez cette performance non satisfaisante, quelles sont les responsabilités:
 - de la partie nationale dans cette contre performance?
 - du PNUD dans cette contre performance?
 - des mairies?
 - des autres acteurs
- 6- Qu'aurait-on dû ou pu faire autrement?
- 7- Sur les acquis du programme (approche préventive, aménagement, équipement, microprojet, diagnostics participatifs,), quels dispositifs pour assurer la pérennisation par:
 - la partie nationale?
 - le PNUD?
 - les municipalités?
- 8- Sur les infrastructures réalisées, a-t-on mis en place des mécanismes de gestion assurant la pérennisation après la fin du projet? et des dispositifs de gestion assurant l'appropriation par la communauté/bénéficiaire et par les autorités locales?
- 9- S'il est établi que dans la conception du programme, la partie nationale (institutions, bénéficiaires, OSC) a été impliquée notamment la participation à l'atelier d'examen et au CLEP, quelle est votre appréciation de son appropriation dans la mise en œuvre et la pérennisation des résultats? Citez quelques exemples.

10- Etat/Nature des relations de collaboration entre le PNUD, l'Equipe de projet, le Comité de pilotage, le Directeur national du projet?

11- La stratégie du PASU marquée par des actions de prévention vous paraît-elle pertinente aujourd'hui et adaptée au contexte nouveau caractérisé par les effets collatéraux de la crise militaire post électorale de 2011 avec la circulation des armes légères, l'insécurité dans les zones rurales et urbaines? quelles adaptations ou améliorations devrait on y apporter pour assurer le passage à l'échelle?

12- Le gouvernement ivoirien est-il disposé à intégrer cette approche dans ses politiques et stratégies de lutte contre l'insécurité?

13- Devrait-on reconduire le modèle d'appui du PASU au gouvernement? si oui sous quelle forme le projet/programme devrait-il être présenté et sous quelle thématique?

14- A votre avis les partenaires techniques et financiers de la côte d'Ivoire seraient-ils intéressés à financer une initiative nouvelle d'appui à la sécurité préventive dans les communes rurales et urbaines? si oui quels sont les partenaires les plus actifs sur la thématique?

15- De façon générale, quels enseignements tirez-vous de l'exécution du PASU depuis 1998?

16- Quels sont les principaux impacts, quels changements transformationnels le PASU a induits en matière de sécurité dans la cité?

17- Quelles recommandations faites-vous pour améliorer des initiatives similaires, et pour pérenniser les acquis du PASU?

EVALUATION FINALE DU PASU

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES MUNICIPALES

- 1- Quelle est la situation de la sécurité dans votre commune durant les 5 dernières années? quels sont les faits justifiant votre réponse?
- 2- Quelles stratégies de prévention de l'insécurité avez-vous mises en place?
- 3- Quelles actions concrètes sont mises en places pour lutter contre l'insécurité dans la commune?
- 4- De quels appuis du PASU la commune a-t-elle bénéficié et en quelles années?
- 5- quels changements ces appuis ont induit au niveau de votre municipalité en général? et particulièrement en matière de diagnostic participatif de la sécurité et de planification locale participative? de prévention de l'insécurité, de réduction du sentiment d'insécurité au sein des populations?
- 6- Comment comptez-vous pérenniser les résultats enregistrés grâce à l'appui du PASU? Quelles actions concrètes sont prises?
- 7- Quelles appréciations avez-vous des interventions du PASU et notamment sur la phase 3 (2009-2013)? Etes-vous satisfaits? si oui justifiez votre réponse; si non quels éléments expliquent votre insatisfaction?
- 8- Quelles sont vos attentes de cette 3ème phase non satisfaites?
- 9- Le programme dans cette 3ème phase 2009-2013, a-t-il renforcé vos capacités (institutionnelles et techniques) sur la thématique sécurité et notamment sur la stratégie de prévention de l'insécurité?
- 10- L'approche développée par le PASU en matière de prévention de l'insécurité vous paraît-elle pertinente? Qu'est-ce qu'on devrait faire d'autre qui n'a pas été fait?
- 11- Dans le contexte nouveau résultant des effets post crise avec circulation des armes légères, quelles stratégies pensez-vous qu'il faille mettre en place pour prévenir et lutter durablement contre l'insécurité?
- 12- Pensez-vous que l'approche prévention du PASU est toujours d'actualité?
- 13- En termes de perspectives d'avenir, pensez-vous que l'approche PASU peut être répliquée à d'autres communes? si oui sous quelle modalité?

ANNEXE 6: TERMES DE REFERENCE

CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME PASU

Location :	UNDP/Abidjan, COTE d'IVOIRE
Application Deadline :	15-Apr-13
Additional Category	Democratic Governance
Type of Contract :	Individual Contract
Post Level :	International Consultant
Languages Required :	French
Duration of Initial Contract :	30 working days
Expected Duration of Assignment :	30 working days

[REFER A FRIEND APPLY NOW](#)

Background

Les agglomérations urbaines ivoiriennes sont confrontées à l'accroissement de la délinquance, de la violence et l'insécurité, mettant à mal la gouvernance et le développement social et économique. Dès 1998, en vue de contribuer à la réponse nationale, le PNUD a accompagné la mise en place par l'Etat de Côte d'Ivoire d'un projet pilote d'appui à la Sécurité Urbaine (PASU) dans 3 communes d'Abidjan, avec l'assistance technique de ONU Habitat.

En 2003, consécutivement aux crises politico-militaires survenues depuis le coup d'état de 1999, avec leur corollaire de prolifération des groupes armés, circulation des armes, déplacement massif et paupérisation des populations, le projet a été étendu aux 13 communes du District d'Abidjan afin de mieux répondre à l'aggravation de la criminalité et de la violence dans les villes et communes. Cette phase d'extension métropolitaine d'un budget global de USD 3 315 610, a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Technique Belge (CTB) à hauteur de USD 1 742 276.

Une évaluation des effets du projet réalisée en 2008, a mis en exergue ses avantages comparatifs et recommandé son extension à l'ensemble du territoire national. Ainsi, le projet a été converti en un programme exécuté dans 23 communes ivoiriennes pour la période 2009- 2013, avec un budget escompté de USD 16 071 449,07.

Le PASU est exécuté selon la modalité de la réalisation nationale. La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local du Ministère de l'Intérieur est le partenaire national de réalisation. Une équipe d'exécution est mise à disposition par le PNUD.

De manière globale, le programme vise à réduire l'insécurité dans les villes et le sentiment d'insécurité au sein des populations. La réalisation de cet objectif passe par le renforcement des capacités des collectivités locales à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention de l'insécurité.

Spécifiquement pour la période 2009-2013, les produits suivants étaient attendus du projet :

- Les Maires, les agents municipaux et leurs partenaires (acteurs locaux et institutionnels) sont formés à la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques préventives de l'insécurité
- Le Forum Ivoirien des Maires pour la Sécurité Urbaine et les autres faïtières des Maires (UVICOCI) sont soutenus et dynamisés pour un appui efficace aux communes, institutions et structures nationales engagées dans la promotion des politiques de prévention comme outil de lutte efficace contre l'insécurité.
- Des experts en sécurité sont disponibles dans les communes et appuient efficacement les autorités et les habitants dans la conduite des politiques de sécurité
- Les communes disposent d'outils de gestion des politiques municipales de prévention de l'insécurité (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques)
- Des mécanismes permanents de gestion concertée et durable dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention sont institués, dynamisés et opérationnels
- Les conditions de vie des populations et groupes, auteurs et victimes de la violence et groupes spécifiques stigmatisés sont améliorées en lien avec les structures du développement social
- Le domaine public et les espaces publics sont accessibles et plus sûrs parce que réduisant les occasions de crime

- La gestion de la sécurité publique, la promotion du respect de la loi et des droits de l'homme par les institutions de sécurité et d'application de la loi (police, gendarmerie, justice) en liaison avec les communes et les populations sont améliorées/facilitées
- Les perceptions, comportements et pratiques des populations et de leurs organisations ainsi que des structures et groupes spécifiques dans le domaine de prévention de l'insécurité sont améliorés (culture de la prévention)
- Un document de stratégie nationale de sécurité communautaire est conçu, mis en œuvre et opérationnel
- Un observatoire national et des observatoires locaux de la sécurité et de la délinquance sont mis en place

Depuis la signature du document de programme, la grave crise post-électorale de 2010-2011 a contribué à modifier le contexte, en amplifiant les enjeux spécifiques de lutte contre les armes légères et la nécessité de renforcer la cohésion sociale. Différentes missions diligentées par le PNUD, à travers l'initiative SURGE/BCPR ont relevé la pertinence du programme pour contribuer à faire face à la détérioration de la situation sécuritaire, aux enjeux de la réinsertion des ex-combattants, de la sensibilisation des acteurs locaux dans le cadre de la collecte des armes ou encore dans l'animation des espaces de dialogue communautaires. Après 14 années de mise en œuvre, il a également été suggéré de modéliser la démarche de prévention sécuritaire dans un souci d'appropriation et de passage à l'échelle, et de l'adapter aux communautés rurales, qui suite aux violences sont devenus des espaces d'insécurité requérant des approches spécifiques incluant d'autres formes de mobilisation sociale et notamment l'insertion des personnes déplacées internes. Par ailleurs, les objectifs de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du programme n'ont pu être atteints, ne permettant pas la pleine réalisation des activités planifiées, ce dans un contexte de nécessité d'optimiser les ressources face à la multiplicité des défis à relever. En conséquence, il apparaît utile de mener une réflexion sur de multiples aspects du programme : démarche du PASU, approche programmatique, modalité d'exécution, forme des appuis, mobilisation et optimisation des ressources, un exercice qui s'impose d'autant plus que le PASU comme toute initiative soutenue par le PNUD doit faire l'objet d'au moins une évaluation indépendante pendant sa durée de vie. Ceci à des fins de capitalisation, de modélisation des bonnes pratiques, et pour envisager les adaptations à apporter, les perspectives et préparer la prise en main par la partie nationale.

Duties and Responsibilities

La présente consultation vise à évaluer la contribution du Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine dans la réalisation du programme pays, sa pertinence, son efficacité, pour répondre aux besoins de la Côte d'Ivoire, afin de capitaliser sur les acquis et formuler des recommandations pour l'avenir. De façon spécifique, cette évaluation consistera d'abord à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance de la phase 2009-2013 du programme par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Ainsi, il s'agira de :

- analyser la pertinence et la pérennité du montage actuel du projet (conformité avec les priorités nationales, du PNUD, prise en compte du genre, cibles appropriées, validité des objectifs au regard de l'évolution contextuelle, notamment de la crise postélectorale, contribution au PND) ;
- apprécier la mise en œuvre du projet (approche stratégique, efficacité de l'équipe, efficacité des partenaires de mise en œuvre, efficacité des ressources, efficacité des ressources et efficacité des activités, résultats produits par le projet et progrès vers les résultats escomptés)
- en lien avec le point précédent, évaluer les stratégies de synergies et de mobilisations de ressources développées par le projet pour assurer sa pérennité au terme de l'initiative ;
- examiner la durabilité des actions conduites (durabilité de l'axe stratégique d'intervention et des activités, appropriation) ;
- mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler.

Au-delà, il s'agira également d'apprécier l'impact des interventions du programme après près de quatorze années de mise en œuvre. Dans ce cadre, la mission devra :

- relever les principaux changements intervenus dans la gestion de la sécurité depuis le début de la mise en œuvre du concept de prévention ;
- apprécier l'état d'appropriation et de mise en œuvre des outils et mécanismes de prévention mis en place au niveau local ;
- apprécier la constance de l'engagement des acteurs locaux dans l'initiative ;
- constater l'engagement des autorités locales à maintenir la démarche notamment par la systématisation de l'approche dans les stratégies locales et la prise en charge financière des actions de prévention ;
- constater l'engagement national à maintenir la démarche notamment par la modélisation au

niveau institutionnel de la démarche et des bonnes pratiques, leur diffusion, le paiement des contributions attendues, l'intégration de la démarche dans les documents de politique et stratégies nationales.

L'évaluation consistera en outre à :

- tirer les enseignements généraux qui seront utiles au PNUD pour la suite à donner au projet ;
- identifier et proposer des pistes permettant l'adaptation et le passage à l'échelle du programme, en optimisant son efficacité et l'allocation des ressources ;
- ouvrir des perspectives en donnant des orientations stratégiques sur les domaines thématiques à prendre en compte et les synergies internes et externes à développer.

Il est attendu du consultant qu'il produise :

- un rapport d'impact de l'initiative, résumant les leçons tirées de la mise en œuvre de ce programme, faisant ressortir les points forts à consolider, les points faibles à corriger, les opportunités à saisir et les contraintes à prendre en compte, aussi bien au niveau Institutionnel que programmatique et opérationnel, aux fins d'améliorer les effets dans la perspective d'interventions futures.
- sur la base du bilan établi, des recommandations en vue d'une modélisation des bonnes pratiques du programme ;
- en capitalisant sur les acquis du programme en matière d'appui aux collectivités locales, le consultant proposera les pistes d'un programme d'appui à la gouvernance locale, susceptible d'intégrer, au-delà des questions de sécurité urbaine, une gamme plus large de défis de développement consécutifs à la longue crise ivoirienne en matière de planification locale participative, résilience post-crise, et de relèvement économique et tenant compte des problématiques transversales (droits humains, genre et VIH/SIDA) et des conditions nécessaires à la pérennisation.

Le consultant international agira en qualité de chef d'équipe de la mission d'évaluation. Il est chargé de coordonner le travail du consultant national recruté pour l'appuyer.

Le consultant international sera placé sous la supervision directe du Directeur pays du PNUD et du Directeur National du PASU. La mission sera facilitée par le Conseiller au programme du PNUD, l'équipe d'exécution et l'Expert National PASU.

Le chef d'équipe devra proposer un programme détaillé des tâches à accomplir. Les principales activités à mener comprendront :

- une revue et analyse documentaire incluant tout autre document utile (PND, CPAP, UNDAF, méthodologie et vision du programme « villes plus sûres », documents de projets successifs du PASU, outils de mise en œuvre, rapports d'exécution et/ou d'évaluation ;
- diverses séances de briefing avec le Directeur Pays du PNUD, le Directeur du programme, les conseillers au programme en charge de l'initiative et l'équipe programme du PNUD, le Ministère de la Sécurité Intérieure, le Ministère du Plan et du Développement, le Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine, selon les besoins de la mission ;
- des séances de travail avec l'équipe d'exécution qui facilitera la collecte des documents et information et les rencontres avec les acteurs nationaux : Maires et équipes municipales, coordonnateurs, assistants de sécurité, comités, police, principaux partenaires locaux et groupes cibles du PASU ;
- des visites des sites des projets incluant des rencontres avec les bénéficiaires et/ou les promoteurs ;
- une réflexion sur les conditions de modélisation de l'approche PASU en vue de faciliter son adaptation, appropriation et passage à l'échelle ;
- des rencontres avec le SNU et les autres partenaires techniques et financiers intervenant ou susceptible d'intervenir dans le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire ;
- la formulation d'un rapport provisoire soumis à l'examen du PNUD et de la Direction nationale du PASU ;
- l'organisation d'un atelier de validation et de partage du rapport provisoire de la mission ;
- la soumission du rapport définitif de la mission intégrant les contributions formulées à l'occasion de l'atelier.

Competencies

Compétences corporatives

- Faire preuve d'intégrité en suivant les valeurs et éthiques standard des Nations Unies;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD;

- Montrer une capacité d'adaptation et de sensibilité aux différences de culture, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge;
- Traiter tous les gens de manière équitable et sans favoritisme.

Compétences fonctionnelles :

- Expérience en gestion de projets axée sur les résultats
- Capacité à rédiger des rapports d'évaluation
- Aptitude à organiser des réunions de restitution
- Aptitude à intégrer les commentaires et à proposer des orientations stratégiques.

Required Skills and Experience

Education:

- Diplôme de 3^{ème} cycle (BAC + 5) en sciences sociales, géographie, droit, sciences économiques, en Criminologie ou autre discipline connexe.

Expérience:

- Expertise dans le domaine de la formulation, la gestion et le suivi-évaluation des projets et programmes, notamment :
- Expertise spécifique dans les projets de développement urbain
- Projets des institutions internationales et gouvernementales
- Projets des Nations Unies en général
- Projets du PNUD
- Expérience dans la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes (10 ans pour le chef de mission et 5 ans pour le second)
- Justifier d'une expérience avérée d'au moins 10 ans en matière de conception, suivi et d'évaluation de projets, en particulier dans le secteur du développement urbain et de la gouvernance locale ;
- Expérience de terrain en Côte d'Ivoire en matière de formulation et d'évaluation de projet et programme
- Avoir une bonne connaissance des enjeux de gestion urbaine, criminalité, gouvernance locale et reconstruction post-crise avec les communautés ;
- Etre familier des concepts et de l'opérationnalisation de la planification des politiques et programmes et de la gestion de projets / programme selon la démarche « gestion axée sur des résultats », notamment l'évaluation des produits, effet et impacts ;
- Avoir une expérience dans la conduite de missions d'évaluation, le développement de plan d'évaluation assorti de sa démarche méthodologique, et être familiarisé aux exercices de restitution des conclusions d'évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d'un Aide Mémoire, l'organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux ;
- Etre à même d'apprécier l'intégration du genre, des droits de l'homme, du VIH/SIDA et des approches participatives ;
- Avoir une expérience de collaboration avec les institutions, les partenaires au développement et les organisations de la société civile constituerait un atout ;
- Avoir une expérience de travail en Afrique et particulièrement en Cote d'Ivoire serait un avantage ;
- Faire preuve d'une capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis et à travailler sous pression ;
- Une bonne connaissance des règles et procédures des Nations Unies constituerait un plus.

Langue Requisites:

- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport).

Le consultant devra soumettre au PNUD une proposition technique et une offre financière.

L'offre technique comprendra :

- la description de la compréhension de la mission et de la méthodologie à développer et des tâches envisagées pour aboutir aux résultats ;
- un chronogramme détaillé des activités et résultats attendus ;
- une copie du formulaire P11 du consultant ;
- les références de postes ou travaux antérieurs en matière de gestion et /ou de suivi évaluation de projet / programme, idéalement dans le domaine de la sécurité ;
- une liste de référence de 3 personnes en indiquant les noms, adresses emails et numéro de

téléphones.

L'offre financière se présentera sous la forme d'un budget forfaitaire contenu dans le tableau indicatif ci-dessous :

Libellé Nombre de jours Coût unitaire en USD Montant en USD Forfait journalier

Les propositions techniques et financières devront être remises, chacune, dans une enveloppe fermée précisant la nature de la proposition, le tout scellé sous une enveloppe portant la mention « **Consultant International Evaluation PASU** » à expédier ou déposer à l'adresse : PNUD Côte d'Ivoire, Plateau, Angle Avenue Marchand / Rue Gourgass, 01 BP 1747 Abidjan 01 ou par email :

procurement.offers.ci@undp.org.

Ce dossier doit être soumis au plus tard le vendredi 15 avril 2013 à 12h30 (GMT).

L'évaluation s'effectuera en deux étapes:

Le dépouillement des offres techniques:

- les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe 1,
- seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement des offres financières

- Les propositions financières seront cotées sur 30 points. Le meilleur candidat le moins disant sera retenu sur la base du cumul des notes obtenues des deux évaluations.

Si vous avez besoin de clarifications, vous pouvez envoyer vos demandes par mail à l'adresse suivante:

procurement.ci@undp.org.

FC : 11999.